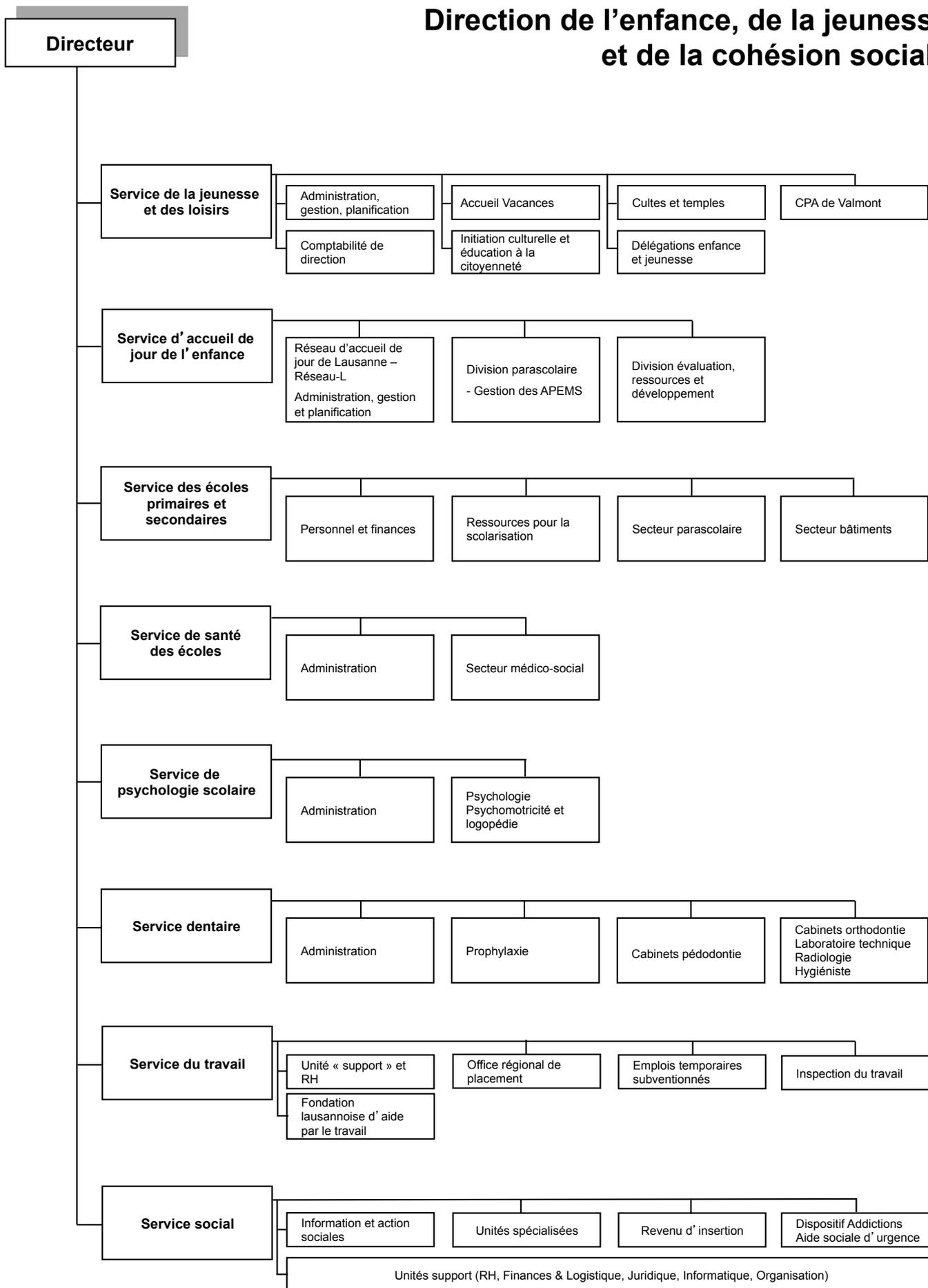


Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale



Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS)

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS (SJL)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- proposer, conduire et développer la politique de l'enfance et de la jeunesse de notre ville
- coordonner et évaluer la mise en œuvre des grands projets transversaux à la DEJCS ;
- conduire et développer une organisation, un fonctionnement optimal et efficient à la DEJCS ;
- appuyer les autorités dans leur définition de la politique de l'enfance et de la jeunesse, et assurer une veille stratégique et professionnelle sur les domaines précités ;
- collaborer avec les autres services de la DEJCS et avec les partenaires de la Ville en assurant une coordination de leur intervention.

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) offre des prestations internes à la DEJCS et des prestations externes dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi, il exécute les tâches dévolues à un secrétariat général et à un état-major de direction. Dans ce sens, il soutient le directeur dans sa réflexion d'organisation de l'administration, dans la mise en œuvre de projets transversaux de sa direction et dans ses décisions politiques. Au cours de l'année 2013, le service a présenté à la Municipalité des propositions de réponses à des initiatives parlementaires.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	5.66	5.49	5.66	5.36
Administration SJL	29.35	27.45	29.15	29.65
Centre adolescents de Valmont	25.00	20.95	25.00	23.00
Cultes et temples	10.23	8.75	9.43	8.75
Secteur vacances	26.57	23.35	26.37	24.45
Total service	96.81	85.99	95.61	91.21

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013
Total service	- 1.20

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	9	5.49	8	5.36
Administration SJL	35	27.45	39	29.65
Centre adolescents de Valmont	24	20.95	26	23.00
Cultes et temples	30	8.75	30	8.75
Secteur vacances	30	23.35	31	24.45
Total service	128	85.99	134	91.21

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Unité administrative	n	n
Administration SJL	2	2
Total service	2	2

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	21	24

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	2
Décès	
Démission	16
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	1
Licenciement fin droit traitement	0
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	21

Personnel fixe

Durant 2013, le domaine de prestations administration RH s'est engagé dans une réflexion au sujet de ses valeurs, sa mission et sa stratégie, cela dans un souci permanent de se positionner comme une ressource pour l'ensemble des adjoints du SJL et donc des collaborateur-trice-s.

Dans son action quotidienne, il a repourvu 22 postes fixes, représentant une rotation du personnel de quelques 17%. Ce pourcentage peut paraître particulièrement élevé, mais s'il est examiné sous l'angle de postes offerts à des éducateurs juniors fraîchement diplômés qui effectuent leur première expérience professionnelle d'environ quatre ans, il revêt toute la dimension de tremplin qu'est le SJL pour les jeunes professionnels.

Apprenti-e-s

Cette année a été couronnée du CFC d'employé de commerce de l'un de nos apprentis.

Répartition hommes/femmes

Le SJL compte 58% de femmes et 42% d'hommes.

Fonctions encadrantes

La proportion d'hommes/femmes occupant des postes de cadres est la suivante: 41% de femmes (sept femmes) et 59% d'hommes (dix hommes).

Politique de formation du personnel

Formation continue et formation en emploi

En 2013, 47 personnes ont suivi des cours de formation continue, représentant 118 jours de formation. Quatre collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans une formation en emploi telle que praticien-ne formateur-trice et éducateur-trice ES ou HES.

Dans la mesure du possible, le SJL encourage les demandes de développement de compétences professionnelles et personnelles.

Stagiaires

Le SJL a accueilli sept stagiaires, notamment en stage préalable avant leur entrée en HES santé social. Ces stages ont été réalisés au Centre pour adolescents de Valmont (CPA).

Civiliste

Une personne a pu bénéficier de cette mesure au sein du SJL, dans le domaine de l'éducation.

Personnel auxiliaire engagé

En 2013, le SJL a fait appel à 285 personnes avec le statut d'auxiliaire dans les domaines suivants :

- Administration : 9% ;
- Accueil vacances : 56% ;
- Cultes et temples : 12% ;
- Délégation à la jeunesse : 15% ;
- CPA de Valmont : 8%.

ADMINISTRATION – GESTION – PLANIFICATION

Conférence des chefs de service (CCS)

Composition : le directeur de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, l'adjointe administrative en charge de l'état-major de la direction et les chefs de service de la direction.

Réunions ordinaires

Nombre de séances : 17 (2012 : 15).

La CCS est le principal instrument de coordination de la direction. Tous les sujets d'importance générale y sont abordés, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services ou les relations transversales avec d'autres directions.

Autres réunions

En fonction des thèmes d'actualité ou des projets en cours, la CCS reçoit parfois la visite d'autres services de l'administration ou d'instances extérieures afin d'échanger des informations. C'est ainsi qu'en 2013 elle a accueilli :

- une délégation du Service d'organisation et d'informatique (SOI) dans le cadre du pilotage informatique des directions, cela à deux reprises ;
- une délégation du Service du développement de la ville et de la communication (DevCom) concernant la gouvernance de la démarche du développement durable ;
- une délégation du Service du logement et des gérances (SLG) pour une présentation de la nouvelle procédure d'attribution et de location des locaux relatifs aux besoins de l'administration communale.

Ajoutons encore trois rencontres inter-directions entre la CCS de la DEJCS et celle de la Direction des travaux.

Institutions subventionnées

Le SJL subventionne plusieurs institutions dans le domaine de la jeunesse, de l'animation socioculturelle et des sports urbains. La liste des institutions subventionnées est disponible dans les budgets et comptes de la Ville de Lausanne. De plus, chaque institution publie un rapport annuel de ses activités. Ainsi, nous renonçons à publier un extrait de ces rapports. Néanmoins, citons le rapport d'activité annuel de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) téléchargeable à l'adresse suivante : www.fasl.ch/presentation/rapportsActivites.php.

Maisons de quartier

La **Maison de quartier de la Pontaise** a été ouverte au public dès le 26 août 2013 et a été investie immédiatement par 60 enfants de l'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Les 4 et 5 octobre, la maison a été inaugurée officiellement, et une fête a été organisée avec les habitants du quartier. Des informations sur les activités offertes sont disponibles sous : <http://www.lapontaise.ch/>. L'Association de la Maison de quartier de la Pontaise créée le 29 mai 2013 oriente les activités mises en œuvre par l'équipe d'animation et proposées par les habitants.

Le projet de la **Maison de quartier des Faverges** (préavis N° 2012/16 «[...] Octroi d'une subvention d'investissement et d'un crédit d'investissement pour la réalisation de la Maison de quartier des Faverges [...]») au sein d'un immeuble privé en construction continue de se définir et de se préciser conjointement avec la population du quartier. La Ville n'est pas propriétaire des lieux, mais en est le locataire. Ainsi, le maître de l'ouvrage de cette maison et de ce bâtiment est la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL). Cet état de fait modifie l'implication et l'impact décisionnel de la Ville. La commission de construction de cette future maison s'est néanmoins réunie trois fois. La commission des futurs utilisateurs s'est réunie à quatre reprises. La pose de la première pierre de cette maison s'est faite le 30 juin, lors de la fête de quartier.

La procédure de choix du futur mandataire de la rénovation et de la transformation de la **Maison du Désert** s'est terminée le 20 septembre. Le lauréat de cette procédure de sélection est le bureau LVPH architectes Sàrl associé à Thomas Jundt Ingénieurs civils SA. La population des quartiers de Bois, Pierrefleur et Hauts du Grey ont pris connaissance des résultats et des propositions le 10 octobre grâce à une exposition à la Ferme du Désert. La commission des futurs utilisateurs s'est réunie une fois, tandis que le jury de sélection du projet de rénovation et de transformation a tenu quatre séances. Le projet de la Maison de quartier du Désert suscite toujours un grand intérêt et un enthousiasme de la population qui s'est réunie en un 3^e forum, le 12 novembre 2013.

La Municipalité a accepté l'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 150'000.– pour évaluer et analyser les travaux nécessaires à un changement d'affectation de la **Maison de quartier Sous-Gare** en établissement public, en date du 13 juin. Conformément à la procédure en vigueur, cette décision de principe a été préavisée positivement par la commission des finances du Conseil communal, en date du 6 septembre 2013.

Formation des jeunes et politique familiale

Dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes, le service est actif et représenté au sein de la commission «Formation et emploi des jeunes» de Lausanne Région et du groupe de travail «Apprentissage-Orientation», piloté par le directeur de l'EJCS. Différentes mesures sont évaluées afin d'améliorer l'accès des jeunes en difficulté à une formation qualifiante. Parmi d'autres mesures, une page Internet spécifique à l'apprentissage est en préparation pour le site officiel de la Ville de Lausanne. Le service a également proposé une réponse municipale au postulat du conseiller communal M. Guy Gaudard: «*Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ?*».

Profitant de la vision transversale, propre au SJL sur les prestations de l'administration communale, il a été élaboré un rapport exhaustif sur les mesures implémentées par l'administration lausannoise dans le domaine du soutien aux familles et de la politique familiale.

Par ailleurs, répondant à la volonté municipale, une convention de subventionnement est en cours d'élaboration avec la FASL, pour fixer un cadre clair aux missions et prestations attendues, ainsi qu'aux engagements de chaque partenaire.

Campagne d'éducation moi & les autres

Fondée sur le préavis N° 2012/7 du 16 février 2012 («*Lancement d'une campagne d'éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème l'altérité*»), la campagne d'éducation moi & les autres a été menée entre septembre 2012 et l'automne 2013. Cette deuxième campagne visait à favoriser l'altérité auprès de la population, et en priorité auprès des enfants et des jeunes, comprise comme l'ouverture à l'autre, la reconnaissance de la diversité et la création de liens sociaux.

51 projets, touchant 40'000 personnes et portés par plus d'une centaine d'associations, institutions et fondations actives à Lausanne ont été mis en œuvre. Les subventions octroyées aux projets ont atteint CHF 220'183.–. Les activités proposées ont permis de sensibiliser la plupart des participants au respect des différences, à l'ouverture à l'autre, à la lutte contre les stéréotypes et à l'importance des échanges intergénérationnels. La majorité des projets ont impliqué des enfants et des adolescents, soit dans leur élaboration, soit parce que les activités proposées leur étaient spécifiquement dédiées. Parmi ces multiples actions, citons notamment six courts et moyens métrages, une radio éphémère, des débats, des expositions, quatre fêtes d'établissements scolaires, des pièces de théâtre, des ateliers intergénérationnels ou encore la réalisation de deux roues népalaises.

Conformément au préavis, la Chaire de politiques locales et d'évaluation de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) a mené une évaluation. Le rapport d'évaluation est disponible sur la page d'accueil du site de la campagne, à l'adresse: www.moi-autres.ch. Il relève un bilan globalement positif et propose quelques recommandations pour une prochaine campagne.

Terrain d'Aventure

Dans le cadre du préavis N° 2007/31 («*[...] Réponse à la pétition de M. Philippe Huguenin et consorts pour l'annexe du terrain d'aventure au chemin de Pierrefleur à Lausanne*») du 7 juin 2007, la Municipalité a déclaré son intérêt à trouver un lieu permettant l'ouverture d'un deuxième Terrain d'Aventure. En réponse à ce préavis, une démarche pluridisciplinaire a été adoptée et a conduit à l'adoption d'une note à la Municipalité le 21 mars 2013, «*Évaluation des potentialités des lieux pour l'accueil des "Terrains d'Aventure" sur le territoire lausannois*». Suite à cette note, un nouveau groupe de travail s'est réuni et mène une réflexion dans ce sens.

Fonds de soutien aux ludothèques lausannoises

D'un montant de CHF 30'000.–, il a été utilisé en partie pour le renouvellement des jeux (10% de la valeur totale du stock des jeux par année civile) et à la formation des bénévoles des ludothèques existantes. Il a également permis la création d'un nouvel espace, la ludothèque La Pagode, accueillie par le Centre de quartier de Malley-Montelly.

Information générale aux parents d'élèves – Grandir à Lausanne

Destiné à présenter et rappeler les nombreuses prestations offertes par la DEJCS, le bulletin *Grandir à Lausanne* a paru une fois en 2013. Ce dernier présentait les modifications dans le domaine scolaire, à la suite de la mise en œuvre d'une nouvelle loi scolaire fondée sur une harmonisation du cursus scolaire des élèves dans toute la Suisse. Depuis 1987, initialement publiée sous le nom de *Lausanne écoles*, cette publication est distribuée à tous les parents d'élèves et, depuis quelques années, aux familles dont l'enfant fréquente une structure d'accueil de la petite enfance.

Jeux internationaux des écoliers

Cette manifestation sportive et culturelle organisée par un comité est reconnue par le Comité International Olympique (CIO) et a lieu chaque année dans une ville différente en été, ainsi que tous les deux ans en hiver. En février, une délégation lausannoise composée de 12 écoliers a participé aux Jeux d'hiver (ski et snowboard) organisés par la Ville de Ufa, en

Russie. En août, une délégation lausannoise composée de 17 écoliers est partie aux Jeux d'été (athlétisme, natation) à Windsor, au Canada. Le 30 octobre, une cérémonie officielle de remise des diplômes des participants aux Jeux 2013 a été organisée dans la salle du Conseil communal en présence des autorités, des parents et du Consul de Russie.

Prévention alcool et vie nocturne

Le SJL a participé activement à la réflexion et aux propositions de mise en œuvre de prévention comportementale en matière de consommation excessive d'alcool et de mesures de pacification des nuits lausannoises. Il a œuvré de concert avec l'Observatoire de la sécurité. Ainsi, durant l'année, le SJL et l'Observatoire ont discuté avec leurs homologues suisses et se sont rendus dans les villes suisses confrontées à des problématiques similaires. Le SJL a échangé sur les pratiques avec les villes de Berne, de Zurich et de Vernier. Il a aussi participé activement au groupe de travail de l'Union des villes suisses qui a analysé en détail les questions relatives à la vie nocturne dans les villes suisses. Il a pris part à la rédaction d'un rapport «*Vie nocturne urbaine. Analyse de la situation et des mesures envisageables*» qui aborde les questions fondamentales et présente un catalogue d'actions possibles – la liste ne se veut pas exhaustive –, capables de répondre à des problèmes spécifiques. Il est consultable sous l'adresse web suivante : http://staedteverband.ch/fr/Info/Actuel/Medias/Communiquees_de_presse_2013/130218_Rapport_vie_nocturne.

Le SJL représente aussi les villes suisses dans le programme national «Jeunes et violence» réunissant la Confédération, les cantons, les communes et les villes suisses : <http://www.jeunesetviolence.ch/>.

Profitant de la «Semaine alcool» de la Confédération qui a eu lieu du 18 au 26 mai, le SJL en collaboration avec le Service de santé des écoles ont mis en place un projet de prévention visant les 13-18 ans, ainsi que leurs parents et les professionnels de l'éducation. Aidés par un collègue d'expert-e-s des questions de prévention alcool à Lausanne et dans le canton, les services communaux concernés ont participé à la prévention des risques liés aux premières consommations d'alcool chez les jeunes et ont renforcé la réduction des risques liés à une consommation excessive.

Les actions déployées durant cette semaine ont été fort divers : une campagne de sensibilisation de la population, une action de sensibilisation et de réduction des risques par les pairs en collaboration avec le Conseil des Jeunes pour proposer plusieurs projets de sketches théâtraux filmés sur le ton de l'humour, deux actions à l'intention des adultes (demi-journées de formation à l'intention des professionnels de l'éducation, séances d'information et de discussion avec des parents d'élèves), un courrier aux parents des jeunes entre 13 et 18 ans accompagné d'un feuillet d'information.

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

MISSION

Assurer les prestations traditionnelles d'une comptabilité de direction :

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, subventions ;
- traitements du personnel ;
- factures fournisseurs et débiteurs ;
- tenue de la comptabilité des établissements scolaires ;
- tenue de comptes pour le Service social Lausanne ;
- établissement de décomptes pour le Service de l'emploi ETVD ;
- relations avec les autorités des communes voisines et celles du Canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon.

L'activité de la comptabilité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la direction qu'avec les instances cantonales (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Département des finances et des relations extérieures, Département de l'économie et du sport).

Au terme de la redistribution des tâches entre le Canton et les communes, Lausanne s'est vu déléguer par convention un certain nombre de compétences, notamment sur le plan de l'organisation scolaire ou des prestations de psychologie scolaire. La comptabilité assure toute la calculation et le suivi du volet financier. Pour le Service social Lausanne, elle enregistre des aides individuelles dans les comptes communaux. En ce qui concerne le Service du travail, elle assure également l'enregistrement des écritures comptables de l'Office régional de placement (ORP), ainsi que des Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL).

Organisation

Le groupe traitements assure le service des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement).

Pour l'ensemble de la direction, le nombre de dossiers traités pour le personnel fixe s'élève à 1'789 (-2.5%) et 1'851 (-2.3%) concernant le personnel temporaire, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100%.

Le groupe factures a procédé à l'enregistrement et au contrôle d'environ 35'200 factures fournisseurs (-1.4%) et a émis environ 73'600 factures débiteurs (-3.2%).

C'est également à ce niveau qu'est réglé le versement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la direction.

ACCUEIL VACANCES

MISSION

➤ organiser, mettre en œuvre et développer des prestations d'accueil collectif d'enfants pendant les 14 semaines de vacances scolaires.

Les parents lausannois qui exercent une activité professionnelle trouvent dans les offres conjuguées du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) et du domaine des prestations accueil-vacances des solutions d'accueil et d'activités disponibles sur 52 semaines/an, toujours dans l'optique d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les associations subventionnées telle que la FASL et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) sont mandatées par le SJL pour la mise en œuvre de prestations d'accueil complémentaires sous la forme de centres aérés, de camps et d'activités à la journée.

Le domaine assure aussi les prestations de l'école à la montagne pour ses camps scolaires.

Agence communale «vacances 7-15 ans» à Chauderon 7A

Au terme de sa première année d'ouverture et après quelques réglages, le guichet accueil vacances assure pleinement sa fonction d'information et de conseil aux familles et aux jeunes. L'accès aux prestations a été facilité par un mode d'inscription simplifié. Dans leur recherche de solutions pour les vacances, les familles peuvent donc compter sur :

- le guichet accueil-vacances de Chauderon 7A, ainsi que sa réception téléphonique ;
- le portail internet www.lausanne.ch/jeunessevacances ;
- un catalogue semestriel illustré distribué à tous les enfants lausannois par le canal de l'école.

Outre sa mission d'information au public, le secrétariat vacances assure les travaux administratifs liés à l'exploitation des structures d'accueil du SJL, soit :

- 11 centres aérés urbains ;
- le centre aéré d'été de l'Arzillier ;
- les camps scolaires et camps de vacances des trois centres à la montagne de la Ville ;
- la part lausannoise des activités du Passeport Vacances d'été, du PassePasse d'automne et le bureau de l'Association en faveur du Passeport Vacances de la Région Lausannoise (APVRL).

En 2013, le domaine de prestations accueil-vacances a connu de nombreux changements de personnel, soit deux postes de direction d'école à la montagne, deux postes de coordination, un poste d'assistante et un poste de secrétaire, correspondant à un renouvellement de deux tiers du personnel administratif. Ce renouvellement est dû à des départs à la retraite, à des promotions et à de nouveaux défis professionnels.

Groupe de coordination des offres vacances à l'échelon lausannois

Le groupe de coordination conduit par le SJL réunit les associations subventionnées proposant des activités de vacances. Il a pour mission d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande en termes d'activités de vacances, tant au niveau qualitatif que quantitatif. A l'écoute des usagers et des responsables des structures d'accueil, il analyse les besoins pour chaque période de vacances et propose des adaptations de prestations. Ce groupe de travail est attentif aux options qui sont prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'école à journée continue (63a Cst-VD) et du parascolaire pour ce qui concerne les vacances des élèves.

PassePasse, Passeport Vacances de découverte professionnelle 13-16 ans

La faible fréquentation de l'édition 2012 a conduit à la création d'un groupe de travail chargé de redéfinir l'offre du PassePasse avec les communes participantes. Concrètement cela nous donne :

- les activités sont recentrées autour de la découverte active des milieux professionnels, les activités de loisirs sont réduites ;
- il se déroulera pendant les vacances de Pâques, les vacances d'automne étant moins favorables pour les jeunes en quête de projets professionnels ;
- le prix est baissé à CHF 15.-, le rendant ainsi plus accessible aux jeunes concernés ;
- une recherche de fonds est lancée pour alléger la charge financière dans cette phase de promotion de l'offre ;
- une campagne de communication est lancée pour mieux le faire connaître aux jeunes et aux familles, notamment par les réseaux sociaux et par des imprimés (www.passepasse.ch).

Passeport Vacances d'été

Par son rapport qualité-prix favorable, le Passeport Vacances et ses 300 activités reste une offre prisée malgré une baisse des ventes de 9% en 2013. La participation des parents pour deux semaines d'activités est de CHF 45.-, ce qui correspond à 48% du coût réel.

60% des 1'250 bénéficiaires se sont inscrits aux activités par le biais du site internet www.apvrl.ch, permettant la consultation des places libres et les inscriptions de dernière minute, au moyen d'un login personnel.

A ce propos, saluons l'important travail des organisateurs des quelques 300 activités qui s'engagent bénévolement pour communiquer, partager leur savoir-faire et leurs passions sur les quarante communes de l'APVRL.

Le passeport «farniente» reste stable avec 364 passeports vendus CHF 25.– / pièce. Ce sésame, donnant accès aux transports publics, piscines, musées, ainsi qu'à trois séances de cinéma, est proposé aux seuls 13-15 ans. Le passeport «farniente» s'autofinance et est sans activités encadrées.

En 2013, le Passeport Vacances s'est à nouveau déroulé sur les deux dernières semaines de vacances d'août pour répondre à une forte demande des familles. Pour cette édition, le Passeport Vacances a été couronné par quatre semaines de beau temps estival. Aucune activité n'a été annulée en raison de la météo.

Centres aérés urbains (CAU)

Les 11 CAU sont ouverts cinq semaines : durant les vacances de février, celles de Pâques et d'octobre. La stabilisation des demandes d'inscription est confirmée en 2013. Sensible à la demande des familles, la prestation est passée d'un accueil à la semaine à une formule à la journée. Rappelons que le CAU propose une formule d'accueil de proximité introduite en 2005. Facile d'accès et mobile, chaque centre aéré urbain accueille 12 enfants, de 8h à 18h à l'APEMS du quartier, pendant les petites vacances, tout en privilégiant les activités de plein air, de découverte et d'éveil scientifique, ainsi que les excursions hors du quartier.

Centres à la montagne de la Barboleusaz, des Chevalleyres et de Château-d'Oex

Ouverts toute l'année, ces trois centres connaissent une fréquentation stable, tant des camps scolaires proposés aux classes du CYT et CYP, que des camps de vacances thématiques ou généralistes. Durant l'année scolaire 2013/2014, les écoles à la montagne accueilleront les classes des degrés 5P à 8P du deuxième cycle primaire, selon un ordre de priorité défini avec les directions d'établissements scolaires.

Dans le cadre de la création du concept d'accueil des écoles à la montagne, les trois sites travaillent sur la réalisation de leurs projets pédagogiques.

INITIATION CULTURELLE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

MISSION

➤ gérer les activités culturelles, de sensibilisation à l'environnement et de prévention proposées aux classes lausannoises de la scolarité obligatoire : théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique, découverte de l'environnement et de ses interactions avec les contraintes et les attentes de la société, prévention, sous forme d'animations, d'initiations, de spectacles ou de visites.

La Ville de Lausanne offre à ses écoliers des prestations qui, en complément des programmes scolaires, contribuent à enrichir leurs connaissances. Elles ont pour but de faire découvrir aux enfants les arts vivants, d'être un facteur d'intégration et de cohésion sociale, et enfin d'être un instrument de réflexion.

Après plus de 30 ans, une évaluation du programme des activités culturelles a été effectuée. Il s'agissait de redéfinir les objectifs du service et de s'assurer que les activités proposées étaient bien en accord avec les buts poursuivis par la Ville. L'analyse complétée par une enquête de satisfaction (menée auprès de plus de 400 enseignants) a montré que la mission était remplie et que ce programme était en adéquation avec les attentes des enseignants.

L'ensemble des données retranscrites dans ce chapitre concerne les activités offertes aux classes enfantines, primaires et secondaires pour l'année scolaire 2012/2013. Les enseignants titulaires de classe s'inscrivent via des formulaires sur le site extranet de la Ville. Les brochures sont consultables sur le web et des exemplaires papier sont également mis à disposition dans les salles des maîtres.

Activités culturelles et découvertes lausannoises

Le programme d'activités culturelles a proposé 24 spectacles de théâtre, 3 concerts de musique classique (concerts découvertes de l'Orchestre de Chambre de Lausanne), 17 animations théâtrales, 7 découvertes lausannoises.

Au vu des statistiques, le bilan est très positif puisque 91% des classes enfantines, 95% des classes primaires (fréquentation supérieure à l'année précédente) et 44% des classes secondaires (légère baisse) se sont inscrites aux activités culturelles.

Sur les 13'140 enfants scolarisés à Lausanne :

- 9'230 sont allés voir un spectacle ;
- 8'891 ont pris part à une animation théâtrale ;
- 3'601 ont participé à une découverte lausannoise ;
- 3'246 sont allés écouter les concerts de l'OCL ;
- 1'711 ont reçu une initiation musicale du Sinfonietta.

En marge de ce programme, les offres culturelles suivantes ont été offertes par le SJL : 596 élèves de classes secondaires se sont rendus au cinéma découvrir le film *Hiver Nomade* de Manuel von Stürler ; le DVD du film *Noces Stravinsky/Ramuz* a été mis à disposition des chefs de file de musique de Montolieu et C.F. Ramuz, leur permettant de travailler avec

leurs classes la musique de Stravinsky, et enfin, 143 élèves de classes secondaires ont pu voir le nouveau spectacle de l'Association pour la Formation de Jeunes Danseurs (AFJD) *Mary Poppins*.

Abonnement culturel

Visant à faire bénéficier aux élèves de 7^e à 9^e années de l'offre théâtrale et musicale lausannoise, l'abonnement permet d'assister à des représentations publiques en payant leur billet au prix unique de huit francs. Le Service de la jeunesse et des loisirs compense le manque à gagner qui en résulte pour les théâtres.

2'530 billets ont été vendus pour 27 spectacles. En outre, l'Opéra de Lausanne a permis à 215 élèves lausannois d'assister gratuitement aux répétitions générales de quatre opéras.

Sensibilisation à l'environnement

753 animations/visites ont été offertes aux classes lausannoises et 92 aux classes des communes du périmètre GEDREL.

Découverte de l'environnement construit

28 classes enfantines, primaires et de transition ont bénéficié de cette prestation. Une nouvelle animation a été mise en œuvre en janvier 2013, destinée spécifiquement aux classes de 5^e et 6^e.

Prévention

Spectacles de prévention

Après concertation avec le Service de santé des écoles, il a été décidé d'adopter le principe d'organisation similaire à la pratique cantonale en matière de spectacle de prévention. Dès la rentrée scolaire 2012/2013, les établissements secondaires lausannois souhaitant bénéficier des spectacles de prévention font une demande motivée au Service de santé. Il s'agit donc d'un projet d'établissements, dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé.

Prévention des accidents par morsures (P.A.M.)

Très pragmatiquement destiné à apprendre aux enfants comment il faut se comporter (ou ne pas se comporter) en présence d'un animal, le programme est proposé en alternance aux classes des cycles initial et primaire.

105 classes enfantines ont reçu un cours de prévention aux accidents par morsures.

CULTES ET TEMPLES

MISSION

- assurer les engagements et les traitements du personnel des paroisses protestantes, l'entretien des lieux de cultes catholiques et protestants, les relations avec les paroisses catholiques, protestantes et les autres communautés religieuses, les autorités ecclésiastiques de la ville et celles des communes voisines.

Evénements marquants

L'année 2013 a été jalonnée de plusieurs événements et anniversaires majeurs. Dans le cadre de la campagne d'éducation *moi & les autres*, un projet intitulé «Chemin de la Méditation» a été réalisé du 15 mai au 15 septembre à la Vallée de la Jeunesse grâce à une collaboration interreligieuse fructueuse réunissant des chrétiens, des musulmans, des israélites, des bouddhistes et des baha'ïe. De plus, une table ronde interreligieuse s'est tenue le 18 juin sur le thème «Altérité et diversité : comment vivre ensemble forts de nos différences».

Le 15 septembre, l'église Saint-Jean à Cour a célébré son 100^e anniversaire. Classée monument historique d'intérêt régional et inscrite en *note 2*, la construction de l'église Saint-Jean est le résultat d'une entreprise collective du pasteur Jules Amiguet, de la donatrice Marguerite de Loÿs-Chandieu et du peintre Louis Rivier. Le 15 décembre, c'était le tour du Centre de rencontre œcuménique de la Grangette de fêter ses 25 ans d'existence. Pour marquer le 350^e anniversaire du temple des Croisettes, ainsi que la rénovation de la toiture et l'assainissement des façades de l'église depuis la dernière restauration majeure en 1913-1915, les autorités lausannoises et palinzardes – perpétuant ainsi une tradition inspirée du compagnonnage entre artisans – ont déposé le 15 novembre des documents historiques et des messages dans le clocher de l'église, dont des dessins d'enfants peints lors du concours de commémoration.

Entretien du patrimoine

Les travaux de rénovation de la toiture, des façades et de l'intérieur du temple des Croisettes sont désormais terminés. Le coût est réparti pour moitié entre la Commune de Lausanne et celle d'Epalinges.

La deuxième étape des travaux de restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption au Valentin sont terminés.

Des travaux d'entretien lourd et courant ont été exécutés dans le cadre du budget ordinaire. Parmi les travaux importants, il convient de signaler: la restauration du clocher de Montriond, CHF 100'000.-; l'assainissement du chauffage à Saint-Marc, CHF 53'000.-; le dernier versement pour la réfection et l'isolation thermique à la paroisse Saint-Esprit, CHF 20'000.-; l'installation d'un système de microphones sans fil à la paroisse Sainte-Thérèse, CHF 24'000.-; la réparation de l'infiltration d'eau au Centre œcuménique et de quartier Bois-Gentil, CHF 19'000.-; la réfection de peinture pour le 100^e anniversaire de l'église Saint-Jean, CHF 16'000.-; la révision du système de mise en volée des cloches au temple de Bellevaux, CHF 15'000.-.

Les actes de vandalisme et les dommages au patrimoine (brisures de vitraux, graffitis, tags, vols), qui avaient reculé en 2012, ont malheureusement augmenté cette année dans les paroisses. En effet, le coût des réparations a atteint un montant de CHF 16'000.-, sans que l'on puisse toujours identifier les auteurs.

Conventions

La convention entre l'Etat de Vaud, l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) et la Commune de Lausanne régissant la répartition des charges de la cathédrale a été signée le 15 mai 2013. Selon cette convention, la Commune de Lausanne maintient l'activité du guet, prend en charge les frais de chauffage de la cathédrale, les frais de culte et ceux relatifs au sacristain, ainsi que les frais d'électricité et de chauffage liés à la loge du guet. L'Etat de Vaud subvient quant à lui aux frais d'exploitation, d'entretien et d'ameublement de la cathédrale, ainsi qu'aux frais d'entretien de l'orgue. Il pourvoit à la rémunération de l'organiste et de l'intendant, et L'EERV prend en charge celle du pasteur. L'accueil de la cathédrale – élément nouveau – revient désormais à Lausanne Tourisme.

Les conventions (établies pour la première fois en 2003), répartissant les frais de fonctionnement entre les communes dont la paroisse couvre plusieurs frontières politiques, ont été renouvelées pour une période de cinq ans, soit allant de 2013 à 2017. Cela concerne les paroisses catholiques Saint-Nicolas-de-Flüe, Saint-Amédée, Saint-Joseph, Saint-Etienne et le temple protestant de Malley. La clé de répartition se fait suivant le nombre de paroissiens de chaque commune.

DÉLÉGATION À L'ENFANCE

MISSION

- développer une politique de l'enfance de la Ville de Lausanne en faisant reconnaître les enfants comme des habitants à part entière et aux besoins spécifiques;
- susciter des projets qui mettent les enfants dans une position d'acteur;
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de l'enfance.

Pousses Urbaines 2012-2013: Un jeu d'enfant, la ville? Ou comment jouent les enfants lausannois

Comprendre la relation entre jeu, cadre social et environnement construit était l'objectif de cette édition 2012-2013. Des séquences d'ateliers avec une trentaine d'enfants et une vingtaine de parents issus de quatre quartiers ont donné lieu à la réalisation d'un court-métrage.

Labellisation « Lausanne commune amie des enfants »

Dans le cadre de l'exposition des Drapeaux d'Ouchy, 150 jeunes artistes entre 4 et 17 ans, d'origines diverses et de plusieurs quartiers lausannois, ont participé à cette animation estivale sur le thème de l'*Autoportrait*.

Le groupe de référence transversal, mis sur pied pour prendre en compte le plus largement possible la part des enfants et des jeunes, poursuit ses travaux.

Le 20 novembre, à l'occasion de la **Journée internationale des droits de l'enfant**, une projection publique pour petits et grands au CPO permettait de découvrir trois courts-métrages présentant des actions menées à Lausanne POUR, AVEC et PAR des enfants.

Les conseils des enfants

Actuellement, ils ont lieu dans cinq quartiers: Prélaz, Chailly, Boisy, Bellevaux, Bourdonnette.

Ce sont des espaces ouverts et encadrés où les enfants (de 6 à 12 ans) viennent librement partager des préoccupations individuelles ou collectives. Cela peut parfois déboucher sur des actions, comme en 2013, avec une vente de jouets au profit d'une association d'enfants atteints de cancer ou des propositions dans le cadre du réaménagement d'une place de jeux.

Chaque conseil est co-animé par une coordinatrice de la Ville et un-e animateur-trice du quartier, au rythme d'environ huit fois par an.

DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

MISSION

- développer une politique de la jeunesse en favorisant l'intégration des jeunes dans la cité et leur participation ;
- assurer une transversalité entre les services et les directions de la Ville sur les questions liées à la politique de la jeunesse ;
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de la jeunesse ;
- participer et appuyer les projets des 13-25 ans ;
- coordonner l'activité des travailleurs sociaux hors murs, des animateurs de la Permanence Jeunes Borde (PJB) et du médiateur sportif ;
- assurer le suivi et le bon fonctionnement du Conseil des Jeunes ;
- gérer le fonds de soutien aux projets d'adolescents et de jeunes adultes.

Fonds de soutien pour les projets d'adolescents et de jeunes adultes

Onze projets de jeunes Lausannois ont été présentés devant la commission d'attribution composée de trois jeunes, du directeur de la DEJCS et de la cheffe du SJL. Ces projets ont reçu une aide de CHF 39'600.– pour des événements allant de la danse à des activités théâtrales, de la musique à des expositions. Tous se sont déroulés sur le sol lausannois.

Casuels

Des subventions ponctuelles pour un montant total de CHF 63'000.– ont été attribuées à 17 événements ou projets (touchant à différents domaines) organisés pour et par des jeunes.

Locaux de musique

La délégation à la jeunesse gère 28 locaux de musique pour une cinquantaine de groupes de musiques actuelles (rock, métal, reggae, funk, world-music), répartis dans quatre abris d'écoles lausannoises ainsi qu'à la Borde 49 bis. De plus, cette année, la délégation à la jeunesse peut compter sur quatre locaux supplémentaires situés dans l'ancienne école de la Blécherette, sise à la route de Romanel 1. Ainsi, plusieurs associations peuvent bénéficier d'espaces pour pratiquer de la musique actuelle, mais aussi de la danse, du théâtre et des arts audio-visuels.

Diverses participations du délégué à la jeunesse

- Campagne de prévention alcool «Bourré... de risques?» en collaboration avec différents services de la Ville et partenaires de la santé ou de la prévention, ainsi qu'avec le Conseil des Jeunes.
- «Night Life Vaud», projet de recherche-action sur les habitudes de sortie et de consommation des jeunes à Lausanne en collaboration avec la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), la fondation Rel'ier, l'Institut Universitaire de Médecine sociale et préventive du CHUV (CHUV- IUMSP), PROFA, ABS et le Canton.
- Participation à la Chambre consultative de la jeunesse du canton de Vaud.
- Participation au Conseil des transports.
- Participation à deux commissions de Lausanne Région : Bus Pyjama, Dépendance et Prévention.
- Participation au groupe d'étude du Groupement Romand des Etudes des Addictions (GREA) «Jeunes, alcool et espace public».
- Participation à la Conférence romande des délégués à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).
- Participation à différentes tables rondes, conférences et séminaires liés à la jeunesse (Séminaire de Bienne ; 2^e Conférence «Jeunes et violence»).

Permanence Jeunes Borde (PJB)

Tout au long de l'année, la PJB accueille les jeunes du quartier en leur offrant des activités telles que la danse, le bricolage, la pâtisserie, la cuisine, des cours de guitare. Durant les vacances scolaires, plusieurs animations ont été organisées : en février, un camp de ski à Évólène ; en juillet, deux semaines d'activités extérieures au Pré-des-Druides ; en octobre, une semaine sur la culture hip-hop et diverses sorties. La PJB a également organisé une fête de quartier et plusieurs événements lors des fêtes traditionnelles (Carnaval, Pâques, Halloween, Noël).

Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)

Grâce à leur présence dans les quartiers lausannois, les TSHM ont renforcé les liens avec les jeunes. Ainsi, ils ont pu créer de nombreux contacts avec les divers acteurs des quartiers, ce qui a permis d'apaiser certaines situations et de faire émerger des demandes auxquelles ils ont essayé de répondre.

Les TSHM ont participé activement au projet «Tapis Rouge», dans le cadre de la campagne d'éducation «moi & les autres». Ils ont ainsi pu accompagner des jeunes tout au long de la réalisation d'un film.

Médiateur sportif

Le médiateur sportif propose ses services aux clubs de sport lausannois qui en font la demande. Il organise aussi les ouvertures de salles de gym en dehors des horaires scolaires (Saint-Roch, Béthusy, Grand-Vennes, Montoie et Barre) pour les jeunes, d'octobre à mai, ce qui représente 39h30 hebdomadaires. Cette année, de nouvelles activités ont été organisées suite à la demande d'un groupe de filles (Foot O Féminin, GirlyBall, Parkour & Breakdance). Le médiateur sportif a aussi collaboré à l'organisation de trois camps sportifs pour des jeunes en surpoids avec l'Hôpital de l'Enfance et le CHUV. Le médiateur a participé au Forum Mondial de l'Education par le sport à Paris. Il a également pris part à plusieurs émissions de radio et de télévision et a ainsi pu faire connaître son travail au service de la jeunesse. Il collabore et assure un soutien à de nombreuses associations de jeunes qui pratiquent différents sports urbains.

Conseil des Jeunes (CDJ)

Le Conseil des Jeunes réunit ses 60 membres une fois par mois dans la salle du Conseil communal. Il a fêté son 3^e anniversaire le 17 décembre, en présentant ses différentes réalisations et projets.

Commission culture

Du 19 au 30 mars, cette commission a organisé le «Festival Clichés» pour lutter contre les préjugés. Ainsi, elle a offert aux Lausannois :

- une exposition didactique et de photos au Forum de l'Hôtel de Ville ;
- un défilé de mode avec des créations réalisées par un jeune du CDJ ;
- une table ronde au Casino de Montbenon, avec M. Luc Ferry, ancien ministre de l'Education française ;
- un spectacle d'humour au Romandie avec des artistes du Jamel et du Swiss Comedy Club, et une programmation de films sur la thématique, au Zinéma.

La Commission Conférences des Parlements des Jeunes (CPJ) 2013

Cette commission a organisé la Conférence des Parlements Suisses des Jeunes - CPJ 2013 -, du 1^{er} au 3 novembre et a permis de réunir plus de 150 jeunes de toute la Suisse et de cinq pays européens. La CPJ est le deuxième plus grand événement politique organisé en Suisse pour les jeunes, après la Session des jeunes organisée par la Confédération. Durant ces trois jours, les participants ont pu échanger, discuter sur différentes problématiques les concernant et réfléchir à des solutions possibles.

Fête des 18 ans

Le Conseil des Jeunes a organisé la 3^e édition de la désormais traditionnelle «Fête des 18 ans», le 2 novembre. Plus de 400 jeunes ont pu assister à un concert réunissant Alejandro Reyes, un jeune talent lausannois, deux stars suisses : le groupe pop-rock suisse-allemand Pegasus et le chanteur lausannois Bastien Baker. L'édition 2013 de cette «Fête des 18 ans» a également pu accueillir les participants à la CPJ 2013.

Commission communication

Cette commission a effectué une campagne d'affichage et de distribution de flyers pour recruter de nouveaux membres et faire connaître l'existence du CDJ. Suite à cette campagne, 20 nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Le site internet du CDJ a également été mis à jour.

Différentes commissions actives

«Transport», Suicide», «Aide à l'emploi», «Easyvote», «Lausanne by night», autres.

Programme européen Jeunesse en Action à Lyon

En octobre, une délégation du CDJ (huit membres accompagnés du délégué à la jeunesse) a participé à un séminaire se déroulant à Lyon intitulé «Jeune Transalpin, réalise-toi», organisé dans le cadre du programme européen Jeunesse en Action. Ainsi, durant une semaine, des jeunes provenant de Turin, Lyon et Lausanne ont eu l'occasion de discuter et réfléchir à des problématiques qui les touchent et d'imaginer des solutions.

CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENTS DE VALMONT (CPA)

MISSION

- accueillir à tout moment, en vue d'une prise en charge éducative, des adolescent-e-s âgé-e-s de 14 à 18 ans, en milieu fermé et pour de courts séjours, dans le cadre de peines et mesures de privation de liberté prises à leur rencontre par l'autorité pénale (Tribunal des mineurs vaudois et autres cantons) ou l'autorité civile (Service de protection de la jeunesse, Office du tuteur général).

Fréquentation

Le taux d'occupation du CPA a été légèrement inférieur à celui de l'année précédente (-6%), mais il est resté à un niveau significativement plus élevé que celui de la moyenne des dix dernières années.

Toujours dans l'attente de l'ouverture de l'établissement fermé pour mineurs, le CPA a continué d'accueillir les mandats de détention avant et après jugement.

Le CPA a développé son offre de prise en charge individuelle (sur mandat civil ou pénal) pour des jeunes très désaffiliés socialement et pour lesquels le réseau institutionnel romand n'est pas nécessairement adapté.

Nombre de journées

	2010	2011	2012	2013
Total	4'912	4'355	5'552	5'201

Evénements marquants

L'avenir du bâtiment et les travaux de transformation sont toujours l'objet de négociations entre la Ville et le Canton.

La Conférence latine des chefs de départements de justice et police a approché le CPA pour analyser les capacités de ce dernier à accueillir à l'avenir les mesures éducatives pénales en milieu fermé pour les jeunes filles. Les réflexions sont en cours.

Un nouveau protocole de collaboration entre le Service de protection de la jeunesse (SPJ) et le CPA a été signé en 2013, en partenariat avec la Justice de paix.

Sur le plan des relations extérieures, le CPA continue de participer à différentes recherches socio-éducatives, notamment une recherche de longue durée portant sur l'analyse de l'impulsivité chez l'adolescent et financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, et collabore activement aux prestations pédagogiques des écoles sociales.

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE (SAJE)

Le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) a poursuivi la mise en œuvre du plan de développement de places d'accueil prévu pour la législature. Plus de 200 places ont ainsi été ouvertes en 2013.

L'un des faits manquants de cette année 2013 est la dissolution de l'association «La Gardoche». Cette association, née à la fin des années septante, a marqué le paysage associatif lausannois par son militantisme actif. Au 1^{er} août 2013, La Gardoche est devenue le douzième centre de vie enfantine (CVE) municipal de La Sallaz.

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- proposer et développer à Lausanne la politique d'accueil de jour de l'enfance dans le cadre d'une politique familiale urbaine;
- garantir en tout temps la qualité des prestations fournies et en évaluer l'efficacité;
- conduire, diriger et contrôler opérationnellement le Réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L).

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
APEMS	108.06	102.03	109.68	102.72
CVE Ancien-Stand	25.80	24.41	25.80	25.74
CVE Bellevaux	21.75	21.68	21.75	20.60
CVE Bergières	30.62	31.21	30.62	30.24
CVE Borde	15.10	15.10	15.10	15.00
CVE Bourdonnette	25.27	25.34	25.27	25.56
CVE Cité	21.75	22.08	20.35	20.00
CVE Grangette	27.30	26.59	27.30	25.62
CVE Jardins de Prélaz	15.60	13.17	15.60	12.88
CVE Montelly	37.34	37.48	37.34	37.28
CVE Montoie	9.85	9.00	9.85	9.75
CVE Sallaz	0.00	0.00	10.55	10.15
CVE Valency	18.68	18.78	18.98	19.08
SPE Chauderon	28.76	24.55	29.11	24.35
Total service	385.86	371.41	397.28	378.97

Tableau 1.2.- variation en ept allouésdu 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Unité administrative	
Total service	11.42

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
APEMS	193	102.03	194	102.72
CVE Ancien-Stand	34	24.41	36	25.74
CVE Bellevaux	32	21.68	30	20.60
CVE Bergières	44	31.21	43	30.24
CVE Borde	21	15.10	21	15.00
CVE Bourdonnette	35	25.34	36	25.56
CVE Cité	29	22.08	27	20.00
CVE Grangette	36	26.59	35	25.62
CVE Jardins de Prélaz	19	13.17	19	12.88
CVE Montelly	49	37.48	48	37.28
CVE Montoie	12	9.00	13	9.75
CVE Sallaz	0	0.00	15	10.15
CVE Valency	24	18.78	24	19.08
SPE Chauderon	32	24.55	32	24.35
Total service	560	371.41	573	378.97

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
APEMS	4		4	
CVE Bellevaux	0		1	
CVE Bergières	4		3	
CVE Bourdonnette	0		1	
CVE Cité	2		4	
CVE Grangette	1		1	
CVE Jardins de Prélaz	3		4	
CVE Montelly	1		1	
CVE Sallaz	0		1	
CVE Valency	2		2	
SPE Chauderon	1		1	
Total service	18		23	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	32	57

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	1
Décès	
Démission	22
Départ à la retraite	6
Fin de contrat	1
Licenciement fin droit traitement	2
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	32

Par rapport au 31 décembre 2012, l'effectif du SAJE a augmenté de 26 personnes, pour se fixer à 573 personnes à fin 2013. Cela s'explique d'une part par la municipalisation d'une garderie privée subventionnée (La Gardoche) au 1^{er} août 2013, et d'autre part, en raison des régularisations de postes éducatifs auxiliaires en contrats de droit privé dans les lieux d'accueil par enfants en milieu scolaire (APEMS).

Le personnel du SAJE est composé majoritairement de jeunes femmes, éducatrices de l'enfance pour la plupart. C'est pourquoi, chaque année, de nombreuses collaboratrices donnent naissance. L'année 2013 a été particulièrement riche en heureux événements, puisque 22 personnes ont bénéficié d'un congé maternité complet ou partiel. Les absences, dont la durée est supérieure à un mois en raison de maladie ou d'accident, restent malheureusement à un niveau élevé significatif. En effet, 31 cas ont dû être annoncés au médecin-conseil selon la règle en vigueur. Progressivement, des mesures préventives sont élaborées pour limiter le nombre et la durée de ces absences : collaboration active avec le médecin du travail et cours d'ergonomie dans des centres de vie infantine.

Concernant les apprentis, en tenant compte des mouvements dus au commencement ou à la fin des contrats d'apprentissage, le SAJE a formé 29 apprentis en 2013. Ceux-ci sont répartis dans les différents secteurs du service, selon les professions suivantes : cuisinier-ère, assistant-e sociaux-éducatif-ve, employé-e de commerce.

Stagiaires

Le service a accueilli 95 stagiaires au sein de ses structures, tant dans ses centres de vie infantine (CVE) qu'aux APEMS, dont :

- 25 en préalable à l'entrée en formation ;
- 27 en 1^{re} année de formation ;
- 21 en 2^e année de formation ;
- 16 en 3^e année de formation ;
- 6 en tant qu'assistants sociaux-éducatif (ASE).

Principales causes d'absence en 2013

Causes	Ancien-Stand	Bellevaux	Bergières	Bourdonnette	Borde
Maladie avec certificat	1'436.75	1'565.50	4'635.00	2'215.25	671.75
Maladie sans certificat	417.00	337.25	229.25	577.75	371.00
Enfant malade	123.75	139.50	127.75	57.00	84.00
Accident	245.50	532.00	426.25	339.25	11.25
Formation	203.25	286.25	54.00	419.25	530.00
Maternité	588.50	624.00	684.50	494.25	684.50
Congé non payé	247.25	209.50	0.00	1535.00	0.00
Total en heures	3'262.00	3'694.00	6'156.75	5'637.75	2'352.50
<i>Total en ept</i>	1.57	1.78	2.96	2.71	1.13

Causes	Cité	Grangette	J. Prélaz	Montelly	Montoie
Maladie avec certificat	1'318.50	3'508.00	534.00	3'671.50	337.00
Maladie sans certificat	464.25	311.50	627.50	947.50	119.50
Enfant malade	65.00	282.50	106.25	256.00	23.50
Accident	537.00	327.00	712.00	172.25	14.25
Formation	67.50	1'523.25	433.00	663.50	337.75
Maternité	1'922.75	978.00	0.00	1'803.25	332.50
Congé non payé	795.25	0.00	0.00	472.00	272.00
Total en heures	5'170.25	6'930.25	2'412.75	7'986.00	1'436.50
<i>Total en ept</i>	2.49	3.33	1.16	3.84	0.69

Causes	Valency	APEMS
Maladie avec certificat	2'088.75	6'385.00
Maladie sans certificat	301.00	1'400.00
Enfant malade	42.25	180.75
Accident	152.00	1'406.75
Formation	292.25	2'432.25
Maternité	367.25	957.50
Congé non payé	0.00	161.00
Total en heures	3'243.50	12'923.25
<i>Total en ept</i>	1.56	6.21

RESSOURCES HUMAINES

Aménagement du temps de travail (ATT)

Comme indiqué précédemment, la première phase de l'aménagement du temps de travail (ATT), en vigueur depuis fin 2011, s'est limitée au personnel administratif de Chauderon et à la cellule socio-éducative de la place de la Navigation.

Pour sa deuxième phase, soit la perspective de l'élargir aux centres de vie infantine, un test a été choisi et introduit dans l'une des douze institutions. L'expérience, bien que positive pour la garderie concernée, nécessite encore une analyse approfondie avant toute décision d'extension, notamment dans le principe de comptage des heures. De plus, la flexibilité, qui représente un avantage indéniable de l'ATT, est toute relative lorsqu'il s'agit de personnel éducatif. En effet, l'horaire doit être en adéquation avec l'obligation de répondre au ratio «nombre de personnes encadrantes/groupe d'enfants».

Recrutement

Hormis les mises au concours régulières dues à la rotation du personnel – principalement, des éducateurs-trices ou assistant-e-s socio-éducatif-ive-s et apprenti-e-s – l'année 2013 a été intense, puisque six recrutements pour des postes de cadres supérieurs et intermédiaires ont été effectués à Chauderon.

	Offres spontanées	Mises au concours		Total dossiers reçus
		nombre*	dossiers reçus	
Préscolaire	535	8	466	1'001
Parascolaire	290	3	106	396
Total	825	11	572	1'397

*une mise au concours peut concerner plusieurs postes

Licenciements

Trois procédures pour fin de droit au traitement ont dû être effectuées durant l'année, de même qu'une convention de départ et un licenciement pour justes motifs. Des sanctions disciplinaires – avertissements, mises en demeure – ont été également signifiées.

Développement des compétences

Formations dont au moins un jour en 2013 (autrement dit, qui ont au moins débuté en 2013 ou fini en 2013)

Nombre de formations +5j	23
Nombre de formations 0j à 5j	320
Nombre de formations 2013	343

Signalons aussi l'amélioration apportée par la nouvelle procédure mise en place depuis fin septembre au sujet de la gestion des demandes de formation CEP, désormais centralisée. Pour un grand service comme le SAJE, cela a nécessité un travail conséquent de «grand nettoyage», afin de disposer d'une base de données correcte.

SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La santé et la sécurité des professionnels de l'accueil de jeunes enfants a été au centre de plusieurs échanges durant cette année. Les professionnels du terrain et les directeurs des CVE ont eu un retour de leur participation à une enquête réalisée en 2012 par une étudiante en «psychologie du travail et des organisations», lors d'une soirée organisée conjointement avec le SAJE et l'Unité santé sécurité au travail (USST). Cette démarche a permis au SAJE de mesurer l'importance de sensibiliser les professionnels à être acteur de leur santé. La mise en place concrète de cette sensibilisation a été confiée à une équipe d'ergonomes et s'adressera à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant engagés dans un CVE municipal. Ce projet d'envergure a pour objectif de développer dans les lieux d'accueil la santé comme valeur d'entreprise. Ainsi, à termes, le personnel éducatif sera à même d'observer et d'analyser des situations à risque pour sa santé ou sa sécurité et faire remonter des propositions d'améliorations concrètes jusqu'à la direction. Selon l'enquête menée auprès des professionnels, le renforcement de l'autonomie des équipes ainsi que la latitude décisionnelle sont des facteurs importants de satisfaction au travail. Ce processus novateur de préservation de sa santé au travail développe donc ces aspects fondamentaux, afin que les professionnels deviennent des acteurs conscients. Il fera l'objet de publications et probablement d'un projet de recherche. L'année 2013 a permis d'effectuer la phase pilote de ce programme au sein de trois lieux d'accueil. De nombreuses observations ont été filmées par les ergonomes, puis discutées lors d'entretiens de confrontation avec les équipes éducatives concernées. Ces échanges ont permis aux ergonomes de comprendre plus finement les stratégies mises en œuvre par les professionnels pour préserver leur santé au quotidien dans l'exercice de leur fonction. Ces supports serviront de base à la formation. Par ailleurs, un comité de pilotage de la démarche s'est réuni une première fois, permettant au Chef de service ainsi qu'au médecin du travail de la Ville, de suivre et de réguler le processus si nécessaire. Les directeurs et des éducateurs de l'enfance en font également partie. La phase pilote pour les trois premiers lieux se terminera en juin 2014 et sera suivie de la formation des autres lieux d'accueil, dès septembre 2014 (neuf lieux).

Trois visites de sécurité ont eu lieu durant l'année 2013 : un nouvel APEMS (Tivoli), un déménagement d'APEMS (Malley), une reprise de CVE par la Ville (CVE Sallaz ex Gardoche).

TRICRÉA

TRICRÉA est un projet de tri créatif, original et durable développé par le Semestre de motivation de la région lausannoise (MOBILET'/SEMO), le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE). Le fonds du développement durable a rendu ce projet possible par le paiement de 20% du salaire de la répondante santé, sécurité au travail et développement durable du SAJE cela pour une durée de deux ans. Le projet s'est concrétisé en 2013: le vernissage a eu lieu le 5 septembre, et son ouverture officielle le 30 septembre.

La Plateforme bio locale

Elle représente un relais pour les agriculteurs locaux afin d'atteindre les collectivités d'accueil de jeunes enfants en demande de fruits et de légumes bio, de saison et de proximité. Cet intermédiaire souhaite contribuer à renforcer le tissu économique local en garantissant aux producteurs traditionnels l'écoulement de leurs marchandises à un prix équitable, tout en les encourageant à passer à une agriculture respectueuse de la terre et de ses convives. Cette jeune coopérative est née le 7 mars 2013 – après une longue assemblée générale constitutive – et a vu des représentants de la Ville, des agriculteurs traditionnels et biologiques, collaborer proactivement au nom d'un projet novateur et durable. Pour le rappel, l'ancienne porcherie de la ferme de Cery a été transformée en une légumerie capable de livrer à vélo, des produits bruts et/ou transformés (lavés, épluchés et découpés) aux cuisines des collectivités. En 2013, le fonds du développement durable a soutenu le démarrage de cette coopérative par un don de CHF 24'000.– et la Ville a pris une part en tant que coopérateur dans cette aventure. L'ensemble des cuisiniers des CVE s'est approvisionné, partiellement pour certains, beaucoup pour d'autres, à la Plateforme.

Beelong

L'indicateur Beelong est un outil mesurant l'impact environnemental des pratiques d'achat des collectivités. Développé par l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL). Il a débuté sa phase pilote durant l'année 2013 auprès de deux cuisines de CVE et d'un APEMS. Les cuisiniers lui ont fait un accueil favorable: l'accompagnement proposé leur a permis de réfléchir et de comprendre de façon globale les répercussions écologiques des achats alimentaires effectués. Des améliorations leur ont été proposées ainsi que de nouveaux fournisseurs respectant mieux les critères retenus par l'instrument d'analyse: la provenance des aliments, la saison, le mode de production, le degré de transformation et les émissions de CO2. Cet outil a pour ambition d'être utilisé pour la formation des professionnels de la restauration collective, afin de sensibiliser les responsables de la gestion managériale ainsi que les consommateurs.

A terme, une banque de données évolutives sera mise à disposition des cuisiniers, de même qu'un choix de menus saisonniers et locaux, développés par les professionnels de l'EHL.

La gestion des déchets

L'introduction de la taxe au sac a généré un important questionnement de la part des directeurs de CVE et des responsables d'APEMS de l'ensemble du Réseau-L. Une évaluation des besoins a été effectuée. Les APEMS sont soumis à la taxe au sac, tandis que les CVE sont taxés au poids, et ce pour des raisons d'hygiène (évacuation biquotidienne des couches souillées). Les structures respectent globalement bien les règles et ont intensifié le tri sélectif.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL COMMUNAL

Outre les relations institutionnelles avec les commissions permanentes de gestion et des finances, le SAJE a proposé à la commission des finances une augmentation du compte d'attente servant à redéfinir une nouvelle politique tarifaire. Il est prévu de réunir dans le même logiciel de gestion les prestations pré et parascolaires.

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE LAUSANNE (RÉSEAU-L)

Tableau de bord du Réseau-L au 31.12.2013

Pour le rappel, il existe deux types de «taux de couverture»:

- dans le premier cas, il s'agit du nombre de places offertes (financées) rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture I;
- dans le second cas, il s'agit du nombre d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture II (parfois appelé taux de recours).

Les objectifs de cette législature sont pour la Municipalité de Lausanne:

- d'atteindre ou de maintenir un taux de couverture II à plus de 50% concernant l'accueil préscolaire dans les groupes d'accueils suivants:
 - Nursery (bébés 4 mois-20/24 mois),
 - Garderie (trotteurs 20/24 mois – moyens 30/36 mois).
- garantir pour l'accueil parascolaire un droit facultatif à l'accueil pendant toute la scolarité (art. 63A de la Cst. VD). Cet accueil est divisé en deux catégories d'accueil:
 - Parascolaire I (1-2 P ex cycle initial),
 - Parascolaire II (3-6 P ex cycle primaire).

Taux de couverture I (places offertes)

Nursery: 29,6%

Garderie: 43,2 %

Parascolaire (1-2P): 38,5%

Parascolaire (3-6P): 41 %

Taux de couverture II (enfants accueillis)

Nursery: 47%

Garderie: 59 %

Parascolaire I: 52,3%

Parascolaire II: 56,1%

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

CVE de la Sallaz, ex Gardoche

La municipalisation de la structure privée subventionnée de la Gardoche a nécessité la mise en œuvre d'un processus complexe impliquant tous les acteurs du SAJE. La première partie de ce processus s'est bien déroulée et le personnel a été transféré au SAJE au 1^{er} août 2013. La seconde partie, qui verra l'acquisition par la Ville des parcelles et du bâtiment, sera effectuée au printemps 2014.

Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

En septembre 2013, le Grand Conseil a modifié la loi d'accueil de jour de l'enfance (LAJE). L'augmentation importante de la contribution de l'Etat de Vaud à l'accueil extrafamilial permet de maintenir la subvention de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) à hauteur de 22% de la masse salariale éducative pour le Réseau-L.

Politique tarifaire du Réseau-L

En novembre 2013, la Municipalité décidait de la stratégie de mise en œuvre d'une nouvelle politique tarifaire, en lien avec l'obligation légale liée à la loi sur l'harmonisation des prestations sociales (LHPS). Cette stratégie se décline comme suit:

- harmoniser la méthode de calcul des revenus des familles entre pré et parascolaires au 1^{er} août 2014 ;
- proposer au Conseil communal un préavis pour une nouvelle politique tarifaire à Lausanne, incluant les contraintes légales (LHPS) d'ici la fin de l'année 2014 ;
- mettre en œuvre cette nouvelle politique tarifaire d'ici le 1^{er} août 2015.

SECTEUR PRÉSCOLAIRE

Plan de développement

En 2013-2014 (pour la consolidation) le Réseau-L a augmenté sa capacité d'accueil comme suit:

Madeline (APEF)	+ 22 places	2013
Piccolo Mondo (Crèche de Lausanne)	+ 78 places	2013-2014
Béthanie (Ange's)	+ 22 places	2013-2014
Polychinelle (EPFL)	+ 27 places	2013-2014
Croqu'cinelle (UNIL)	+ 44 places	2013-2014

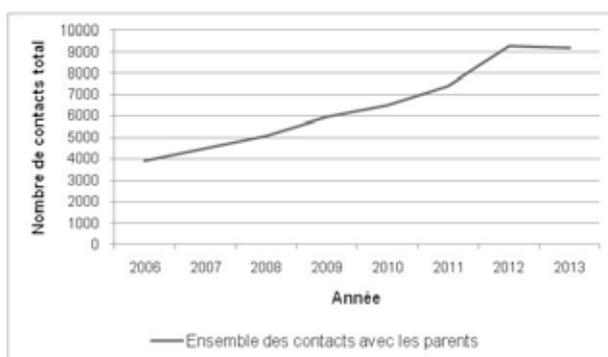
Bureau d'information aux parents (BIP)

Depuis que le BIP centralise les demandes de places d'accueil extrafamiliales, ce sera la première fois que le volume des interactions avec les familles n'aura pas augmenté et sera resté stable. Le BIP a eu de nouveau plus de 9'000 contacts avec les parents cette année et la répartition des modes de contacts est restée semblable à celle de 2012. A quelques pourcents près, la même proportion de prises de contact peut être établie comme suit:

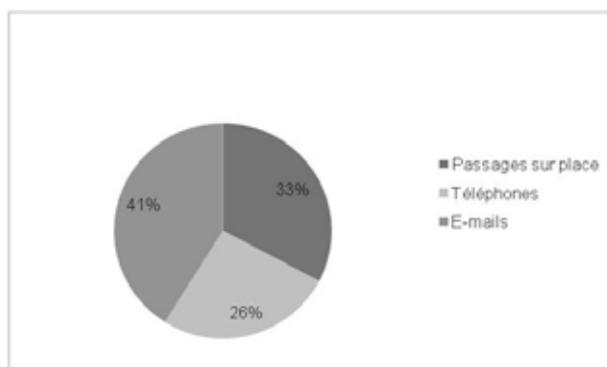
- même nombre de passages sur place a été comptabilisé (3'012 ~1/3 des contacts);
- même nombre d'appels téléphoniques (2'421, ~1/4 des contacts);
- même nombre de courriels (3'780, ~40%des contacts).

De plus, le nombre de personnes venues au guichet avec une demande ne concernant pas le BIP est resté stable. Dans l'ensemble, on constate qu'un rythme de croisière s'est installé.

Evolution du nombre de contact avec les parents



Proportion des différents types de contacts avec les parents en 2013



Cette année encore, le BIP a introduit dans le logiciel iCARE plus de 3'000 demandes d'accueil extrafamilial et il y a eu plus de 2'100 nouveaux dossiers à traiter. Soulignons aussi que le nombre de réinscriptions reste assez important, soit 1'300 pour divers motifs, tels que : les transferts de lieu d'accueil liés au début de l'école pour un enfant et/ou pour sa fratrie ; d'autres lieux d'accueil désirés à la place de l'actuel ; les déménagements ainsi que les oublis d'actualisation de demandes pendantes.

Causes de réinscription	Nombre
Transfert écoliers	241
Transfert autres raisons	60
Autre lieu désiré	189
Déménagement	64
Pas actualisé	524
Complém. de garde désiré	31
Erreurs de manipulation	10
Autres raisons	253
Total	1'372

Le BIP a aussi produit les tableaux statistiques annuels concernant l'accueil préscolaire fournis au Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) et a répondu aux demandes ponctuelles concernant l'état de la demande non satisfaite.

En dehors de ses activités habituelles, le BIP a participé au groupe de travail «Passage du pré au parascolaire» qui a pour mission se pencher sur les effets de Harmos sur l'accueil des écoliers enfantins. L'école enfantine étant devenue obligatoire depuis la rentrée scolaire 2013, cela implique de faire basculer l'accueil des enfants qui sont en 1 et 2P Harmos du domaine préscolaire au domaine parascolaire. Il faudra à terme une place d'accueil pour chaque écolier qui le souhaite, afin de satisfaire aux exigences de l'art. 63a de la Constitution. Si les places pour les plus grands couvrent la demande, ce n'est pas encore le cas pour les enfants qui vont à l'école enfantine (IP-2P).

Avant de construire et proposer une solution d'accueil adéquate, de façon qualitative et quantitative, et de la mettre en œuvre pendant la législature en cours, il a d'abord fallu faire l'inventaire des faits présents.

Le BIP a eu deux tâches dans ce contexte :

- premièrement, de faire un répertoire des lieux d'accueil actuels pour les écoliers de 4 à 10 ans, ainsi que de leur capacité d'accueil maximale en termes de locaux ;

- deuxièmement, de déterminer le nombre réel de places manquantes pour les enfants de 4-6 ans inscrits sur la liste d'attente centralisée LAC en novembre 2013, grâce à un sondage téléphonique auprès de leurs parents. En effet, certains enfants inscrits n'ont pas forcément besoin d'une place dans l'immédiat. Les résultats de ce sondage, réalisé en décembre 2013 seront disponibles début 2014.

Le logiciel iCARE

Le logiciel de gestion des placements, de la facturation et de la liste d'attente centralisée – iCARE – reste stable et fiable. Une seule mise à jour mineure a été déployée cette année.

Depuis 2005, l'application est en fonction dans toutes les institutions préscolaires du réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L), à l'exception de certains cas particuliers (halte-jeux, la Chotte et L'AMIFA). Sa facilité d'accès permet à plus de 150 personnes de travailler quotidiennement à la gestion des structures d'accueil.

La collaboration entre les différentes parties – SAJE, SOI, CSE (entreprise informatique mettant iCARE à disposition) – nécessaire à la manutention et l'évolution de l'application est grandement simplifiée par la plateforme d'échange, Flyspray. Cette année, 67 nouveaux tickets ont été créés, dont 43 ont été clos et 24 sont en travail, en accusé de réception ou en attente de mise en production.

Nouveautés et futur

En 2013, le projet de longue date d'un module iCARE spécialement adapté à L'AMIFA (accueil en milieu familial) est arrivé à son terme et a été mis en service à la fin de l'automne. Le succès de l'opération est le fruit d'un travail de longue haleine et d'une très bonne collaboration entre le SAJE, les développeurs d'iCARE et l'entreprise CSE et L'AMIFA. Pour faciliter les échanges, des rencontres téléphoniques ont été organisées. L'idée ayant convaincu tout le monde, elle sera reprise pour les futurs projets de grande envergure.

Nous soulignerons qu'une séance téléphonique bimensuelle a également lieu, afin d'assurer un suivi de qualité des différentes problématiques et de l'évolution de nos demandes.

De nouveaux défis seront à relever durant 2014, notamment, l'intégration très attendue du secteur parascolaire dans iCARE. Une fois mis en production, ce dernier remplacera le logiciel de gestion vieillissant des APEMS: GESAPEMS. L'arrivée de ce module permettra une gestion complète des prestations offertes par le service d'accueil de jour de l'enfance, à partir d'un seul logiciel.

L'autre grand chantier de 2014 est l'introduction d'une nouvelle politique tarifaire avec principalement la mise en conformité à la Loi cantonale vaudoise sur l'Harmonisation et la coordination des Prestations Sociales (LHPS) et d'aide à la formation et au logement. Une collaboration entre l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne et les développeurs d'iCARE sera nécessaire en vue d'un aboutissement favorable du projet. Il en résultera une taxation plus équitable pour les ménages demandeurs de prestations. Le déploiement est prévu pour la rentrée scolaire 2015.

Cellule socio-éducative

La cellule socio-éducative est un dispositif mis en place par le SAJE qui vise à renforcer les professionnels dans certaines situations complexes, à soutenir et identifier les ressources des directions et de leurs équipes, à développer des projets divers en lien avec leurs missions.

Par son action avec le terrain, la cellule socio-éducative souhaite également renforcer les prestations du SAJE en ajoutant une plus-value à son fonctionnement institutionnel. Elle est un levier permettant de développer un processus de qualité d'accueil confirmé par la satisfaction des familles et des professionnels, le renom des prestations et la reconnaissance politique.

Au sujet de la cellule socio-éducative, l'année 2013 a été riche en collaborations de toutes sortes. Actuellement, le secteur préscolaire du Réseau-L compte 57 institutions (accueil familial et halte-jeux comprises). En 2013, la cellule socio-éducative a collaboré de manière très rapprochée avec 55 d'entre elles. Les sollicitations attendues sont très variées et peuvent s'adresser à une seule personne, la direction par exemple, voire à l'équipe d'un secteur, à l'ensemble de l'institution ou à une famille. Les prestations sont également très hétérogènes puisqu'elles proposent des démarches collectives par diverses rencontres entre les directions des institutions sur des sujets d'actualité en lien avec les missions, ou des accompagnements liés à de nombreuses situations complexes et singulières rencontrées dans les structures. Que ce soit par l'accompagnement des directions, des équipes ou des familles, les professionnelles de la cellule socio-éducative se soucient toujours de partir des ressources des personnes et de travailler dans un esprit de concertation et de co-construction. Elles ont également en tête de maintenir vivants les liens avec le SAJE et dynamisent les relations que les institutions peuvent tisser entre elles. Pour le Réseau-L, la construction d'un collectif cohérent et solidaire est un gage de sécurité et de qualité qu'il convient de prendre en compte et de valoriser.

Des réflexions portant sur des questions de gestion (politique des remplacements, avenir des secteurs pré et parascolaire, processus qualité, gestion du contentieux, règles de confidentialité) ont eu lieu entre les personnes intéressées et ont permis au SAJE d'affiner son pilotage.

En plus de son action spécifique à l'intention de chaque institution, la cellule a :

- organisé deux conférences à l'intention du personnel éducatif des institutions du Réseau-L. Chacune a réuni plus de 120 auditeurs ;
- tenu une journée de formation «La Diversité mise en mots», proposée aux professionnels. Elle a accueilli plus de septante participants ;

- édité une brochure sur le thème de la diversité en collaboration avec le Centre de ressources en éducation de l'enfance (CREDE). Tirée à 500 exemplaires, elle est destinée à nourrir la réflexion des personnes qui travaillent dans les lieux d'accueil.

Le cellule socio-éducative soutient et accompagne les architectes dans la construction et l'aménagement d'institutions préscolaires. A cet effet, elle a travaillé en proximité pour mener à bien quatre réalisations, alors que cinq autres sont encore en cours.

La cellule socio-éducative est un dispositif reconnu par les institutions du Réseau-L qui font appel à ses prestations dans de nombreuses circonstances, toujours avec la préoccupation majeure de répondre à leurs missions, tout en tenant compte des réalités multiples des situations rencontrées et de la complexité du secteur dans son ensemble. La cellule socio-éducative a également comme vocation de rendre actif le concept de Réseau-L, grâce à la contribution d'actions diverses visant à produire et favoriser toutes formes d'interactions entre les institutions qui le composent. Cette démarche a pour effet de renforcer la coopération entre ses membres, de solidifier l'ensemble du dispositif et d'en privilégier l'efficacité.

Halte-jeux subventionnés

Membres du Réseau-L, les haltes-jeux accueillent pour des durées d'une demi-journée et en principe uniquement durant les périodes scolaires des enfants de 2 ½ à 4 ½ ans. Ces lieux à temps d'ouverture restreints ont une capacité d'accueil de 10 à 15 enfants, totalisant à fin 2013 et pour l'ensemble des dix structures subventionnées 128 places disponibles. En sus des dépannages occasionnels et de courte durée, ce ne sont pas moins de 260 familles qui fréquentent régulièrement ces structures. Les haltes-jeux, du fait notamment de leur temps d'ouverture restreint, rencontrent de façon cyclique des difficultés à compléter leurs effectifs et à atteindre un taux de fréquentation de 90%. L'accès à la liste d'attente centralisée (LAC) est souhaitée tant par les comités que par les éducatrices. Des rapprochements avec des centres de vie enfantine géographiquement proches ont été amorcés durant l'année 2013 et devraient prendre forme en 2014.

Organisés sous forme associative, les comités des haltes-jeux sont essentiellement composés de parents bénévoles qui s'engagent pour une durée de deux à trois années. Au premier semestre 2013, le SAJE a été amené à soutenir de façon importante les trésoriers bénévoles de trois associations, ceci pour assurer la vérification et le bouclage de leurs comptes 2012 et permettre finalement de donner décharge aux comités. Sur les dix haltes-jeux subventionnées, quatre fonctionnent exclusivement avec des mamans bénévoles en tournus et six associations rétribuent – sur leurs fonds propres – des aides-éducatrices. Au vu des disparités de traitements observées, il a été décidé d'harmoniser le statut et les conditions salariales des aides-éducatrices en haltes-jeux, en appliquant celles de la Ville de Lausanne pour l'ensemble de leur personnel, subventionné ou pas.

Quatre rencontres avec les éducatrices ou les comités des haltes-jeux se sont tenues en 2013. Dès le mois de mai, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) est représenté – en référence à sa prestation atelier – aux rencontres trimestrielles des éducatrices.

SECTEUR PARASCOLAIRE

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

L'évolution du secteur APEMS continue de répondre à sa mission «une place pour chaque écolier» et voit sa capacité d'accueil augmenter de 96 places, principalement les après-midis.

Une des préoccupations majeures du service est de chercher constamment de nouveaux locaux, afin d'accueillir les jeunes écoliers primaires dans des conditions optimales.

Plan de développement du secteur APEMS

La rentrée 2013 a vu le nombre d'enfants inscrits augmenter de 169, pour atteindre un total de 2'559 enfants, ce qui représente une progression de 7.07%.

Sur les 4'558 enfants fréquentant le cycle primaire, 56.14% sont accueillis dans les APEMS. Par rapport à 2012, cette augmentation se présente comme suit, dans le détail et par prestation :

A. Matin : 564 (- 48)

B. Midi : 1'860 (+ 12)

C. Après-midi : 1'152 (+ 96)

Relevons que le taux de progression de la capacité a augmenté de 0.64% pour le midi et 9.09% l'après-midi.

Contrat piéton

Une réflexion a été menée sur l'ensemble des APEMS, dans le but d'uniformiser la procédure qui donne accès au «contrat piéton», remis à tout enfant capable d'effectuer les trajets école-APEMS et vice versa, de manière autonome, soit sans la présence de l'adulte. Si cette étape reste toujours délicate pour les parents se sentant parfois désécurisés, elle est importante pour l'enfant qui grandit et gagne en autonomie. Une procédure est proposée aux parents et à l'enfant qui signent de concert un document. Tout un travail d'apprentissage est mis en place en amont par les professionnels, qui au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant, vont l'aider dans cette quête d'indépendance. En effet, une des missions des APEMS est d'amener l'enfant à se responsabiliser en situation de confiance réciproque et favorable à son développement personnel. L'aider à grandir, signifie travailler sur ses compétences.

Locaux : extension des lieux d'accueil et ouverture de deux nouvelles structures

La transformation et la réaffectation du Temple de Saint-Luc en maison de quartier a permis la création d'un APEMS d'une capacité de 60 places.

Sur le site du collège du Belvédère, dans une salle de classe, une petite structure (APEMS de Tivoli) d'une capacité de 24 places a pu être créée et permet désormais d'accueillir des enfants du collège de Montoie. Une antenne (APEMS uniquement pour les repas de midi) a été mise en place dans le gymnase du Bugnon, afin de soulager l'APEMS de Mon-Repos et de permettre une meilleure répartition des enfants.

Le collège de l'Arzillier à Epalinges a donné son accord pour l'ouverture d'une antenne de 24 places qui permet d'accueillir les enfants de l'APEMS de Vers-chez-les-Blanc.

Grâce au partenariat intense avec les paroisses, les centres de loisirs et les maisons de quartier, les conditions d'accueil répondant aux normes de l'Office d'Accueil de Jour de l'Enfance (OAJE) sont garanties. Le besoin est grand de trouver toujours plus de lieux capables d'accueillir des enfants. Parallèlement, le personnel en charge des enfants fait preuve de souplesse et d'une grande adaptabilité, pour constamment assurer des conditions d'encadrement sécurisantes et éducatives.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Campagne *moi & les autres*

Le projet commencé en 2012 s'est poursuivi et s'est achevé au mois de décembre 2013, par le clap de fin de campagne. Les enfants ont pu participer à des ateliers de danse, à des projets intergénérationnels, tout en mettant l'accent sur le respect de nos différences.

L'éprouvette dans les APEMS : le fabuleux voyage intérieur de Monsieur Grindsel

Les animations d'ateliers Eprouvettes ont été une belle expérience. Cette animation, développée dans le cadre de l'exposition SEL du Musée de la main, a permis de découvrir le parcours du sel à travers le corps humain.

Action Terre des Hommes

Le 22 novembre, en l'honneur de la Journée internationale des droits de l'enfant, des enfants participant aux APEMS ont pris part à une opération de sensibilisation sur le sujet de l'exploitation des enfants dans le monde. Ils ont confectionné des petits bricolages et les ont vendus aux passants de leur quartier. D'autres ont ciré des chaussures. La recette a été intégralement versée à Terre des Hommes.

Projet Beelong

Sur l'année 2013, la cuisine de Prélaz est entrée dans le projet Beelong, en coordination avec la cellule de développement durable du SAJE. Ce projet a pour mission de contribuer à l'amélioration de l'alimentation en mettant en place des outils mesurant l'impact environnemental des pratiques d'achat des collectivités.

SECTEUR DE L'ACCUEIL FAMILIAL

Afin de répondre à l'obligation faite aux communes de garantir le respect des dispositions légales d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial, le SAJE emploie trois coordinatrices à temps partiel (2.2 ept). Leur mission consiste à évaluer les conditions d'accueil en milieu familial et de surveiller la qualité de la prise en charge des enfants. Pour assurer le suivi, le soutien et la surveillance des accueillantes en milieu familial (AMF), les coordinatrices effectuent des visites régulières à leur domicile. De plus, l'établissement de la convention de placement au domicile des AMF renforce le suivi concernant les conditions d'accueil offertes. Les coordinatrices (employées du SAJE) ont leur bureau à la rue du Valentin 12 (Lausanne), siège de la structure de coordination de l'Accueil en milieu familial : L'AMIFA. Elles ont aussi pour mission de répondre aux candidates intéressées par le travail d'AMF. Une enquête socio-éducative permet d'évaluer les conditions d'accueil et les compétences des candidates, en vue d'une éventuelle autorisation provisoire.

Le nombre de candidates reste relativement stable. En 2013, 28 ont participé à une séance d'information et 19 d'entre elles ont décidé de poursuivre la procédure. Parmi ces dernières, six ont obtenu leur autorisation provisoire et quatre enquêtes sont en cours. Durant l'année, nous avons comme situation : en janvier 2013, 94 AMF sont autorisées à pratiquer, dont 87 sont actives et accueillent 275 enfants. Au mois de décembre, 95 AMF auront reçu leur autorisation et 87 seront actives et accueilleront 256 enfants.

Au long de cette année, cinq AMF ont quitté L'AMIFA. Ces départs consistent en quatre démissions et un licenciement à la suite d'un retrait d'autorisation fixe. Une dénonciation a été signalée et a abouti à une mise en conformité.

Les coordinatrices ont effectué 202 visites au domicile des AMF dont :

- 125 visites annuelles et/ou conventions de placement ;
- 15 visites pour des renouvellements d'autorisation ou l'établissement d'autorisations fixes (valables 5 ans) ;
- 27 entretiens au domicile des candidates ;
- 35 entretiens en raison de mises à jour ou de règlements de conflits.

Les entretiens de médiation (mise à jour/conflits) entre les parents et les AMF occupent une place de plus en plus importante dans le suivi des placements (35 entretiens à L'AMIFA et 6 à domicile). La gestion des remplacements et des dépannages ne cesse d'augmenter : de 212 en 2012, la progression est passée à 233 en 2013.

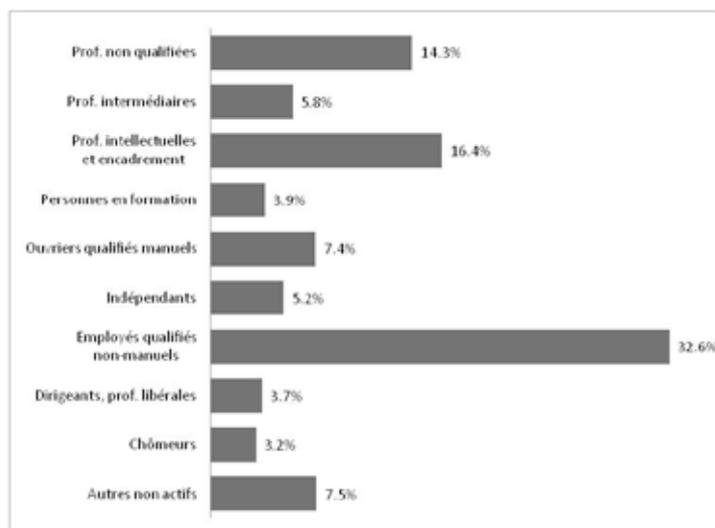
La coordination continue à accueillir des stagiaires assistantes sociales HES (deux en 2013).

En septembre, L'AMIFA a changé de direction. Grâce à un investissement important du personnel et une collaboration intense avec le SAJE, la facturation sur iCARE ainsi que les salaires des AMF (dont les modalités de calcul ont été clarifiées et simplifiées) ont été opérationnels dès le mois de novembre.

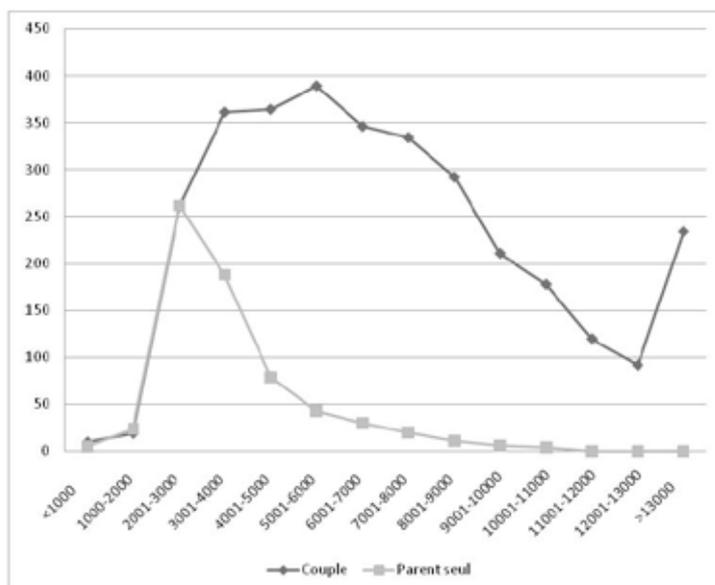
STATISTIQUES

Secteur préscolaire

Catégories socio-professionnelles des parents



Revenu déterminant selon situation familiale (nombres réels)



Taux d'occupation

L'objectif de fréquentation des centres de vie enfantine du Réseau-L est de 90% du total des places offertes. Cette contrainte est exigible dès la troisième année de fonctionnement de la structure. Elle est calculée sur 11 mois de fréquentation.

Catégorie A - Centres de vie infantine municipaux

Mandant	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
CVE Ancien-Stand	89.75	114.00
CVE Bellevaux	91.63	95.00
CVE Bergières	84.55	120.00
CVE Borde	81.82	68.00
CVE Bourdonnette	85.97	113.00
CVE Cité	90.19	96.07
CVE Grangette	92.49	112.00
CVE Jardins de Prélaz	96.43	68.00
CVE Montelly	87.85	136.00
CVE Montoie	82.49	46.00
CVE Valency	92.60	82.87
Moyenne totale	88.71	(90.12 en 2012)

Catégorie B - Garderies et centres de vie infantine de quartier privés conventionnés

Mandant	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
APEF Entre-Bois	90.95	68.00
APEF Madeleine	88.76	41.18
Centre de la Petite Enfance	98.37	128.00
Chenille	95.77	86.00
Clos-de-Bulle	96.57	67.20
Collonges	93.34	68.00
CVE de Cour	90.05	56.00
Grattapaille	89.34	62.70
Les Koalas	88.45	22.00
Maillefer	105.78	22.00
Malley-Prairie	91.09	97.00
Servan	95.72	114.40
Tournesols	106.11	38.00
Zig Zag Zoug	94.22	89.00
Moyenne totale	94.61	(95.20 en 2012)

Catégorie C - Garderies et crèches d'entreprises en partenariat privées conventionnées (sans les crèches de l'Etat de Vaud)

Mandant	Occupation moyenne/11 mois	Moyenne des places offertes
Bois-Gentil	97.22	22.00
Croquignole	97.58	37.00
CVE de Beaumont I	97.82	69.30
CVE de Beaumont II	90.29	111.20
Minibulles	91.83	34.00
Espace Enfance Vinet	91.21	44.00
Lucioles	96.53	39.00
Mandarine	103.77	22.00
MiniWatts - Alpiq	91.29	44.00
Polychinelle	91.93	106.00
Pouponnière Chailly	108.68	122.60
Pouponnière Marronniers	101.11	34.00
Tivoli	92.08	44.00
Moyenne totale	96.26	(96.00 en 2012)

Secteur parascolaire

Progression des enfants en 2007/2014

Années	Enfants inscrits	Progression en %	Progression du nombre d'enfants inscrits	Capacité d'accueil			Taux de progression de la capacité d'accueil en %		
				Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
2007/2008	1'752	+ 12	+ 186	360	1'356	672	0	+ 14	+ 24
2008/2009	1'925	+ 10	+ 173	432	1'494	804	+ 20	+ 10	+ 20
2009/2010	2'051	+ 6.5	+ 126	468	1'530	924	+ 8	+ 2	+ 15
2010/2011	2'159	+ 5	+ 108	480	1'596	852	+ 3	+ 4	- 8
2011/2012	2'269	+ 5	+ 110	564	1'680	948	+ 17	+ 5	+ 11
2012/2013	2'390	+ 5.1	+ 121	612	1'848	1'056	+ 8.51	+ 10	+ 11
2013/2014	2559	+ 7.07	+ 169	564	1'860	1'152	- 7.85	+ 0.6	+ 9

SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (SEPS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Les principales missions du service des écoles telles qu'elles ont été redéfinies en 2008, suite au renforcement du secteur parascolaire et au début de la mise en place du Conseil d'établissements, sont restées les mêmes en 2013, soit :

- assurer l'organisation générale des écoles lausannoises de la scolarité obligatoire, en coordination avec les directions des établissements scolaires ;
- gérer les tâches transversales relatives aux élèves et aux classes primaires et secondaires : base de données des élèves, inscriptions, centre de ressources pour élèves allophones, coordination régionale des ressources ;
- assurer le soutien logistique et administratif aux directions des établissements scolaires : personnel administratif, gestion fiduciaire et gestion informatique ;
- assurer l'organisation et le soutien logistique au Conseil et aux Commissions d'établissements ;
- gérer les activités parascolaires directement liées aux activités scolaires : organisation et gestion des devoirs surveillés, gestion des réfectoires et encadrement, manifestations et fêtes scolaires, appui à des activités parascolaires et pédagogiques (prêt d'équipement, fermes pédagogiques, orchestre et corps de musique) ;
- gérer les transports scolaires (abonnement de bus et Pédibus) ;
- gérer les infrastructures scolaires : planification générale, constructions, transformations, rénovations ;
- assurer l'entretien, l'équipement et l'utilisation des bâtiments scolaires : travaux courants, conciergeries, logistique, gestion du stock et livraisons du matériel.

A cet effet, jusqu'à fin octobre 2013, le service a compté une direction qui comprenait notamment la gestion des tâches administratives transversales, et trois secteurs : le *secteur scolaire*, le *secteur parascolaire* et le *secteur bâtiments*. Le secteur scolaire était placé sous la responsabilité directe du chef du service, l'adjoint au chef de service était responsable de la gestion financière et des RH, deux adjointes étaient responsables du secteur parascolaire et un adjoint du secteur bâtiments.

La nouvelle organisation du service s'est progressivement mise en place depuis fin octobre, et son activité sera décrite dans le rapport de gestion 2014.

PRÉAMBULE

L'année 2012 avait été marquée notamment par les importants travaux relatifs au projet de consolidation et de développement des prestations parascolaires, en vue de la mise en place progressive d'une véritable journée continue de l'écolier lausannois. Toutefois, ce dessein a été contrarié à la suite de l'annonce simultanée, pour des raisons de santé inattendues et la retraite anticipée de trois des principaux cadres du service censés assurer la continuité de la gestion après le départ – annoncé de longue date – du chef de service pour février 2014. Aussi, dès l'été 2012, la Municipalité a validé les principaux objectifs du service à court et moyen terme et a défini le cadre permettant d'assurer dans de bonnes conditions le passage de témoin à une équipe de direction devant être presque entièrement renouvelée. Ces objectifs, déjà mentionnés dans le rapport de gestion 2012, étaient les suivants :

- le maintien et renforcement de la convention entre l'Etat de Vaud et la Ville en matière de scolarité obligatoire ;
- le renforcement du secteur parascolaire du service en vue du développement de l'accueil parascolaire dans les degrés 7 à 11, dans les sept établissements mixtes ;
- le plan d'action pour la construction de bâtiments modulaire, afin de faire face à la forte croissance de la démographique et la réorientation des travaux de rénovation et d'assainissement du parc immobilier ;
- la mise en œuvre des conséquences du déploiement de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO) et de la future loi sur la pédagogie spécialisée (ci-après LPS) ;
- la consolidation des structures lausannoises d'accueil des élèves migrants ;
- l'appui au développement des structures et mesures socio-éducatives destinées aux élèves présentant d'importantes difficultés scolaires et comportementales.

Ces objectifs ont permis de lancer de façon anticipée une procédure de mise au concours, en commençant par l'engagement du futur chef de service, afin de permettre à ce dernier de participer activement au choix de son équipe de direction. Ainsi, dès sa nomination le 8 mars 2013 (pour une entrée en fonction effective au 1^{er} octobre 2013), M. Philippe Martinet a pu accompagner le processus de mise au concours de ses adjoint-e-s, dont les profils ont été définis sur la base des objectifs du service. Cela a permis l'entrée en fonction de deux adjointes, en charge respectivement du secteur finances/ RH et du secteur parascolaire, le 1^{er} septembre 2013, puis d'une assistante centrée sur les devoirs surveillés le 1^{er} novembre. De plus, la collaboration anticipée du nouveau chef de service et la création d'une nouvelle équipe de direction renforcée a été l'occasion d'une réorganisation de la gestion du service et de la consolidation des outils de gestion, que la surcharge et les absences des membres de l'équipe de direction antérieure n'avaient jamais permis de mettre au point et de finaliser. Ces éléments seront présentés dans le rapport de gestion 2014.

Si le processus de transition décrit ci-dessus a impliqué un investissement important et mobilisé une partie des forces des acteurs de ce chantier, les missions, les prestations et les tâches du service se sont poursuivies normalement durant cette année charnière, importante pour la bonne suite de la gestion des écoles lausannoises.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration du service	21.30	21.24	21.75	21.89
Administration établis. Scol.	31.56	30.86	31.76	31.21
Conciergeries	105.26	101.40	105.26	101.47
Devoirs surveillés	22.49	19.92	22.23	19.64
Réfectoires	6.23	6.24	6.23	6.01
Total service	186.84	179.66	187.23	180.23

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013
Total service	+ 0.39

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration du service	33	21.24	33	21.89
Administration établis. Scol.	44	30.86	44	31.21
Conciergeries	181	101.40	184	101.47
Devoirs surveillés	153	19.92	151	19.64
Réfectoires	12	6.24	11	6.01
Total service	423	179.66	423	180.23

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
	0	0
Total service	0	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	38	37

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	24
Départ à la retraite	12
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	2
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	38

Personnel auxiliaire

Le service fait chaque année très largement appel à du personnel auxiliaire, soit pour un travail de courte durée, soit pour des activités à un taux très faible. Il s'agit en particulier de remplacements de surveillants de devoirs et d'aides au nettoyage des bâtiments scolaires durant l'été. Concernant l'année 2013, le nombre de personnes engagées s'élève à 436, réparti de la manière suivante :

- 78 surveillants de devoirs ;
- 358 nettoyeuses et nettoyeurs.

PRÉAVIS, INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Le préavis N° 2013/25 du 13 juin 2013 («*Réfection, agrandissement et transformations du collège de Villamont*»), une demande de crédit de CHF 5'450'000.–, était destinée à régulariser le dépassement du crédit d'ouvrage de CHF 39'850'000.– octroyé par le Conseil communal en juin 2007. Au vu des explications données, en particulier sur les difficultés et la complexité du chantier, la nécessaire conservation du patrimoine, le choix du standard Minergie et les dégradations plus avancées que prévu de ce bâtiment scolaire historique, le Conseil communal a octroyé ce crédit supplémentaire en décembre 2013.

Le postulat de Mme Florence Germond «*Pour un renforcement de la prise en charge parascolaire des écoliers de 5^e et 6^e primaire (7-8P Harnos)*», ce postulat, pris en considération en octobre 2011 par le Conseil communal, a évidemment reçu une réponse indirecte très complète grâce au rapport de Mme Barbara de Kerchove sur l'avenir et le développement du parascolaire dans les écoles lausannoises, publié en janvier 2013. Au vu de la priorité prônée par ce même rapport concernant une introduction la plus rapide possible d'un renforcement du parascolaire pour les années de 7^e et 8^e primaires, au vu des expériences mises en place à Villamont en janvier 2013, puis dans d'autres établissements à la rentrée 2013, une première réponse formelle aurait pu être donnée. Néanmoins, les importants changements survenus à la tête du service des écoles ainsi que la mise en œuvre simultanée de la LEO ont ralenti le processus. Un point de situation – probablement sous forme d'un rapport intermédiaire – devra être publié à l'échéance assignée du 31 mars 2014.

La question de M. David Payot «*Après Rovéréaz, quelle ferme pédagogique ?*». a été l'occasion de faire le point sur la prestation des visites à la ferme, destinées depuis de longues années aux élèves primaires lausannois. Le départ de la famille Chollet de la ferme de Rovéréaz soulevait en effet la question de l'avenir de cette activité existant en parallèle et en complément de la visite faite par les classes à la ferme du Chalet-de-la-Ville au Mont-sur-Lausanne. Après analyse de la situation, et compte tenu de la possibilité existante de la poursuite d'une activité analogue à la ferme des Cases (située aux Monts-de-Pully), la Municipalité a accepté de maintenir cette prestation à titre expérimental. Un point de situation sera fait au cours de l'année scolaire 2013-2014, afin de décider si ce maintien sera pérenne et d'évaluer le bien-fondé et les coûts d'éventuels aménagements légers pour l'accueil et les activités des enfants.

ORGANISATION DES CLASSES ET DES ÉTABLISSEMENTS**Conférence régionale de Lausanne (CRL)**

La CRL s'est réunie à 12 reprises de janvier à juillet 2013, en incluant les séances liées à la formation des classes au début de l'été. Elle a tenu sept séances, de la rentrée à fin 2013, dont une d'un jour à la fin octobre en présence du futur ancien chef de service et de son successeur désigné. Cette dernière séance a permis un tour d'horizon complet sur les principaux dossiers. Sur l'ensemble de l'année, la conférence a consacré un temps important à l'examen de situations d'élèves en difficultés, ainsi qu'à la réflexion sur les mesures à prendre dans le domaine socio-éducatif et de l'accueil des élèves allophones. Elle s'est préoccupée en particulier des différents aspects de l'organisation scolaire à la veille de la mise en œuvre de la LEO dans le contexte d'une augmentation démographique, compte tenu de ses conséquences sur le parc immobilier et les locaux scolaires.

Plus précisément, la conférence s'est interrogée sur la possibilité pour la ville d'assumer simultanément la poursuite de la très vaste opération d'assainissement du parc immobilier scolaire amorcée en 1992 (en particulier Saint-Roch et Montriond), la construction à court terme de nouveaux locaux pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, ainsi qu'aux conséquences de l'introduction des niveaux en 9^e à 11^e année et les projets de constructions futures dans les quartiers en développement (Les Fiches, les Plaines-du-Loup, les Prés-de-Vidy et les Vernands).

Une autre question abordée est liée au rapport sur la journée continue de l'écolier. La CRL a accepté les deux propositions de changements d'horaire formulées dans le rapport, soit le nouvel horaire pour les classes 1-2P et le nouvel horaire pour les classes de 7-8P, comprenant quatre périodes le matin et trois l'après-midi.

Enfin, elle s'est penchée activement sur le projet annoncé de réorganisation des établissements primaires lausannois, dont la taille ne permet plus une gestion optimale et pour lesquelles le Département propose la création de nouveaux établissements. Suite aux travaux d'un groupe de travail comprenant la CRL, le service et une représentante de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), un rapport a été élaboré concluant à la nécessité de la créer trois nouveaux établissements primaires 1-6P, voire 1-8P. La Municipalité a approuvé les conclusions du rapport et a adressé une lettre à la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DJFC), pour demander formellement la création de ces trois nouveaux établissements.

Accueil des élèves allophones

Le nombre d'élèves allophones accueillis par le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL) est en constante augmentation et le record absolu (depuis 25 ans) du nombre de classes d'accueil ouvertes à la rentrée d'août 2013 est atteint, soit 26 classes, sans compter l'augmentation parallèle du nombre de groupes de cours intensifs de français. A ce constat quantitatif s'ajoute la problématique du type d'élèves arrivant à Lausanne, dont une proportion importante est issue de familles en situation précaire et vivant dans des conditions sociales, administratives et financières difficiles : nombreux retours de familles immigrées rentrées dans leur pays avant la crise financière, placements à Lausanne de familles de requérants d'asile déboutés ou enfants rejoignant des mères immigrées depuis plusieurs années. L'équipe des doyens d'accueil, malgré le récent soutien bienvenu de la DGEO en termes de personnel administratif, se trouve dans une situation de surcharge qui fragilise la structure mise en place depuis de très nombreuses années. Raison pour laquelle, la CRL et la nouvelle équipe de direction du service ont placé cette question parmi leurs priorités, mettant en place – en partenariat avec la Direction pédagogique cantonale – un conseil de direction explicite, et précisant les missions attendues du décanat.

Informatique

Depuis 2007, le DFJC connaissait des problèmes très importants dans le domaine de la gestion informatique de la scolarité obligatoire, avec des conséquences majeures sur la nécessaire gestion coordonnée des établissements scolaires lausannois. Ce véritable feuilleton, relaté dans les rapports de gestion depuis 2006, connaît depuis l'été 2012 une évolution plus favorable laissant augurer, grâce à une étroite collaboration avec le SOI ainsi qu'avec la Direction cantonale des systèmes d'information (DSI), l'atteinte du double objectif recherché depuis des années : développer un outil cantonal permettant la gestion des établissements scolaires et assurant également les fonctionnalités dont les communes ont besoin, en particulier Lausanne étant donné sa taille et son environnement. En effet, rappelons que pour assurer l'égalité de traitement des élèves lausannois, une étroite collaboration prévaut entre le service des écoles et les établissements scolaires, ainsi qu'entre les établissements lausannois entre eux. Cela implique l'existence d'une base de données et d'outils communs.

Ce climat de partenariat avec le canton a déjà permis de mettre en place des dispositions transitoires prenant en compte les spécificités lausannoises – alors que les autres établissements du canton basculeront sur le nouveau logiciel LAGAPEO –, les outils mis au point par Lausanne pour construire le plan de rentrée (avec notamment le géo-référencement des élèves) ou pour la gestion des abonnements *Mobilis*, et pourront continuer de fonctionner.

Site internet : portail Scolarité à Lausanne

Le délai fixé concernant la publication du nouveau site internet destiné à la scolarité à Lausanne a été tenu : il est désormais à la disposition du public et des professionnels de l'école depuis fin juillet 2013. Il a connu d'emblée un très gros succès, en particulier au moment de la rentrée scolaire, marquée par la mise en œuvre de la LEO. Riche de 13 sites à la fois spécifiques et coordonnés, le portail permet à chacun des établissements ainsi qu'au service des écoles de disposer d'un outil de communication souple et efficace. Il permet aux parents d'accéder aux informations relatives à l'établissement de leurs enfants, avec des liens facilités au sujet du parascolaire, des activités de vacances et de loisirs, sur les dispositions légales et réglementaires, ou encore les programmes scolaires figurant sur le site du DFJC. Une structure de contributeurs dans chaque établissement a été mise en place pour une mise à jour régulière à la fois décentralisée et coordonnée sous la responsabilité du service. A la fin décembre 2013, plus de 115'000 internautes avaient visité cette nouvelle plateforme riche de plus de mille pages et dédiées aux écoles lausannoises.

Structures et mesures «pédago-socio-éducatives»

Le nécessaire renforcement des mesures socio-éducatives mises en place et développées de longue date dans et autour des établissements scolaires a toujours constitué un des axes importants de la gestion coordonnée de la scolarité obligatoire à Lausanne. Il se traduit notamment par l'existence de classes avec un encadrement éducatif, dites «classes vertes» (les unes à l'Arzillier, les autres au Signal); la création de postes d'assistants sociaux scolaires à la fin des

années 1990 ; le développement parallèle des réseaux et d'équipes pluridisciplinaires pour assurer le suivi et l'orientation des élèves présentant des difficultés scolaires et/ou de comportement ; l'ouverture de deux permanences éducatives appelées *Appar't*, en étroite collaboration avec des institutions socio-éducatives ; une structure d'aide à la scolarisation des élèves secondaires ou encore la collaboration avec la Brigade de la jeunesse de la Police municipale.

L'évolution du nombre et du type de difficultés rencontrées dans ce domaine conduit à faire évoluer et à adapter ce type de mesures, à les inscrire dans la cohérence de la future loi sur la pédagogie spécialisée, loi qui contribuera sans doute à clarifier le cadre légal et institutionnel dans ce domaine. Comme indiqué dans les précédents rapports de gestion, la CRL, le service et leurs partenaires régionaux, réunis périodiquement en «coordination régionale des ressources», accompagnent ces évolutions tout en mettant un accent particulier sur le devenir des classes vertes.

SECTEUR PARASCOLAIRE

A l'image de la gestion de l'ensemble du service, l'année 2013 aura constitué une année de transition dans le domaine parascolaire. En effet, à la suite du rapport intitulé «Accueil parascolaire et mise en œuvre de l'école à journée continue : état des lieux, piste et perspectives» (publié en janvier 2013), trois groupes de travail se sont constitués afin de travailler sur trois axes correspondant à une première phase de réorganisation, de renforcement et de développement des prestations parascolaires :

- un premier groupe s'est attelé à l'élaboration d'une nouvelle organisation du parascolaire pour les années 3 à 6P, destinée à rendre cohérent les prestations parallèles des APEMS et celles des devoirs surveillés. Il s'agit en particulier d'offrir aux parents un véritable choix entre ces deux prestations, ou de les combiner, permettant ainsi de mieux répondre à la fois aux besoins des enfants et à l'organisation des familles. Les contours et les modalités d'une expérience se déroulant à l'établissement primaire (EP) de Floréal ont été définis. Elle pourrait déboucher, si elle s'avère convaincante, sur une importante réorganisation des ces prestations pour la rentrée scolaire 2014 ;
- un second groupe de travail s'est attaché à définir le contour et les modalités de mise en œuvre d'un véritable encadrement parascolaire pour les deux dernières années primaires, soit pour les années 7-8P qui ont remplacé le cycle de transition secondaire depuis la rentrée scolaire 2013. Une première expérience mise en place en 2012 à Villamont s'est étendue à la rentrée 2013 à d'autres établissements, avec pour objectif prioritaire de renforcer l'implication réciproque du service et des directions d'établissements dans le développement des prestations et des activités parascolaires ;
- un dernier groupe de travail (très lié au précédent) s'est attaché à analyser les problèmes récurrents des devoirs surveillés (DS) en 7-8P. Partant d'abord de la définition des devoirs à domicile tels que décrits dans la LEO, le groupe s'est attelé à la définition des objectifs de la prestation, au recrutement et à la formation des surveillants, ainsi qu'à leur cahier des charges. Il s'est aussi intéressé à la précarité de leur statut et à la gestion de la discipline dans des groupes parfois difficiles à *tenir*. Parmi les pistes importantes d'améliorations évoquées on peut citer : l'ouverture à une différenciation de la prestation par l'intervention ponctuelle d'enseignants dans les groupes, la participation d'un-e doyen-ne d'établissement dans l'organisation et le fonctionnement (via un financement communal), voire le développement de DS entre 12h00 et 14h00. Malgré la surcharge due à l'introduction de la LEO, les établissements scolaires se sont montrés prêts à s'investir et à contribuer activement et à améliorer cette prestation de DS, avec l'appoint de ressources communales.

Commencées, selon l'organisation existante du service, les prestations parascolaires existantes, soit les devoirs surveillés 3-6 P (1-4 P en 2012-2013), les devoirs surveillés 7-8 P (CYT5 et CYT6 en 2012-2013) et les études surveillées pour les 9-11 secondaires, les réfectoires pour les élèves de 7-8P et 9-11 secondaires (5^e à 9^e secondaire en 2012-2013), ont été assurées selon les mêmes modalités que les années précédentes. Dans la partie ci-dessous, nous présentons les statistiques pour l'année scolaire 2013-2014.

Devoirs surveillés (DS)

Ressources humaines : afin de garantir les prestations, 260 surveillantes et surveillants de devoirs ont été engagés. Tout nouveau surveillant, de la 3P à la 11S, doit suivre une formation de base. Pour 2013, trois sessions ont été organisées auxquelles ont participé 54 surveillant-e-s sur les thèmes de la discipline, de l'autorité, de la gestion de conflits, ainsi que sur les stratégies d'apprentissage et la gestion de la classe.

Devoirs surveillés dans les cycles primaires

Fréquentation : à la rentrée 2013, les cinq établissements primaires lausannois ont accueilli 220 groupes de devoirs surveillés destinés aux 3-6P et auxquels ont participé environ 2740 élèves. Le taux de fréquentation d'élèves inscrits aux DS atteint 60%. En moyenne, un groupe de DS est composé de 12.45 élèves. Enfin, la proportion d'élèves inscrits en APEMS, et donc fréquentant les DS, représente le 42% de l'ensemble des élèves inscrits aux DS.

La répartition selon les établissements est la suivante :

Etablissements primaires	Nb élèves	Fréquentation en %	Nb groupes
Floréal	519	57	44
Prélaz	549	60	50
Mon-Repos	593	61.6	42
La Sallaz	404	53.5	29
Entre-Bois	674	66.2	55
Total	2'739	60.1	220

Devoirs surveillés destinés aux 7-8P

A la rentrée 2013, les sept établissements primaires lausannois ont accueilli près de 520 élèves de 7-8P. Sur l'ensemble, 44 groupes ont été constitués, représentant un effectif moyen de 11,8 élèves par groupe de DS. Le taux de fréquentation des devoirs surveillés 7-8P atteint donc cette année 26%.

Par ailleurs, à la suite des différents groupes de travail cités plus haut, une expérience pilote mettant en place une offre de DS encadrée entre midi et deux heures a débuté à la rentrée d'octobre sur le site de la Rouvraie. Une étroite collaboration entre le SEPS et la doyenne de l'établissement a permis une rapide mise en œuvre de cette nouvelle offre qui fera l'objet d'un bilan au terme de cette année scolaire.

La répartition selon les établissements est la suivante :

Etablissements secondaires	Nb élèves	Fréquentation en %	Nb groupes
Belvédère	96	32.6	8
Bergières	55	17.4	4
Béthusy	53	18.5	5
Élysée	19	8.2	1
Villamont	104	27.4	9
C.F. Ramuz	116	51.1	10
Isabelle-de-Montolieu	76	28.8	7
Total	519	26	44

Etudes surveillées destinées aux 9-11S

Les collèges de Villamont, Saint-Roch et Entre-Bois poursuivent l'expérience de devoirs surveillés coordonnée avec notre service. Cette offre d'encadrement mixte (surveillants de devoirs engagés par le SEPS et enseignants) se poursuit dans l'établissement de Villamont (collèges de Saint-Roch et Villamont) et rencontre une nette progression des inscriptions (ouverture d'un groupe supplémentaire). Au total, nous recensons 130 élèves participants.

La participation des élèves varie de un à trois jours, en fonction de l'horaire de chacun. L'encadrement est assuré par des surveillants engagés par le service des écoles. Par ailleurs, pour l'établissement de Villamont, des enseignants sont impliqués un jour par semaine dans la démarche, au bénéfice de périodes octroyées par le projet cantonal «équité». Une collation est servie aux élèves avant le début des devoirs.

Le service des écoles assure la gestion administrative de ces trois structures, recherche des surveillants et collabore à la réflexion des établissements sur les modalités de fonctionnement. Ces structures pourraient constituer des «modèles» d'organisation pour construire le développement de la prise en charge parascolaire des futures 9^e à 11^e année à Lausanne.

Réfectoires

Le nombre de repas confectionnés durant l'année scolaire 2012 – 2013 se répartit comme suit :

Etablissement	Nb de repas confectionnés
Arzillier	7'115
Belvédère	5'295
Béthusy	9'692
Coteau-Fleuri	1'807
Élysée	18'504
Entre-Bois	35'512
Gd.-Vennes	21'401
Rouvraie	3'328
St-Roch	1'780
Signal	4'474
Villamont	5'107
Total	114'015

Mis à part l'Arzillier qui accueille uniquement des élèves primaires, les chiffres ci-dessus concernent d'une part des élèves du secondaire et, parfois également, des enfants des APEMS. En effet, quatre cuisines scolaires, soit celles de Béthusy, de l'Élysée, de Grand-Vennes et d'Entre-Bois, produisent et livrent des repas servis dans les structures d'accueil.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENTS LAUSANNOIS

Le Conseil d'établissements lausannois a tenu deux séances, le 16 mai et le 14 novembre 2013. Différents thèmes ont été traités : la mise en œuvre de la LEO, notamment les principaux changements liés à la rentrée 2013 ; l'organisation des nouveaux horaires scolaires ; la politique lausannoise en matière de transports scolaires ; la consultation de la Commission des élèves lausannois. A ce propos, une séance constitutive s'est tenue le 16 mai et a permis de réunir deux élèves par établissement et de les entendre sur des sujets qui les préoccupent. Un tableau de suivi a été élaboré permettant

d'assurer un suivi des observations. Pour 2014, un groupe de travail ad hoc a été constitué afin de définir le processus des futures consultations des élèves. Un des rôles premiers des conseils d'établissements, voulu par la loi scolaire, à savoir la communication et l'information entre les acteurs concernés par l'école, est ainsi concrètement réalisé.

Les travaux des 12 Commissions lausannoises montrent également le développement de liens constructifs entre les divers partenaires intéressés par la vie scolaire. Outre l'information mutuelle, les membres des Commissions construisent ensemble des projets visant l'intégration des parents au sein de l'école. Le défi de rapprocher les parents de l'école est une constante. Pour ce faire, plusieurs Commissions entreprennent des actions marketing comme de prévoir l'Assemblée des parents en même temps qu'une participation active des élèves (exposition de dessins, chants). Certaines commissions mettent en place un accueil des nouveaux élèves de 5P ou 1P qui permettent aux parents et à leurs enfants de parcourir les nouveaux espaces de scolarisation. Plusieurs commissions ont travaillé sur le règlement d'établissement prévu par la LEO. Elles se sont également impliquées dans la campagne *moi & les autres* et/ou dans la préparation des jubilés de leur établissement ou d'autres fêtes organisées traditionnellement au sein de l'établissement.

Relevons toutefois que l'absentéisme de certains membres, ainsi que la difficulté de remplacer les représentant-e-s des milieux associatifs ou politiques, est une préoccupation de plusieurs Commissions.

Fêtes scolaires

La fête des classes enfantines s'est déroulée le mercredi 26 juin 2013 et celle des classes primaires le 3 juillet 2013. Près de 2'500 élèves enfantins ont défilé, de Montbenon à la place de Milan, alors que ce sont plus de 4'400 élèves qui ont fait le parcours de la place de la Riponne à la place de Milan. Comme chaque année, le succès était au rendez-vous et le défilé a fait le bonheur des nombreux spectateurs. Il faut relever le véritable travail d'équipe qui s'instaure entre différents services de la ville pour garantir la réussite de ces deux manifestations phares. Afin de pallier le manque chronique de fanfares, depuis quelques années, le service des écoles a mis à disposition des établissements des sonos mobiles. L'expérience sera reconduite en 2014, la recherche de corps de musique se poursuivant pour redonner aux cortèges tout leur panache.

Autres manifestations scolaires

De nombreuses manifestations scolaires ont marqué l'année 2013 :

- L'établissement de Villamont a fêté l'inauguration du site rénové ainsi que le 125^e anniversaire de l'établissement. Cette double célébration qui s'est tenue du 22 au 26 avril a donné lieu à des journées portes ouvertes sur le site de Villamont et de Saint-Roch, des productions d'élèves, des films, des expositions, un spectacle (son et lumière), ainsi qu'une patinoire synthétique.
- L'établissement de Mon-Repos a inauguré le 16 mai ses locaux rénovés. Les élèves ont participé à une chantée et à une exposition de dessins.
- L'établissement des Bergières a organisé, du 21 au 24 mai, son 40^e anniversaire. Un spectacle et diverses activités ont été créés pour l'occasion avec des productions d'élèves et d'enseignants.
- L'établissement Isabelle-de-Montolieu a organisé du 23 au 25 mai une manifestation «Vennes-Arts» qui a rassemblé élèves, enseignants, parents et habitants du quartier. En lien avec la campagne *moi & les autres* et son thème «vivre ensemble», ce festival présentait diverses activités des élèves : hip-hop, théâtre, chant, cirque, ainsi que la finale du concours «Incroyable Talent» des écoles lausannoises.
- L'établissement C.F. Ramuz et son comité d'élèves ont organisé le 5 juin un spectacle «Incroyable Talent».
- Deux soirées traditionnelles ont réuni, l'une, les jubilaires comptants 20, 25, 30 ou 35 ans d'enseignement à Lausanne et l'autre, les enseignants retraités lausannois.
- La Banda des écoles lausannoises a présenté son concert de Noël le 16 décembre. Chaque année, cette manifestation rassemble les parents et amis des jeunes musiciens pour un moment musical très apprécié. En effet, les musiciens sont pour quelques-uns d'entre eux débutants, mais peuvent, grâce à la pédagogie développée, jouer en public au concert de Noël.
- L'Orchestre des Collèges et les Gymnases lausannois ont donné cinq concerts publics. En plus de leur traditionnelle participation tout au long des cortèges des fêtes scolaires, le Corps des Fifres et Tambours des collèges lausannois s'est également produit en public à plusieurs reprises.

Fermes pédagogiques

Le rythme des visites dans les deux fermes pédagogiques se maintient à raison de deux journées (ou 24h complètes) par classe. Ce sont ainsi plus de 1'200 enfants qui découvrent un milieu de vie et un métier en pleine mutation. Les activités proposées aux élèves, en coordination avec l'enseignante, la fermière de l'exploitation et l'animateur responsable, enrichissent la vie de la classe, que ce soit pour les contenus ou pour le développement de liens conviviaux entre les élèves. Les enfants viennent à deux reprises, à deux saisons différentes, ce qui leur permet d'observer l'évolution de la nature et les activités de la ferme qui y sont liées.

La fermière du site de Rovéréaz ayant fait valoir son droit à la retraite, le site sur lequel ont lieu les activités pédagogiques des fermes est maintenant situé sur le domaine de la ferme des Cases, sise au Monts-de-Pully depuis la rentrée scolaire 2013. Cette ferme en exploitation reçoit des classes à la journée, deux jours par semaine. Avec le soutien de la

Municipalité, le transfert des activités des fermes pédagogiques à la ferme des Cases est en phase expérimentale et fera l'objet d'un bilan courant 2014 qui permettra de déterminer le cadre, les modalités, et le cas échéant, le financement d'une éventuelle pérennisation de ce transfert d'activités.

Pédibus

La 43^e ligne de Pédibus a été inaugurée en 2013. Depuis sa création en 1999, le Pédibus continue d'être une aide précieuse au service des familles lausannoises. Il tient un rôle important auprès des nouveaux parents en les incitant à participer à cette démarche collective d'accompagnement sur le chemin de l'école. Ainsi, à la rentrée d'août 2013, 16 séances d'information ont été organisées dans les bâtiments scolaires sous forme de stands d'information, de «cafés-croissants-Pédibus», d'animations lors de la journée internationale «à pied à l'école». Cette présence dans les bâtiments scolaires rappelle aux parents et aux enfants l'existence des Pédibus, une prestation mise à leur disposition pour sécuriser et simplifier l'organisation familiale.

Le Pédibus tient également un rôle dans la création de liens entre les habitants du même quartier et se révèle être un excellent outil d'intégration dans les nouveaux locaux qui se construisent en ville de Lausanne.

La coordinatrice organise et offre un appui logistique aux parents-référents Pédibus dans les bâtiments scolaires où des lignes sont actives.

La collaboration avec l'Association transports et environnement (ATE) se poursuit, lors de séances réunissant les déléguées cantonales romandes pour le Pédibus et la coordinatrice lausannoise.

AUTRES DOMAINES D'ACTIVITÉS

Mise à disposition de locaux

Propriétaire de 45 bâtiments scolaires, le service met à disposition du public lausannois ses infrastructures sportives et scolaires en dehors des occupations officielles. Durant l'année 2013-2014, plus d'une centaine de classes seront utilisées chaque semaine par environ 18 communautés étrangères, pour des cours de langue et de culture d'origine. Concernant les infrastructures sportives, ce sont 57 salles de sports (gymnastique, rythmique et piscines) qui sont mises à disposition de 590 différentes associations sportives locales, chaque semaine.

La salle de gymnastique du bâtiment scolaire de la Pontaise a connu des infiltrations dans les vestiaires et dans les douches, qui ont amené à sa fermeture pendant les travaux, c'est-à-dire de l'été 2013 à la rentrée scolaire 2014. Dès lors, les élèves ont dû se rendre au bâtiment scolaire du Vieux-Moulin pour les cours de gymnastique.

Plan de mobilité – stationnement dans les bâtiments scolaires

Le SEPS assure la gestion des 751 places de parc réparties dans ses 45 bâtiments scolaires. Ces places sont louées en rotation aux enseignants, aux employés communaux des autres services de la DEJCS et d'autres services de la ville (routes et mobilité, parcs et domaines, bibliothèque municipale) travaillant dans les bâtiments concernés.

En 2013, 670 autorisations ont été délivrées contre 657 en 2012 et 670 en 2011.

Subvention des transports publics des écoliers

L'année scolaire 2013-2014 est la troisième année de mise en œuvre du nouveau mode d'attribution des abonnements *Mobilis* pour les élèves et les jeunes lausannois, conformément à la décision du Conseil communal d'octobre 2009. Pour mémoire, les principes d'attribution sont les suivants :

- tous les élèves de la 5P à la 11S scolarisés dans les établissements publics lausannois et domiciliés à plus d'un km de leur collège ont droit à un abonnement de bus gratuit. Tous les autres enfants et jeunes lausannois de onze à vingt ans reçoivent un bon de réduction de 50% pour l'achat d'un abonnement annuel *Mobilis*;
- le périmètre déterminant l'attribution des prestations est basé sur une distance de l'ordre d'un km autour du bâtiment scolaire. Il est défini par le cheminement piétonnier le plus court entre le domicile et le bâtiment scolaire, en tenant compte de la topographie et d'un découpage logique des quartiers.

Pour cette troisième opération, nous constatons que si le taux d'utilisation des attestations pour un abonnement *Mobilis* est resté stable (96%), les élèves domiciliés à moins d'un km de l'école ainsi que les jeunes font de plus en plus usage de cette offre. Le taux d'utilisation du bon était de 46% en 2011, de 54% en 2012 et s'élève à 56% en 2013.

La répartition des attestations et des bons de réduction s'établit de la manière suivante :

Attestations *Mobilis* 2012-2013

Attestations *Mobilis* 2013-2014

	Envoyées	Utilisées	Taux d'utilisation		Envoyées	Utilisées	Taux d'utilisation
Elèves primaires	457	378	82%	Elèves primaires	1'474	1'320	89%
Elèves secondaires	3'015	2'988	99%	Elèves secondaires	2'157	2'089	96%
Total	3'472	3'366	96%	Total	3'631	3'409	93%

Bons de réduction 50% 2012-2013

Bons de réduction 50% 2013-2014

	Envoyés	Utilisés	Taux d'utilisation		Envoyés	Utilisés	Taux d'utilisation
Elèves	2'723	1'460	53%	Elèves	2'696	1'463	52%
Jeunes	7'678	4'248	55%	Jeunes	7'553	4'362	57%
Total	10'401	5'708	54%	Total	10'249	5'825	56%

N.B. On pourrait expliquer la différence des chiffres entre le primaire et le secondaire, croisés avec les années 2012-2013 et 2013-2014, par l'introduction de la LEO.

Dans le cadre du rapport-préavis N°2009/16 («Nouvelle politique en matière de transports scolaires et d'encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics»), il avait été projeté que la totalité des élèves concernés feraient usage de l'attestation et que 50% des bons seraient utilisés. On peut donc considérer que les résultats de cette troisième opération restent conformes aux prévisions.

MAINTENANCE, ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS

Planification en matière de constructions scolaires

La planification des constructions scolaires liée à l'évolution démographique a conduit d'une part à préparer la construction de nouveaux collèges qui s'inscrivent dans le développement des nouveaux quartiers tels que celui des Fiches, l'écoquartier des Plaines-du-Loup, les Prés-de-Vidy, ainsi que les constructions prévues dans le secteur des Vernands. D'autre part, des études détaillées ont été engagées pour révéler le potentiel des espaces et des parcelles existantes, afin de pouvoir compléter l'offre soit par des constructions modulaires, soit par une réorganisation intérieure plus rationnelle augmentant le nombre de classes. Une demande de crédit d'ouvrage sera élaborée dans le courant de l'année 2014.

Ces dossiers, qui nécessitent séances et élaborations d'esquisses de programmes de constructions et l'ouverture de comptes d'attente, s'ajoutent aux tâches d'entretien, de réparation des dommages, d'assainissement de rénovations et de constructions confiées au secteur Bâtiments du service.

Quatrième crédit-cadre d'assainissement

Rénovations

Le quatrième crédit-cadre, adopté au printemps 2008, a permis de réaliser en 2013 les prestations suivantes :

- la mise à disposition à la rentrée scolaire des deux classes dans les combles à la suite de la rénovation de la toiture du Collège de la **Barre**. L'assainissement de ce collège doit être poursuivi dans le cadre d'un crédit cadre spécifique ;
- la réfection des vestiaires et des douches de la salle de gymnastique de la **Rouvraie** ;
- l'assainissement intérieur des vestiaires et des douches du collège de la **Pontaise** a été engagé en été 2013, suite aux infiltrations d'eau et aux fuites des réseaux techniques. La mise à disposition des locaux comprenant une réfection de la salle de gymnastique sera effective à la rentrée de l'été 2014 ;
- le remplacement des vitrages et du chauffage amorcent la première étape de réfection de la salle de gymnastique de **Montchoisi**, qui se poursuivra également en 2014 ;
- Les deux dernières classes situées au rez-de-chaussée du bâtiment D de **Béthusy** finalisent l'opération de rénovation engagée sur quatre ans pendant les vacances scolaires d'été.

Structures, préaux couverts et traitement de la carbonatation

L'analyse statique de la marquise d'entrée du collège du **Riolet** par un ingénieur civil a révélé des points faibles obligeant sa démolition et sa reconstruction selon les normes en vigueur. Le béton des façades du collège de la **Sallaz**, ainsi que les couverts d'entrées, ont été traités contre la carbonatation.

Mobilier

La réalisation des multiples chantiers de rénovations susmentionnés sont complétés par le renouvellement d'un mobilier scolaire modulaire en partie neuf. Une attention particulière est portée sur la possibilité de recycler des structures en bon état. Cette démarche prévaut particulièrement pour plus de 900 pupitres d'élèves, dont les plateaux d'écriture ont été remplacés entre 2002 et 2013. Par cette approche, les coûts d'exploitation sont maîtrisés tout en maintenant un confort adéquat (pour mémoire : fourniture et pose de plateaux CHF 130.- / pupitres neufs = CHF 620.-/pce = économie de plus de CHF 440'000.-). Dans le domaine des achats, la collaboration avec le service achat et logistique de la Ville (SALV) a été précisée pour respecter les règles de la Ville tout en reconnaissant les spécificités du secteur scolaire.

Réfections intérieures et efficacité énergétique

Toutes les classes du collège de **Malley** équipées d'éclairages à forte consommation d'énergie ont été remplacées par des luminaires fluorescents performants. Cette opération a été possible grâce à l'appui des services industriels (SI) et le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) qui a financé 50% du coût des travaux se montant à CHF 60'000.-.

Le gain énergétique de 70%, soit 37'000 kWh par an, se traduit par une économie financière théorique de 9'000 francs / an, calculée sur la base d'une consommation moyenne. Les six classes de l'aile sud du collège d'**Entre-Bois**, ont été rénovées, après l'élimination des anciens luminaires équipés d'ampoules à incandescence de forte puissance.

La campagne d'efficacité énergétique et de rénovation sera poursuivie l'année prochaine dans l'aile nord. L'économie en fin de travaux pour l'ensemble du site sera de 50'000kw, soit CHF 120'000.–/an, pour un investissement de CHF 90'300.– également subventionné à hauteur de 60% par le FEE.

Les classes du collège de **City Blécherette** ont été également rénovées, en profitant de créer une salle des maîtres.

Création de nouvelles classes et rationalisation des espaces existants

En prévision de la croissance démographique, qui se confirme pour les prochaines années mais de manière différenciée selon les quartiers, et en attendant la construction de nouvelles classes modulaires, le service s'emploie à examiner les sites susceptibles d'être rationalisés pour augmenter les lieux d'enseignement. Ainsi :

- la surface libérée par le déménagement de l'APEMS de **Malley** a présenté l'occasion de créer une salle de dégagement et une classe ACM –ACT, pour les activités manuel et de couture ;
- cette analyse sera reconduite en 2014 sur plusieurs sites : la Pontaise, la Rouvraie et la Sallaz entre autres.

Projets et travaux en cours sur préavis votés

Le crédit d'ouvrage de CHF 9.6 millions adopté par le Conseil communal a permis le démarrage, en mars 2013, du chantier de la nouvelle salle de gymnastique et de l'APEMS du collège de **Béthusy**. Les travaux se poursuivent, pour une mise à disposition des deux espaces à l'automne de l'année 2014.

L'adoption, pour la deuxième année consécutive, d'un crédit cadre de CHF 600'000.– destiné à la rénovation des surfaces de **préaux et parking scolaires**, a permis en 2013 de sécuriser et rénover les préaux de l'école de **Montriond**, de **Béthusy**, du **Belvédère**. Cette formule sera reconduite en 2014 pour d'autres sites.

Budget d'entretien

Le budget d'entretien concernant l'année 2013 est de CHF 2'961'000.–.

Les travaux courants et imprévisibles : sont de 35%, dont 5.5% de dépenses consacrées aux réparations des dégâts dus au vandalisme.

Les travaux prévus : représente 48%, comprenant entre autres, l'adaptation aux nouvelles normes, la mise en système séparatif du réseau d'eau, contrôles électriques rénovation de classe, salle des maîtres et autres locaux.

Les travaux de maintenance : sont estimé à 17% et destinés aux contrôles périodiques annuels des divers équipements techniques et de sécurité, en augmentation constante par rapport aux années précédentes.

Dans le cadre du développement de l'offre parascolaire, prévue par le programme de la législature, la réflexion sur les moyens de renforcer l'attractivité des réfectoires et d'autres lieux d'accueil est engagée avec le concours des commissions d'élèves ou d'établissement.

Crédits supplémentaires

La situation connue au collège de **Saint-Roch** a nécessité une demande de crédit supplémentaire de CHF 50'000.– pour mettre en place des mesures transitoires, afin de limiter les infiltrations provenant, entre autres, des ancrages des parois de soutènement. Des études sont en cours pour l'obtention de crédits d'assainissement, ciblés dans une première phase sur les deux salles de gymnastique situées au sud, et secondement, sur le bâtiment historique datant de 1874.

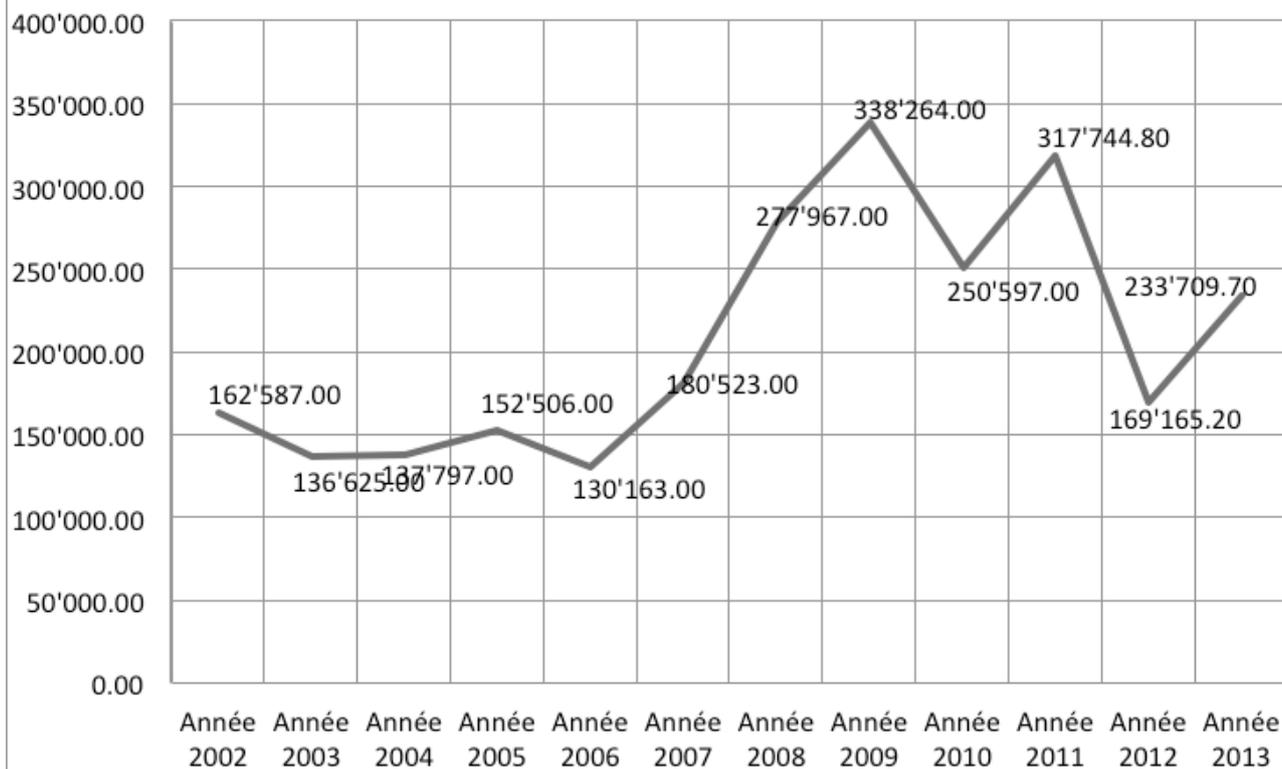
Le solde du crédit supplémentaire, demandé en 2012 pour pallier les défauts d'ouvrage de la salle omnisport du collège du **Vieux-Moulin** (construite en 2005), a été reporté en 2013 à hauteur de CHF 130'800.–. Cette année d'investigation a permis de déterminer les causes et les responsabilités des infiltrations persistantes dans les six vestiaires et douches. Les sondages partiels dans un vestiaire-douches ont établi que la source principale de ce défaut provenait de la modification des grilles des sols par l'entreprise sanitaire. Une nouvelle ligne de crédit sera nécessaire en 2014 pour corriger le défaut sur les cinq groupes vestiaires douches restants. Les frais seront compensés en partie par les assurances des parties impliquées.

Vandalisme

Les bâtiments scolaires continuent d'être la cible de vandalisme. En 2013, les frais s'élèvent à CHF 234'000.– (avant bouclage). A cela s'ajoutent les prestations de surveillance par une société privée (plus de CHF 100'000.–).

Le cumul des coûts répertoriés depuis l'année 2002, s'élève à la fin 2013 à CHF 2'487'000.–, soit une moyenne annuelle de près de CHF 200'000.– sur 13 ans qui représente l'équivalent de la rénovation de plus de soixante classes. Ce sujet chronophage et improductif surcharge le secteur bâtiments depuis plusieurs années. Un plan d'action interservices visant à identifier les mesures préventives et/ou répressives permettant de traiter ce fléau est à l'étude.

Total frais travaux liés au vandalisme 2002-2013 = 2'487'000.--



ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Répartition des élèves - (situation au 31 octobre 2013)

Etablissement	1P	2P	3P	4P	5P	6P	DEP	VER	ACCP	OESP	Total
Entre-Bois	286	276	281	281	231	222	14		12		1603
Floréal	244	210	241	231	221	225					1372
Mon-Repos	257	290	275	232	238	215			10	30	1547
Prélaz	233	234	253	231	210	215	15		9	30	1430
La Sallaz	227	236	193	206	170	184		34	5		1255
Totaux	1247	1246	1243	1181	1070	1061	29	34	36	60	7207

Répartition des élèves – (situation au 31 octobre 2013)

Etablissement	7P	8P	9		10			11			DEP	DES	VER	ACCS	OESP	Rac	Total
			VP	VG	VS B	VS G	VS O	VS B	VS G	VS O							
Belvédère	157	137	67	112	51	48	72	48	45	64		23		42		132	998
Bergières	150	169	76	112	73	64	31	66	49	46		24		19		23	902
Béthusy	139	147	101	85	91	39	50	99	43	45		23		43			905
Elysée	124	108	72	73	74	45	35	68	45	52		21		39	13	85	854
Villamont	181	199	96	114	70	70	50	49	44	62	12	11		34			992
C.F. Ramuz	121	106	48	80	43	44	32	46	46	37	11	13		4		48	679
Montolieu	134	130	49	116	43	36	36	49	43	50		23	28	31			768
Total/division	1006	996	509	692	445	346	306	425	315	356	23	138	28	212	13	288	6098
Totaux	1006	996	1201		1097			1096			23	138	28	212	13	288	6098

Degré Harmos	(*)	Elèves	Classes	Moyenne
1-2P	CIN	2493	128	19.5
3P	CYP1	1046	53	19.7
4P		979	48	20.4
3-4P		399	21	19.0
5P	CYP2	986	49	20.1
6P		971	48	20.2
5-6P		174	10	17.4
7P	CYT	1006	51	19.7
8P		996	51	19.5
VP	VS			
9e		509	25	20.4
VG				
9e		692	37	18.7
	VS			
10e		445	19	23.4
11e		425	18	23.6
	VSG			
10e		346	18	19.2
11e		315	14	22.5
	VSO			
10e		306	18	17.0
11e		356	22	16.2
RAC		288	12	24.0

* ancienne nomenclature

Plan de rentrée Primaire

		1-2P	3P	4P	3-4P	5P	6P	5-6P	DEP+VER	ACCP*	COES	Tot. Bât.	Tot. étab.
EP d'Entre-Bois	Barre	5	2	2		1	1	1				12	
	Bellevaux	3	2	2		2	2	1				12	
	Bois-Gentil	2	2	1	1	1	1					8	
	City-Blécherette	1			1				1			3	
	Colline	1	1	1					1			4	
	Entre-Bois	5	3	2								10	
	Pavillon - EB					2	2					4	
	Pontaise	5	1	1	1	2	2					12	
	Rouvraie	3		1								4	
	Vieux-Moulin	3	2	2		2	2			1		12	
			28	13	12	3	10	10	3	1	1	0	81
EP de Floréal	Bourdonnette	3	1	1	1		1					7	
	Cour	1			1							2	
	Figuier		2			3						5	
	Floréal	4	2	2		2	2					12	
	Malley	3	1	1	1	4	3					13	
	Montoie	7	1	3	1		3					15	
	Montriond	4	2	1	1	2	2					12	
	Provence	2			2							4	
	Tivoli					1						1	
			24	9	8	7	12	11	0	0	0	0	71

EP de Mon-Repos	Chailly	6	2	2	2	3	3	1			1	20	
	Chandieu	2										2	
	Chissiez	2	1	1	1	1						6	
	Croix-d'Ouchy	3	1	1	1	1	1	1				9	
	Devin	1			1							2	
	Eglantine	2	1	1		2	2	1				9	
	Florimont	2	1	1								4	
	Léman	2										2	
	Mon-Repos	5	2	1	1	2	2				1	14	
	Montchoisi	2	2	2		1	1	1				9	
	Riolet											2	2
Val d'Angrogne	2			1							3		
	29	10	9	7	10	9	4	0	1	3	82	82	
EP de Prélaz	Beaulieu	6	3	3		2	3				1	18	
	Bergières	2										2	
	Chablière	1										1	
	Pierrefleur	3	3	2	2	3	3					16	
	Pont-des-Sauges	2										2	
	Prélaz	6	6	5		5	5				1	1	29
	Valency	3										3	
	Jardins de Prélaz	1										1	
	Fréminet											5	5
	24	12	10	2	10	11	0	2	1	5	77	77	
EP de La Sallaz	Arzillier										4	4	
	Boissonnet	7	3	3		2	2	1				18	
	Coteau-Fleuri	5	4	4		3	3					19	
	La Madeleine										1	1	
	Montolieu	1										1	
	Praz-Séchaud	2										2	
	La Sallaz	4	1	1	1	1	1	1				10	
	VCLB	4	1	1	1	1	1	1				10	
	23	9	9	2	7	7	3	4	1	0	65	65	
Totaux	128	53	48	21	49	48	10	7	4	8	376	376	
			122			107							

Plan de rentrée Secondaire

		7P	8P	9e année		10e année			11e année			DES VER	ACCS	RAC	COES	Tot. Bât.	Tot. Étab.
				VG	VP	VSB	VSG	VSO	VSB	VSG	VSO						
Belvédère	Belvédère			6	3	2	2	4	2	2	4	2	3	6		36	
	BV - Tivoli															0	
	Croix-Rouges	8	7										1			16	
		8	7	6	3	2	2	4	2	2	4	2	4	6	0	52	52
Bergières	Bergières	8	8	6	3	3	3	2	3	2	3	2	2	1		46	
	Bât. AB															0	
		8	8	6	3	3	3	2	3	2	3	2	2	1	0	46	46

Béthusy	Béthusy	7	7	5	4	4	2	3	4	2	3	2	4			47	
	BY - Mon-Repos				4		2									6	
		7	7	5	8	4	4	3	4	2	3	2	4	0	0	53	53
Elysée	Elysée		6	4	3	3	2	2	3	2	3	2	3	4	2	39	
	Croix-d'Ouchy	6														6	
		6	6	4	3	3	2	2	3	2	3	2	3	3	2	45	45
Villamont	Villamont	5	7	3	2	2	2		2	1		2	4			30	
	St-Roch	4	3	3	2	1	1	3		1	4					22	
		9	10	6	4	3	3	3	2	2	4	2	4	0	0	52	52
C.F. Ramuz	Rouvraie	6	6									1				13	
	CFR - Entre-Bois			4	2	2	2	2	2	2	2	1		2		21	
		6	6	4	2	2	2	2	2	2	2	2	0	2	0	34	34
Montolieu	Grand-Vennes	3	3	6	2	2	2	2	2	2	3	2	3	0		32	
	Coteau-Fleuri	4	4													8	
	Signal											3				3	
		7	7	6	2	2	2	2	2	2	3	5	3	0	0	43	43
	Total par voie	51	51	37	25	19	18	18	18	14	22	17	20	12	2	325	325
	Total par degré	51	51		62		55		54			17	20	12	2	325	325

SERVICE DE SANTÉ DES ÉCOLES (SSE)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

➤ promouvoir les activités de santé communautaire, de la santé physique, psychique et sociale des élèves, le dépistage, le conseil et l'expertise dans le champ de compétences des spécialistes et la contribution à l'intégration scolaire et professionnelle.

Le service comprend des médecins pédiatres, des infirmières, et des assistants sociaux.

EFFECTIF

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
	25.98	24.24	25.98	23.14
Total service	25.98	24.24	25.98	23.14

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013
Unité administrative	
Total service	0

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
	36	24.24	34	23.14
Total service	36	24.24	34	23.14

Note: les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Unité administrative	n	n
	1	1
Total service	1	1

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	6	4

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	5
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	6

Historiquement et cela dès 1883, à Lausanne, la santé scolaire est un amalgame issu de pratiques essentiellement ciblées sur les maladies transmissibles, infectieuses et parasitaires et de la malnutrition. La société était alors caractérisée par un recours aux professionnels de la santé, incomparablement moins nombreux qu'actuellement. De plus, les moyens de lutte étaient insuffisants ou seulement partiellement efficaces et des individus dépourvus d'assurance maladie étaient placés dans des conditions sanitaires déficientes. Des procédures efficaces ont donc été intégrées dans la scolarité, en raison de son caractère d'obligation qui favorisait un contact facilité avec tous les enfants. Actuellement, les lacunes d'un suivi médical optimum sont beaucoup plus rares, même si elles persistent dans des groupes de population carencées du point de vue éducatif ou psycho-social. Ce fait implique d'une part, que le «rendement» des mesures scolaires systématiques diminue, tant pour les dépistages que pour les mesures médicales (examens, vaccinations). D'autre part, des problèmes de société nouveaux sont apparus (médias électroniques) ou ont été enfin pris en compte (maltraitance infantile) ou encore suscitent de l'intérêt (par ex. estime de soi).

La réflexion pour l'allocation des moyens est constante, depuis une quinzaine d'années, tandis que les intervenants scolaires ont acquis de nouvelles compétences et de nouvelles méthodes de travail pour faire face à cette complexité (pluridisciplinarité). Cela a été sanctionné par 3 règlements d'application pour la santé scolaire, en 1987, 2003 et 2011, toujours représentatifs du moment et de l'attention grandissante aux concepts de santé publique. L'application des principes de ces derniers, de plus en plus cohérente depuis 2 décennies, permet à termes une plus grande efficacité. Toutefois, la réflexion sur la manière de développer la promotion de la santé, de façon à maintenir l'adhésion du public et la reconnaissance de nos efforts par les parents des élèves, reste un point incontournable.

PERSONNEL

Le nouveau chef de service sera nommé au 1^{er} janvier 2014, après deux ans d'intérim assurés, malgré sa retraite, par son prédécesseur. On soulignera également un nombre important de mutations dans le personnel infirmier et le transfert du groupe des assistants sociaux scolaires (ASS) au Service des écoles primaires et secondaires, dès le 1^{er} janvier 2014.

La part de travail des deux infirmières responsables avec l'unité de Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) a passé à 20% pour chacune, ce qui est important.

ACTIVITÉS DU SERVICE EN APPUI EXTERNE

Le chef de service et l'adjointe en promotion de la santé ont contribué à la mise sur pied et au déroulement de la déclinaison lausannoise de la «Semaine alcool», promue par la Confédération. Une évaluation particulièrement encourageante a été faite sur la base de questionnaires distribués et relatifs à la formation des professionnels.

FORMATION

Les collaborateurs-trices ont bénéficié de 169 jours de formation :

Thème	Nb de jours-personnes
DAS – La Source	53
Renforcement du lien et de la coopération au sein de l'équipe	32
Certificat d'assistant-e en gestion du personnel	15
Leadership public et gestion des ressources humaines (UNIL, IDHEAP)	12
Supervision-réflexion sur les pratiques professionnelles concrètes	8
Prévention de la maltraitance des enfants et adolescents (UNIL)	7
L'évaluation clinique infirmière, une compétence professionnelle à entraîner	6
Autour de l'enfant: parents, intervenant-e-s, institutions	4
Implication des infirmiers/ères dans les projets de pratiques avancées	4
Adolescence et psychopathologie (UNIL)	4
Journée d'introduction – nouveaux membres des équipes PSPS	3
In médias : outil de prévention des risques liés à l'utilisation des médias électroniques	2
Soutenir les compétences parentales lors d'une rupture	2
Formation ResQ niveau 2 AED	2
Pratiquer l'évaluation en formation pratique : un levier pour l'apprentissage	2
Programme de formation GRAFIC de base	2
Faire face au risque suicidaire	2
L'enfant dyspraxique à l'école	1
Le 6 ^{ème} rapport sur la nutrition en Suisse	1
Comment la prévention des addictions s'inscrit dans la promotion de la santé	1
Prévention du tabagisme : notions de base	1
Approche systémique et neurosciences : une alliance féconde	1
Plaisir d'apprendre, de former de pratique : la systémique	1
Gestion Internet Magnolia	0.5
La Vaudoise assurance : de base et complémentaire	0.5
Outlook : fonctions avancées	0.5
Accueil des nouveaux collaborateurs de la Ville	0.5
Nouveau droit de protection de l'adulte	0.5
Réseau social pour les personnes migrantes dans le canton de Vaud	0.5

Les quatre infirmières praticiennes formatrices ont accueilli 11 étudiant-e-s de la HES-SO pour un stage.

La «Formation ResQ niveau 2 AED», cours de premiers secours, a été donnée et validée officiellement par SwissSan pour quatre ans. Elle comportait des aspects spécifiquement dédiés à la prise en charge des enfants, avec théorie et exercices pratiques sur des volontaires. Tout le personnel impliqué au quotidien, infirmières scolaires, secrétaires réceptionnant les appels du terrain, soit 25 personnes, y ont participé.

PRÉVENTION

Actions de santé

Les actions de santé conduites durant l'année scolaire 2012-2013 par les équipes de santé des établissements ont été classées par thèmes (nombre de périodes) :

Besoins fondamentaux	145
Alimentation	369
Sens	0
Sommeil et relaxation	1
Hygiène	163
Immunité, SIDA, sexualité	293
Droits des enfants, violences, mauvais traitements	121
Toxicomanies	238
préparation	209
Total	1539

On note une régression par rapport à 2011-2012 de l'ordre de 40%, dans tous les domaines, excepté dans l'alimentation où il y a doublement. Ce fait doit être mis en rapport avec les nombreuses mutations du personnel infirmier.

PROGRAMMES DE SANTÉ

Intégration scolaire – PAIMS

La procédure d'élaboration des Projets d'accueil individualisés – mesure de santé (PAIMS) s'est poursuivie, avec à la fin de l'année 215 enfants inclus, dont certains avec des problèmes de santé importants. De plus, la coordination efficace entre tous les intervenants de l'établissement est une pratique désormais acquise.

Le théâtre comme soutien aux actions de santé d'établissements

L'unité de Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) cantonale a défini, conjointement avec le Théâtre Caméléon, les conditions de ses interventions dans les classes de la scolarité pour tout le canton. Il a été reconnu comme intervenant agréé dans le cadre de cette démarche appliquée à tous les intervenants externes.

Programme prioritaire sur les dépendances

Une évaluation de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), en collaboration avec les nombreux partenaires comme la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET), la Fondation du Levant, la Fondation AACTS, DEPART, la Haute Ecole Pédagogique (HEP) ou encore le Service santé des écoles (SSE), a été faite sur la base du programme cantonal que nous appliquons depuis cinq ans, au moyen d'entretien, à la fois avec les partenaires et les établissements qui ont participé. Le constat est bon, avec la liberté laissée aux établissements dans le déroulement et l'évolution du programme, au fur et à mesure des expériences faites et le développement de bonnes collaborations. L'approche consistant à renforcer les compétences des adultes des établissements scolaires est validée par ceux-ci, avec l'établissement d'une meilleure collaboration au sein des membres de l'équipe de projet, d'une clarification des responsabilités au sein de l'école. Pourtant, l'accent mis sur la prévention secondaire, soit le développement de procédures de détection/prise en charge, laisse le secteur de la prévention primaire orphelin. L'efficacité finale, soit la réduction du nombre d'élèves touchés et de leur consommation, est difficile à évaluer en l'absence d'indicateurs fiables, problème qui avait été très tôt identifié, sans être toutefois résolu.

Deux établissements secondaires (Isabelle de Montolieu, Béthusy) ont démarré le programme en 2013 par la procédure habituelle : présentation du programme au conseil de direction et à l'équipe de santé, présentation en conférence plénière et approbation de la démarche, choix du partenariat intervenant-répondant, élaboration du groupe de travail de l'établissement, préparation des procédures (en moyenne huit séances), élaboration d'une journée pédagogique (pour 2014). Ce fort long processus – mais néanmoins indispensable – a largement dépassé ce qui était initialement planifié, cela dans tous les établissements concernés.

Le programme prioritaire cantonal souffre actuellement d'un relatif déficit en termes de prévention primaire, reconnu, qui fait l'objet d'une réflexion au niveau du groupe cantonal ad hoc. Une étude de l'IUMSP en a fait le bilan depuis sa création.

Programme prioritaire sur l'alimentation équilibrée et la promotion du mouvement

Une multitude de projets d'établissements dans lesquels les intervenants ont un rôle capital (délégués PSPS, infirmières, enseignants, etc.), concourent à la réalisation de ce programme. Dans ce domaine on recense par établissement : **Entrebois** : «Collations collectives» 1^{re}-2^e Harmos, 28 classes, «On se mobilise ensemble pour notre récré et non l'un contre l'autre», 1^{re}-4^e Harmos, 12 classes ; **Floréal** : «Récrés saines et bien se nourrir», 1^{re}-2^e Harmos, 22 classes, «Je choisis ma récré», 1^{re}-3^e Harmos, 5 classes, «Bien se nourrir», 5^e-6^e Harmos, 19 classes, «Un jardin à Montriond», 1^{re}-6^e Harmos, 12 classes ; **Mon Repos** : «Partenariat école-familles pour les récréations», 1^{re}-2^e Harmos, 25 classes, «Semaine du goût», 1^{re}-6^e Harmos, 50 classes ; **Prélaz** : «Manger-Bouger, acte 1», 1^{re}-2^e Harmos, 22 classes, «Manger-Bouger, acte 2», 3^e-4^e Harmos, 16 classes, «Manger-Bouger, défi podomètres», 3^e-6^e Harmos, 12 classes ; **La Sallaz** : «Top récré pour la rentrée», 1^{re}-4^e Harmos, 41 classes, «Nos petits potagers», 1^{re}-6^e Harmos, 19 classes ; **Bergières** : «Ateliers élèves : des récrés et pique-nique équilibrés», 11^e Harmos, 9 classes, «Aux Bergières, ça marche, (podomètres),» 7^e Harmos, 8 classes ; **Villamont** : «récréations simples et saines», classes de développement secondaire et de raccordement.

Dans le cadre de ce programme prioritaire cantonal, la structure du programme ALEX lausannois (existant depuis 2004) a été redéfinie. Les changements interviennent par l'implication plus systématique et importante de la diététicienne des Ligues de la santé dans les prestations, et d'une redéfinition de la formation des élèves aux notions d'alimentation équilibrée. On prévoit aussi une ou plusieurs séances conjointement avec les parents, et une attention est plus particulièrement portée sur les mères. En effet, ces dernières ont un impact important dans la transmission des bonnes pratiques. De plus, concernant les parents venant de l'étranger, ceux-ci doivent souvent s'adapter à une nouvelle offre alimentaire, surtout si la Suisse est leur pays d'accueil. C'est en ce sens qu'un flyer destiné à la promotion de ce programme a été édité. Deux établissements vont commencer le programme en 2014, ceux des Bergières et de Prélaz. Les six autres établissements impliqués (Floréal, Elysée, Béthusy, C.-F. Ramuz, Belvédère, Montolieu) regroupent un nombre moyen de 101 élèves qui y participent. Tous ont eu deux ateliers pour les parents.

Climat d'établissement

Par établissement: **Entrebois**: «On se mobilise ensemble et non l'un contre l'autre, Vieux Moulin», 1^{re}-6^e Harmos, 8 classes, «Journées des droits de l'enfant, Vieux Moulin», 5^e-6^e COMBIEN DE CLASSES Harmos 5 classes; **Floréal**: «Malley fait son cinéma, spectacle», 1^{re}-6^e Harmos, 13 classes, «L'épouvantail, en lien avec la création des jardins», 1^{re}-6^e Harmos, 15 classes, «Les trois petits cochons, spectacle», 3^e-6^e Harmos, 4 classes; **Béthusy**: «75 ans de Béthusy, suite du projet», tous les élèves soit 7^e-11^e Harmos, 45 classes; **Bergières**: «Fête des 40 ans des Bergières», 7^e-11^e Harmos, 46; **Villamont**: «125^e de Villamont, suite du projet», tous les élèves, 7^e-11^e Harmos, 52 classes; **C.-F. Ramuz**: «Montre ton talent», tous les élèves, 7^e-11^e Harmos, 35 classes; **Elysée**: «Elys'Arts 2013: Fête de l'établissement», tous les élèves, 7^e-11^e Harmos, 45 classes; **Isabelle de Montolieu**: «Festival de Montolieu», tous les élèves, 7^e-11^e Harmos, 43 classes, et finale dans tous les établissements secondaires lausannois.

Prévention des dangers de l'internet

Prélaz: «Action Innocence», 5^e-6^e Harmos, 11 classes; **Belvédère**: «Bien gérer mes médias», 1^{re}-6^e Harmos, 10 classes; «Ze mots du net (action innocence)», 10^e Harmos, 7 classes; **Villamont**: «surfer avec prudence sur Internet», 7^e-8^e Harmos, 19 classes.

Prévention de la violence – promotion du respect

Floréal: «Ateliers Arc-en-ciel: gestion des classes difficiles, par le respect, l'estime de soi, apprendre les limites» 3^e-4^e Harmos, 20 périodes; **La Sallaz**: «Musique et danse à la récré pour éviter de taper», 7^e-8^e Harmos, 18 classes; **Elysée**: «Réfugiés: comprendre la réalité de l'exil, de l'asile, et de l'intégration» 10^e-11^e, 5 classes.

Prévention des maltraitances

Le programme de prévention précoce des violences faites aux enfants, proposé par l'association Zadig, se déroule sur toute l'année scolaire.

Rencontres avec les parents, spectacle de marionnettes avec musicien, travail en classe avec les enseignants, interventions dans les classes, rencontres avec les enseignants et retour aux parents en fin d'année, sont les différentes étapes de ce programme. En 2013, nous avons appliqué le programme dans 23 classes de 1-2P et 3-4P.

Les interventions ponctuelles menées dans les classes par deux infirmières scolaires portent sur les thèmes de l'expression des sentiments, ainsi que sur la prévention des abus sexuels. Une fois de plus, nous avons pu mesurer l'importance de ces rencontres avec les enfants et les enseignants. Nous poursuivons notre travail d'adaptation de moyens pédagogiques pour les enseignants, ainsi que la réalisation d'une plaquette de présentation des 17 ans d'activité de l'association.

Ce programme est soutenu par la Ville de Lausanne pour son application, par la Loterie romande et autres sponsors privés pour la réalisation et l'adaptation du matériel pédagogique.

Prévention SIDA

Entrebois/(Barre): «Dangers des seringues usagées: prévention enfants informés-enfants protégés», 1^{re}-6^e Harmos, 25 classes; **Elysée**: «Animations SIDA et exposition dans l'atrium», tous les élèves, soit 7^e-11^e Harmos, 45 classes.

Prévention contre les stéréotypes de genre

L'adjointe en promotion de la santé en milieu scolaire a participé au groupe de travail de l'unité PSPS sur le sujet. Ce groupe a élaboré un guide de recommandations et de bonnes pratiques dans ce domaine destiné aux établissements scolaires et paraîtra en 2014.

Collaboration avec la police municipale

Dans le cadre de la prévention, la brigade des mineurs a toujours eu à charge une activité de prévention dans le domaine des règles de la circulation et dans l'information sur les drogues et les normes légales, ainsi que sur d'autres aspects du règlement de la police. A la suite de l'acceptation par le Conseil communal du rapport-préavis N° 2010/18 «*Politique municipale en matière de vie nocturne - Réponse à une motion et deux postulats*», Mme Belinda Forny a été engagée comme responsable de la prévention au sein de la brigade. Elle a ainsi fait des actions de prévention dans le domaine qui lui est dévolu dans les classes de 8^e et 10^e année des établissements secondaires, en synchronisation avec le service de santé.

PRESTATIONS DU PROGRAMME

Le programme de prestations est resté inchangé mais a dû s'adapter à des critères de vaccination propre à la coqueluche. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a en effet proposé de passer à un objectif de 6 doses de coqueluche pour les enfants jusqu'à la fin de la scolarité et de revacciner les adultes qui sont en contact avec des enfants. Toutefois, les directives précises sont modulées principalement en fonction de l'âge de la première dose, et sont de ce fait complexes. Des recommandations pour les adultes ont aussi été émises, et devraient prendre effet pour tous ceux qui sont en contact avec des enfants, à titre personnel ou professionnel.

Vaccinations (année scolaire 2012/2013)

vaccin Infanrix	282 doses	soit	diphtérie	1'102 doses
vaccin Revaxis	38 doses		tétanos	1'102 doses
vaccin Boostrix	64 doses		coqueluche	459 doses
vaccin Boostrix-Polio	113 doses			
vaccin Td-Pur	605 doses		polio	433 doses
vaccin Priorix	128 doses		vaccin ROR	128 doses
vaccin GENHBvac	1'019 doses		vaccin HB	1019 doses
vaccin HPV	746 doses		papillomavirus	746 doses

La baisse des vaccinations contre le virus du papillome humain ou papillomavirus (HPV) s'est hélas poursuivie. Cette vaccination n'est pas thématifiée et n'a fait l'objet d'aucun appui de la part de l'OFSP. La santé scolaire est la seule instance à en faire état.

Visites médicales (année scolaire 2012/2013)

Résultats des contrôles de santé et des visites médicales

Par le médecin scolaire	467
Par le médecin traitant	707
Refus de la visite médicale	5
Examen de vue	3'629
Anomalie de l'acuité visuelle	418
Examen de la vision des couleurs	1'330
Anomalie de la vision des couleurs	25
Examen de la vision stéréoscopique	646
Anomalie de la vision stéréoscopique	15
Examen de l'audition	1'646
Anomalie de l'audition	77
Examinés pour verrues	3'419
Envoyés chez le médecin pour verrues	348

Les entretiens CIN (cycle initial) ont pu avoir lieu pour 751 familles sur 836 prévus (89,8%).

ASSISTANTS SOCIAUX SCOLAIRES (ANNÉE CIVILE 2013)

En référence à une réorganisation interne, le groupe des assistants sociaux scolaires a été transféré au 1^{er} janvier 2014 au service des écoles primaires et secondaires (SEPS) conjointement avec le Fonds Salvatore Marino, ainsi que la part du fonds du service de santé des écoles relatif aux achats de lunettes et d'autres articles d'habillement d'urgence (60% de Fr 10'000.-).

Les assistants sociaux scolaires ont ouvert en 2013, 227 dossiers, dont seulement cinq ont pu être fermés durant cette année civile.

Fonds

Le fonds Salvatore Marino a permis d'aider 118 familles, pour un total de CHF 29'227.25 (maximum autorisé CHF 30'000.-/an). Quant au fonds Giovanni Gialdini, 15 familles ont pu être soutenues pour un total de CHF 3'545.20 (maximum autorisé CHF 10'000.-/an).

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SPS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- Les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) offrent aux enfants lausannois et à leurs familles des consultations, des évaluations et/ou des bilans, des propositions d'interventions, des suivis et/ou des traitements.
- Ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de l'école, en particulier, les enseignants et les directions.
- Les spécialistes PPLS sont au service du développement de chaque enfant, afin de les aider à restaurer leur processus évolutif et à s'épanouir à l'école comme dans leur famille.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
	41.00	40.30	41.30	40.50
Total service	41.00	40.30	41.30	40.50

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013
Total service	+ 0.30

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
	57	40.30	59	40.50
Total service	57	40.30	59	40.50

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
	1	0
Total service	1	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Nombre de mouvement(s)	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	3	5

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	1
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	3

Stagiaires

En 2013, le service a pris en charge trois stagiaires psychologues, une stagiaire logopédiste et un stagiaire psychomotricien pour des stages de longue durée, en principe sur une année scolaire et en partenariat avec les institutions de formation (universités, HES). Par ailleurs, cinq stagiaires ont également été accueillies pour une courte durée.

Apprenti

Un apprenti employé de commerce voie «E» poursuit sa formation en 2^e année.

SITUATION GÉNÉRALE

Le projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) qui redéfinira nos missions et notre organisation n'a toujours pas quitté l'administration du Département de la formation de la jeunesse et de la culture (DFJC) en 2013. La phase d'attente et de transition est donc prolongée pour l'ensemble des services de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire du canton.

Toutefois, par anticipation de certains éléments de cette future loi, le service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) a décidé de mettre en œuvre la procédure d'évaluation standardisée (PES), issue de l'Accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée pour les orientations dans les institutions. Ainsi, une phase d'essai s'est déjà mise en place pour l'année scolaire 2013-2014.

À cette procédure s'ajoute, pour nos partenaires que sont les établissements scolaires, la mise en application de la LEO, d'Harmos et du Plan d'étude romand (PER), complexifiant d'autant nos tâches respectives et rendant la collaboration plus nécessaire.

Dans le service, malgré le nombre constant de prises en charge, les listes d'attente restent importantes, créant à la fois de l'incompréhension ou même de la frustration chez les familles en attente de prestations, ainsi qu'un inconfort et des pressions pour les professionnels.

Pour répondre aux besoins spécifiques d'enfants souffrant de problématiques aiguës, une 10^e classe officielle de l'enseignement spécialisé (COES) s'est ouverte dans l'Établissement de l'Elysée, financée par le SESA et organisée conjointement avec la Conférence régionale des directeurs de Lausanne (CRL).

Notre projet de soutien aux classes d'accueil lausannoises par une équipe pluridisciplinaire (une psychologue, une psychomotricienne et une logopédiste) s'est vu confirmé et a été renouvelé pour l'année scolaire 2013-2014. Le bilan a été jugé positif, tant par le canton qui finance, que par les doyens et les enseignants sur le terrain.

Sur la proposition de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, la Municipalité a décidé de maintenir le service de psychologie scolaire autonome au 1^{er} janvier 2014 et de renoncer à le fusionner dans le nouveau service de santé et de prévention. Cette décision permet de valoriser l'organisation communale des psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires (PPLS) dans la perspective de la régionalisation prévue par la LPS.

Analyse des pratiques et statistiques

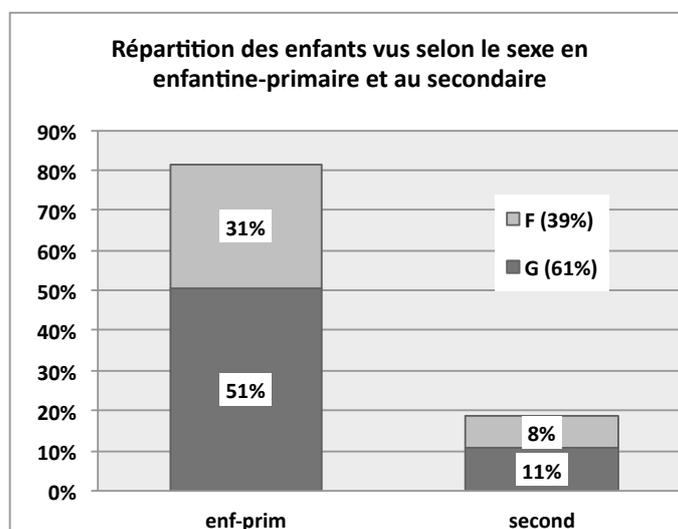
L'année scolaire 2012-2013 (*) a vu le nombre de demandes rester stable, avec une répartition classique en faveur des garçons des cycles enfantine et primaire (50.7%, cf. tableau et graphique n°1). Le ratio de diminution entre le primaire et le secondaire (de 81.4% à 18.6%) est de l'ordre de ¼ (graphique n°2) et il est approximativement de la même valeur pour les garçons que pour les filles. Cette différence reste stable d'année en année et peut être autant attribuée aux besoins supérieurs observés chez les enfants d'âge primaire, qu'à l'encadrement PPLS plus important au primaire, justement pour répondre à cette demande supérieure.

(*) Nota : Tous les graphiques et tableaux utilisent la terminologie pré-Harmos

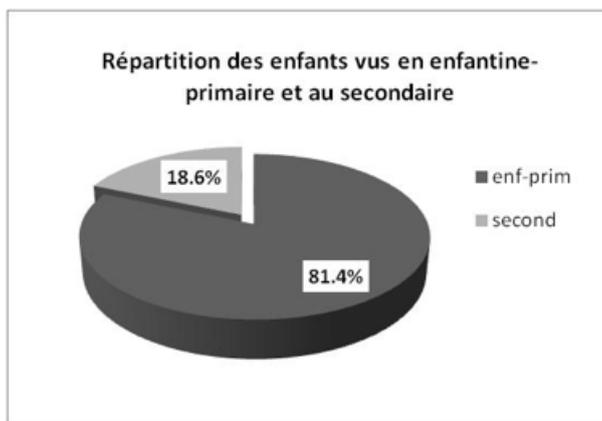
Tableau 1

Sexe/Prim.-Sec.	Enfantine Primaire	Pourcentage	Secondaire	Pourcentage	Total	Pourcentage
G	1041	50.7%	218	10.6%	1260	61.4%
F	630	30.7%	163	7.9%	793	38.6%
Total	1671	81.4%	381	18.5%	2053	100%

Graphique 1

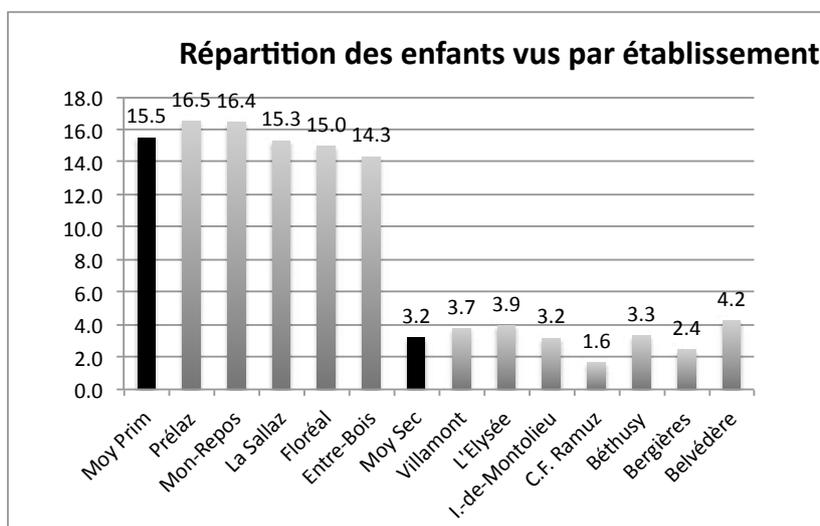


Graphique 2



Une autre façon de présenter cette différence entre le primaire et le secondaire est de comparer la répartition des enfants vus en fonction des établissements scolaires (graphique 3).

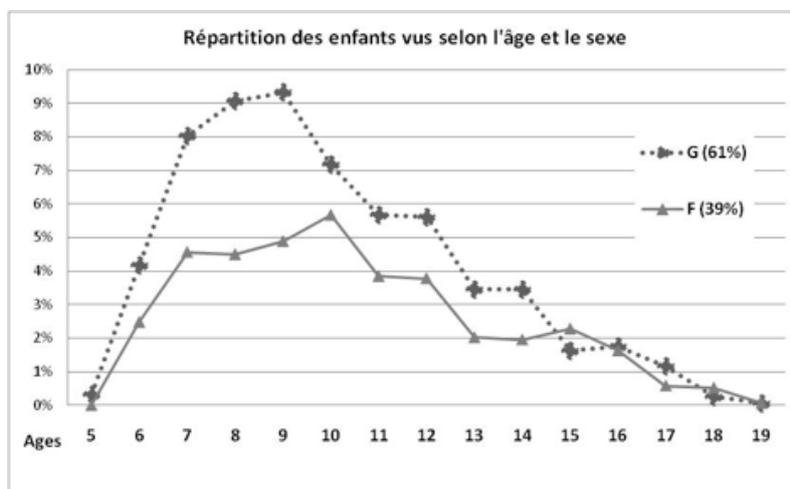
Graphique 3



On ne sera pas étonné de retrouver l'écart important entre les deux types d'établissement. En effet, la moyenne d'enfants vus en fonction des établissements primaires est de 15.5% contre 3.2% pour le secondaire.

Si l'on revient sur la majorité de garçons dans la consultation et qu'on la compare avec le taux de filles, il est intéressant d'observer cette différence selon l'âge (graphique 4).

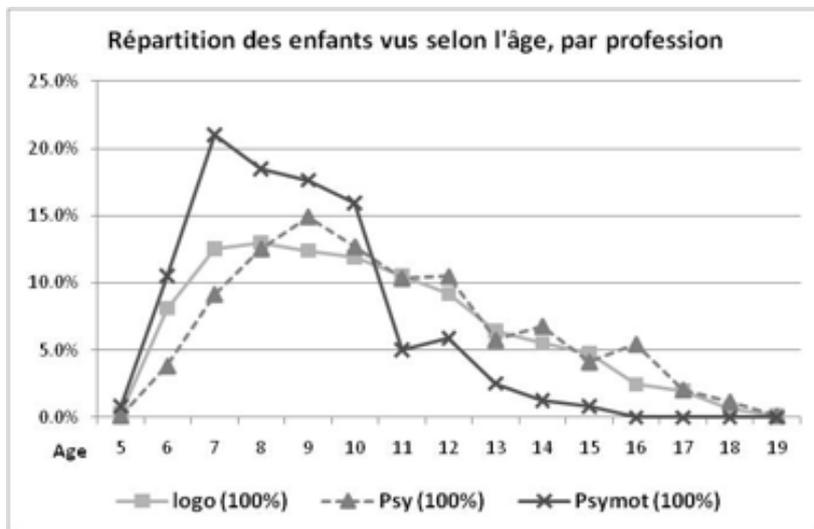
Graphique 4



Le pic de consultations est à 9 ans pour les garçons et à 10 ans pour les filles, avec un taux très comparable pour les deux sexes à partir de 15 ans. Comme le graphique le montre, l'écart est particulièrement marqué pour les âges de 7 à 9 ans, c'est à dire la fin des cycles primaires. Cette tranche d'âge correspond à une période sensible pour les apprentissages scolaires, dans la mesure où il s'agit de développer et d'asseoir les compétences de bases de la scolarité future (lire, écrire, compter, commencer à raisonner).

Le graphique suivant (graphique 5) nous permet de comparer les âges préférentiels auxquels les enfants sont vus par chaque profession. Ce qui frappe d'abord, c'est la chute de 10% chez les psychomotriciens après l'âge de 10 ans.

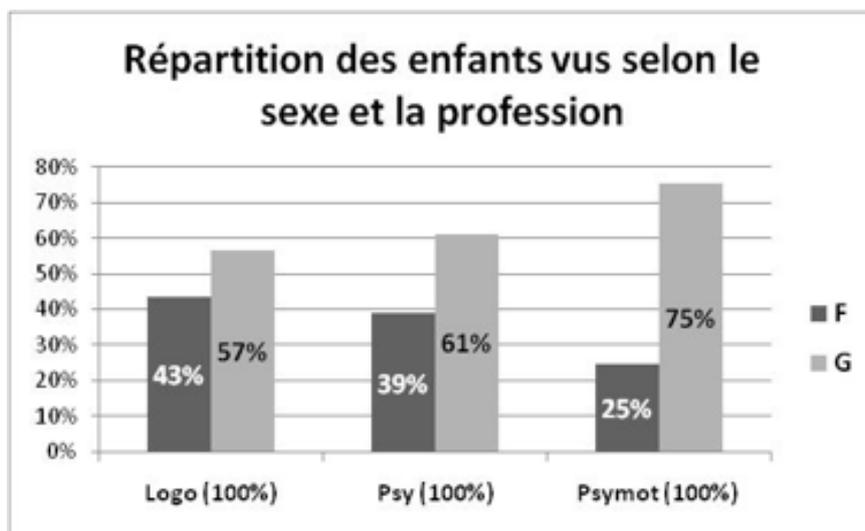
Graphique 5



Cette chute reflète une réalité connue des praticiens du terrain, à savoir que les consultations et le suivi de la psychomotricité concernent avant tout les enfants du primaire. Par contre, les psychologues et les logopédistes ont une courbe sensiblement pareille avec une diminution progressive à partir de l'âge de 9 ans, ce qui rejoint la tendance générale déjà observée dans le graphique 4.

Enfin, si l'on s'intéresse aux pourcentages relatifs de garçons et de filles vus par chaque profession (graphique 6), on constate que les psychomotriciens voient proportionnellement nettement plus de garçons.

Graphique 6



Ce constat est à mettre en parallèle avec le celui déjà formulé (graphique 5), selon lequel les psychomotriciens voient plus d'enfants du primaire et que la proportion générale au primaire est d'environ 1.7 garçons pour une fille (graphique 1). Des trois professions, ce sont les logopédistes qui se rapprochent le plus de la parité garçons-filles, sans l'atteindre pour autant. Cela indiquerait-il que les troubles du langage concernent presque autant les deux sexes? C'est probable au vu de ces chiffres.

CONCLUSION

Les psychologues, psychomotriciens et logopédistes du service de psychologie scolaire sont confrontés au quotidien à la souffrance humaine et sont très sollicités par des situations toujours plus complexes. Celles-ci nous poussent à toujours plus de collaboration, de mise en réseau, de travail pluridisciplinaire avec nos partenaires publics ou privés et exigent un professionnalisme et une éthique irréprochable.

Les défis futurs sont donc nombreux et requiert sans doute de l'audace, la capacité d'adaptation devant être permanente dans des métiers à l'interface de la pédagogie, du médical, du social et de l'éducation. Nous sommes inscrits à la croisée de différents champs professionnels rendant notre mission d'autant plus attrayante et complémentaire.

SERVICE DENTAIRE (SD)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

La mission du Service dentaire est de promouvoir la santé bucco-dentaire, de prévenir les maladies relatives à cette dernière et de prodiguer des soins aux élèves des écoles lausannoises.

- prophylaxie individuelle effectuée par une hygiéniste au cabinet ;
- prophylaxie collective effectuée par deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire dans les classes primaires ;
- soins conservateurs effectués par des médecins dentistes (pédodontistes) dans sept cabinets dentaires ;
- soins orthodontiques effectués par des médecins dentistes (orthodontistes) dans le cabinet dentaire du groupe orthodontique de Montbenon ;
- dépistage annuel de la carie pour tous les écoliers des établissements lausannois, pour les élèves d'un certain nombre d'institutions spécialisées et de quelques écoles privées, ainsi que les élèves de Belmont.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
	24.25	21.45	24.25	21.25
Total service	24.25	21.45	24.25	21.25

Tableau 1.2.- variation en ept

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	
Total service	0	

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
	29	21.45	29	21.25
Total service	29	21.45	29	21.25

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
	0		0	
Total service	0		0	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Nombre de mouvement(s)	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	2	2

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emplois (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	1
Décès	
Démission	1
Départ à la retraite	
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	2

En 2013, le groupe orthodontique de Montbenon comptait deux spécialistes en orthopédie dento faciale, trois assistantes dentaires avec formation spécialisée, une hygiéniste dentaire, une secrétaire, une professionnelle en radiologie, un technicien dentaire et une nettoyeuse. Les sept cabinets conservateurs comptaient huit médecins dentistes, neuf assistantes dentaires. Le service de prophylaxie comptait deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire. Le secrétariat était composé d'un chef d'office ad intérim et d'une secrétaire.

ÉVOLUTION DU SERVICE DENTAIRE

Cette année 2013 a été marquée par la réorganisation du groupe orthodontique de Montbenon. Cette réorganisation permet de prendre en charge de façon plus efficace et plus conviviale nos patients ainsi que leurs parents.

En outre, ceci a permis aux collaborateurs du groupe orthodontique de Montbenon d'améliorer la communication et les échanges, notamment au niveau des diagnostics à poser. Un nouvel orthodontiste a été engagé à 60%.

Malgré le suivi régulier des appareils et des installations dentaires, quelques remplacements de matériel ont été nécessaires en 2013.

Les cabinets conservateurs doivent toujours s'adapter à un logiciel supplémentaire – Médident – qui concerne uniquement la prise en charge des patients par les organismes sociaux du canton de Vaud.

Des contrôles annuels suivis de la validation annuelle de tous les stérilisateur du service dentaire ont été mis en place. Le protocole de toute la chaîne de stérilisation respecte les normes demandées. Finalement, une facturation para-comptable partielle est désormais mise en place.

DIVERS

L'année 2013 a vu une très légère augmentation du nombre d'élèves inscrits au Service dentaire (+1%). Le nombre sans variation des patients soignés au service dentaire est dû à la bonne réputation que celui-ci a su créer au fil du temps.

Effectif des patients

Enfants inscrits au S.D.S	au 31.12.12	au 31.12.13
Écoles primaires (1P à 6P)	4'049	4'088
Écoles secondaires (7P à 11 ^{ème} année)	3'309	3'252
Apprentis, gymnasiens	434	452
Communes voisines (+ Belmont)	98	111
Institutions diverses	66	62
	7'956	7'965

Durant l'année 2013, 121 demandes de «réduction d'honoraires» ont été examinées. Parmi elles, nonante ont été prises en considération. Sur la base de devis établis, le montant global de ces réductions s'élève à CHF 89'991.–, chiffre inférieur de CHF 4'137.– par rapport à l'année 2012.

VISITES DE DÉPISTAGE 2013

Comme chaque année, la visite annuelle de dépistage de la carie de tous les écoliers lausannois s'est déroulée de début septembre à début décembre. Les résultats de cette opération fournissent une indication consubstantielle de la santé bucco-dentaire des écoliers. En moyenne, 50% des élèves de 1P Harmos (ancienne première année enfantine) se sont inscrits au Service dentaire.

Visites de dépistage – récapitulation générale 2012

	Nombre classes	Effectif	Abs.	Contrôles	Catégorie				Soins par		Avis aux parents
					I	II	III	IV	SDS	Privé	
Classes primaires	372	7'209	297	6'912	4'026	1'337	1'389	160	3'573	3'601	1'108
Classes secondaires	328	6'202	232	5'970	3'259	1'704	933	74	2'282	3'863	930
Classes privées	15	186	6	180	127	13	40	0	18	162	40
Institutions spécialisées	46	366	26	340	200	87	48	5	94	272	60
Belmont	12	228	11	217	167	37	12	1	36	191	13
Total	773	14'191	572	13'619	7'779	3'178	2'422	240	6'003	8'089	2'151

Catégorie I:	Sans carie, ni obturation	57%	SDS:	Inscrits au Service dentaire	43%
Catégorie II:	Sans carie, avec obturations	23%	Privé:	Non inscrits	57%
Catégorie III:	Avec caries	18%			
Catégorie IV:	Bouches négligées	02%			

SERVICE DU TRAVAIL (ST)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Office régional de placement (ORPL)

- s'efforcer de proposer un poste adéquat à chaque demandeur d'emploi;
- conseiller les demandeurs sur les possibilités de mesures actives telles que des cours ou des programmes d'emplois temporaires;
- prospector les entreprises afin de les inciter à annoncer leurs postes disponibles au service public de l'emploi.

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

- faciliter l'insertion professionnelle par le financement d'une formation ou des frais liés à l'exercice d'une profession.

Bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL)

- organiser dans de nombreux métiers des programmes d'emplois temporaires dans le but d'augmenter les qualifications des demandeurs d'emploi;
- proposer des mesures adaptées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage, du revenu d'insertion et de l'assurance-invalidité;
- entretenir un réseau de places d'accueil en étroite collaboration avec les services de la Ville et des institutions à but non lucratif.

Inspection du travail Lausanne (ITL)

- veiller, par une politique d'information préventive et par des contrôles, au respect par les entreprises lausannoises de la bonne application de la loi sur le travail, de la loi sur l'assurance-accident et de la loi sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques;
- renseigner les personnes qui habitent ou travaillent à Lausanne dans le domaine du droit du travail (public et privé).

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration (STI)	12.00	11.60	11.00	9.60
Bureau ETSL	45.75	43.30	47.75	45.10
Inspection du travail	7.30	6.30	7.30	7.20
Main d'œuvre étrangère & FLAT	1.50	1.50	1.50	1.50
Office régional de placement	106.80	74.90	106.80	79.70
Total service	173.35	137.60	174.35	143.10

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013
Unité administrative	
Total service	+ 1.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration (STI)	13	11.60	11	9.60
Bureau ETSL	53	43.30	55	45.10
Inspection du travail	7	6.30	9	7.20
Main d'œuvre étrangère & FLAT	2	1.50	2	1.50
Office régional de placement	81	74.90	87	79.70
Total service	156	137.60	164	143.10

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration (STI)	4	1
Bureau ETSL	2	1
Total service	6	2

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	5	15

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	1
Départ à la retraite	4
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	5

UNITÉ SUPPORT

2013 est la sixième année d'activité de l'unité Support qui regroupe les unités Informatique et télécoms (SSTLUit) et Administration-Comptabilité-Intendance (ACI).

Finance et gestion des locaux

Pour l'année sous revue, l'activité d'ACI a trouvé un équilibre rendu possible par la centralisation géographique de ses collaborateurs effectuée l'année passé. Outre l'établissement et la gestion comptable courante de toutes les pièces comptables du service, l'unité a poursuivi son important travail d'établissement des décomptes et budgets pour les différents mandants du Service du travail (ST). Jouant un rôle d'interface entre les différentes unités du ST, le Service du logement et des gérances (SLG) et les gérances privées, ACI a permis que les conditions de travail, en termes de locaux, des collaborateurs et collaboratrices du ST soient maintenues et améliorées.

Matériel et inventaires

En termes de grands chantiers, suite au changement de fournisseurs voulu par la Ville de Lausanne, ACI a conçu, organisé et mis en place le système de commandes centralisées du matériel et du mobilier de bureau pour tout le service du travail. Enfin, une révision du système des inventaires pour le bureau des emplois temporaires subventionnés Lausanne

(ETSL) permettra, en 2014, la mise en service d'un mode de travail moins artisanal, fondé sur l'utilisation d'un logiciel de type «freeware». Si ce gros projet donne satisfaction, ACI envisage d'étendre le système d'inventaire à tout le service du travail dans les années à venir.

Informatique

Pour l'unité Informatique et télécoms (SSTLUit), 2013 fut une année marquée par deux projets particuliers. Le premier, le passage sous Windows 7 et la suite Office 2007 de l'office régional de placement (ORP), a donné lieu, en étroite collaboration avec le service d'organisation et d'informatique (SOI), à de nombreuses séances et essais restés infructueux. Cette situation qui oblige SSTLUit à continuer de gérer les postes de travail de l'ORP sur Windows XP, est due à l'incompatibilité de certaines interfaces fédérales avec Windows Seven. Elle est source d'un surcroît de travail pour les informaticiens et de frustration pour les collaborateurs et collaboratrices de l'ORP. Les dernières nouvelles en notre possession laissent cependant à penser que cette exception technique devrait disparaître courant 2014.

Le second projet, visant à améliorer l'ergonomie du programme GESPA, pierre angulaire du travail de l'unité ETSL, a vu la mise à disposition d'une interface simplifiant l'attribution des places en ETS disponibles aux demandeurs d'emploi.

De manière plus courante, SSTLUit a poursuivi son travail de soutien informatique 1^{er} et 2^e niveaux à plus de 580 postes de travail que comptent le service du travail et le service social Lausanne, dont elle assure également le soutien.

Enfin, l'évolution technique constante des postes de travail informatiques et des logiciels a nécessité que les collaborateurs et collaboratrices de l'unité suivent des formations qualifiantes de type ECDL Advanced (European Computer Driver Licence) et MCTS 70-680 Windows Seven Configuration (Microsoft Certified Technology Specialist). De longue haleine, ces formations se poursuivront en 2014.

OFFICE RÉGIONAL DE PLACEMENT (ORPL)

En préambule, il est utile de rappeler la terminologie officielle utilisée par le Secrétariat à l'économie (SECO) et qui est reprise dans le texte ci-après :

- est un demandeur d'emploi toute personne inscrite à un office régional de placement;
- est un chômeur tout demandeur d'emploi n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de six heures par semaine et disponible de suite pour un emploi;
- le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active selon le recensement fédéral de 2010.

Données significatives en 2013

13'369 demandeurs d'emploi ont été inscrits au moins un jour durant l'année 2013 à l'ORP de Lausanne. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, l'ORPL a enregistré 8'680 inscriptions et 8'082 annulations. Ces chiffres montrent que le chômage est une réalité pour une partie importante de la population active et que le marché du travail est très flexible: de nombreux travailleurs ont des difficultés à se voir offrir un contrat de durée indéterminée et alternent malheureusement les périodes de chômage et d'emploi. Par ailleurs, le travail lié aux inscriptions et aux annulations de dossiers représente une charge de travail importante pour le personnel de l'ORP.

Le nombre d'inscriptions a été soutenu tout au long de l'année. Il est heureusement compensé par un nombre de sorties légèrement plus important durant le deuxième et le troisième trimestre. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté en 2013, passant de 6025 en janvier à 6465 en février. Il a ensuite stagné autour de ce chiffre jusqu'en septembre. Octobre a été marqué par une embellie à 6273 pour grimper ensuite à 6595 à la fin décembre 2013.

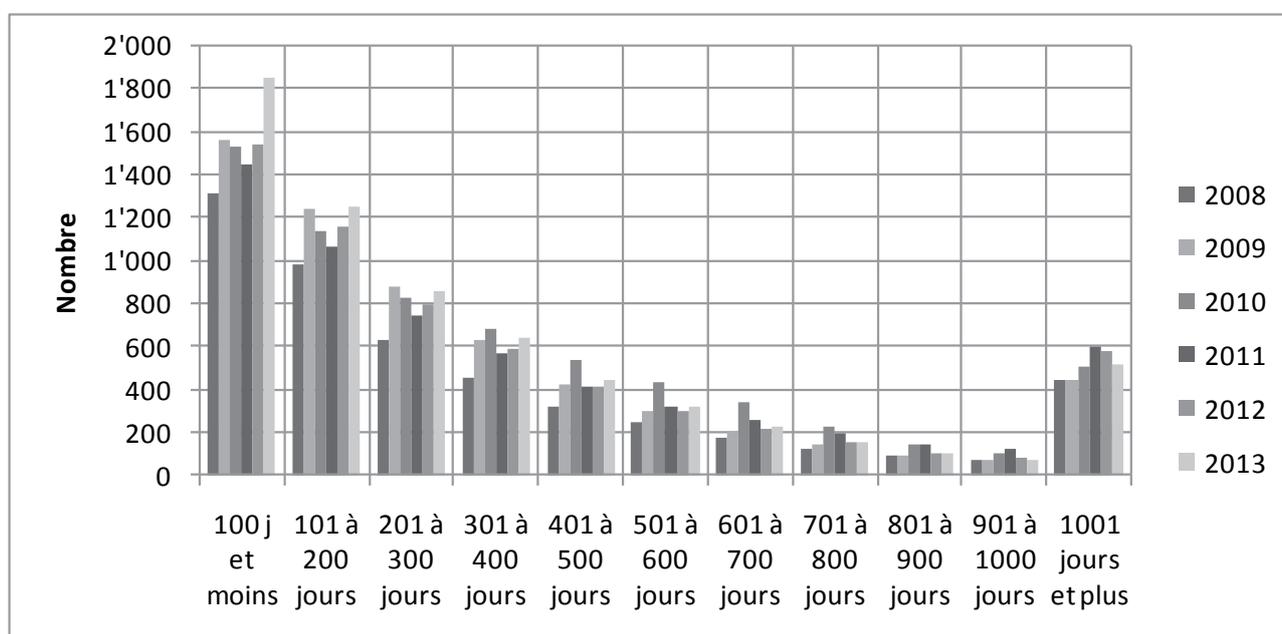
Au final, la moyenne annuelle du nombre de demandeurs d'emploi lausannois s'établit pour 2013 à 6'400, ce qui représente une progression par rapport à la moyenne annuelle de 2012 qui était de 5'919.

Le nombre annuel moyen de chômeurs s'établit quant à lui à 4'975, soit un taux de chômage officiel pour Lausanne de 7.2%. A titre de comparaison, ce taux est dans la norme des autres villes du canton dont la taille est pourtant plus réduite que celle de la capitale: Yverdon-les-Bains (6.5%), Renens (8.2%), Montreux (6.7%), Vevey (7%).

Dans le domaine de la coopération avec le Centre social régional lausannois qui dépend du Service social de Lausanne, la collaboration reste intense. En moyenne annuelle, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires du Revenu d'insertion et suivis par l'ORPL s'est établi à 1'260, soit 19.7% des dossiers actifs.

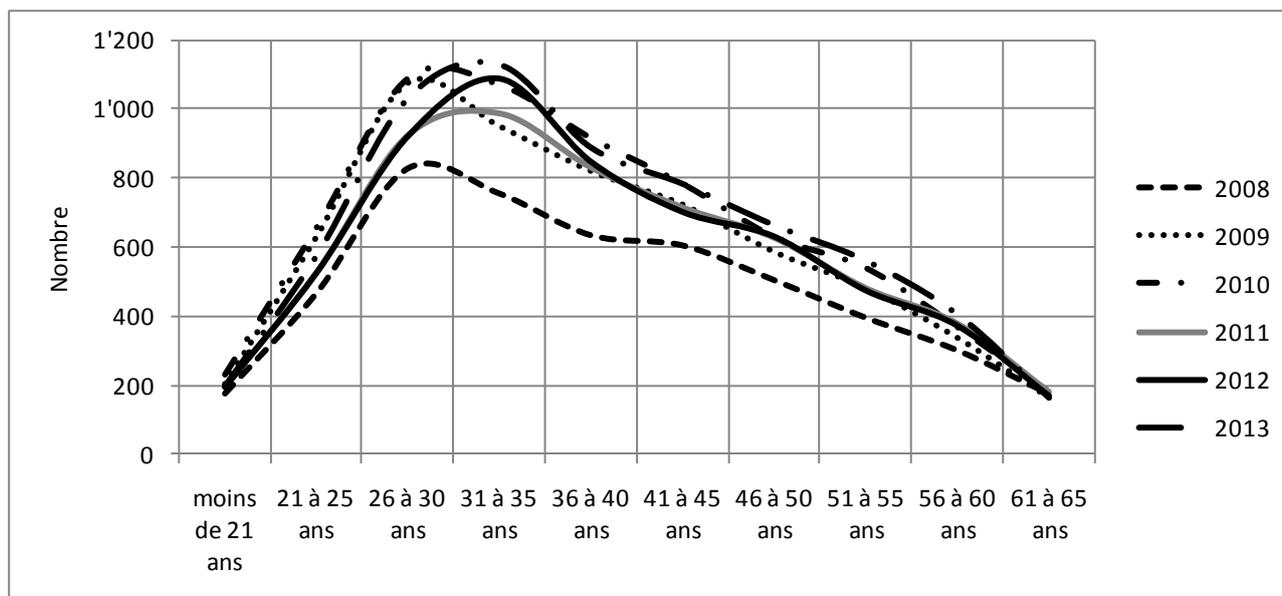
Comme l'illustre le tableau ci-dessous le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORPL depuis une longue période reste significatif. Ce fait démontre que les pouvoirs publics fédéraux et cantonaux doivent renforcer leur action contre le chômage de longue durée.

Nombre de jours d'inscription	Moyenne mensuelle du nombre de dossiers actifs						Variation 2012-2013 (en %)
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
100 j et moins	1'312	1'559	1'530	1'446	1'544	1'845	19.5
101 à 200 jours	977	1'243	1'139	1'064	1'157	1'254	8.4
201 à 300 jours	633	881	822	742	791	857	8.3
301 à 400 jours	452	634	682	568	587	635	8.3
401 à 500 jours	321	420	533	408	410	439	7.1
501 à 600 jours	247	297	434	314	299	315	5.4
601 à 700 jours	172	208	342	258	216	223	3.2
701 à 800 jours	125	144	225	198	151	151	0.0
801 à 900 jours	90	93	139	145	102	98	-3.9
901 à 1000 jours	69	69	98	121	80	70	-12.5
1001 jours et plus	442	440	509	593	582	513	-11.8
Total	4'839	5'988	6'453	5'855	5'918	6'400	8.1



Par ailleurs, entre 2012 et 2013, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté dans toutes les catégories d'âge. Les écarts par classes d'âges restent globalement les mêmes, cela quel que soit l'état de la conjoncture économique.

	Moyenne mensuelle du nombre de dossiers actifs						Variation 2012-2013 (en %)
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
moins de 21 ans	178	205	231	197	194	197	1.5
21 à 25 ans	467	632	655	527	525	575	9.5
26 à 30 ans	826	1'078	1'087	926	921	1'033	12.2
31 à 35 ans	753	952	1'068	989	1'087	1'130	4.0
36 à 40 ans	633	822	914	832	846	889	5.1
41 à 45 ans	604	725	782	716	701	784	11.8
46 à 50 ans	504	588	629	628	630	664	5.4
51 à 55 ans	396	483	539	482	474	561	18.4
56 à 60 ans	302	339	368	379	372	405	8.9
61 à 65 ans	177	165	181	181	169	163	-3.6
Total	4'839	5'988	6'453	5'855	5'919	6'400	8.1



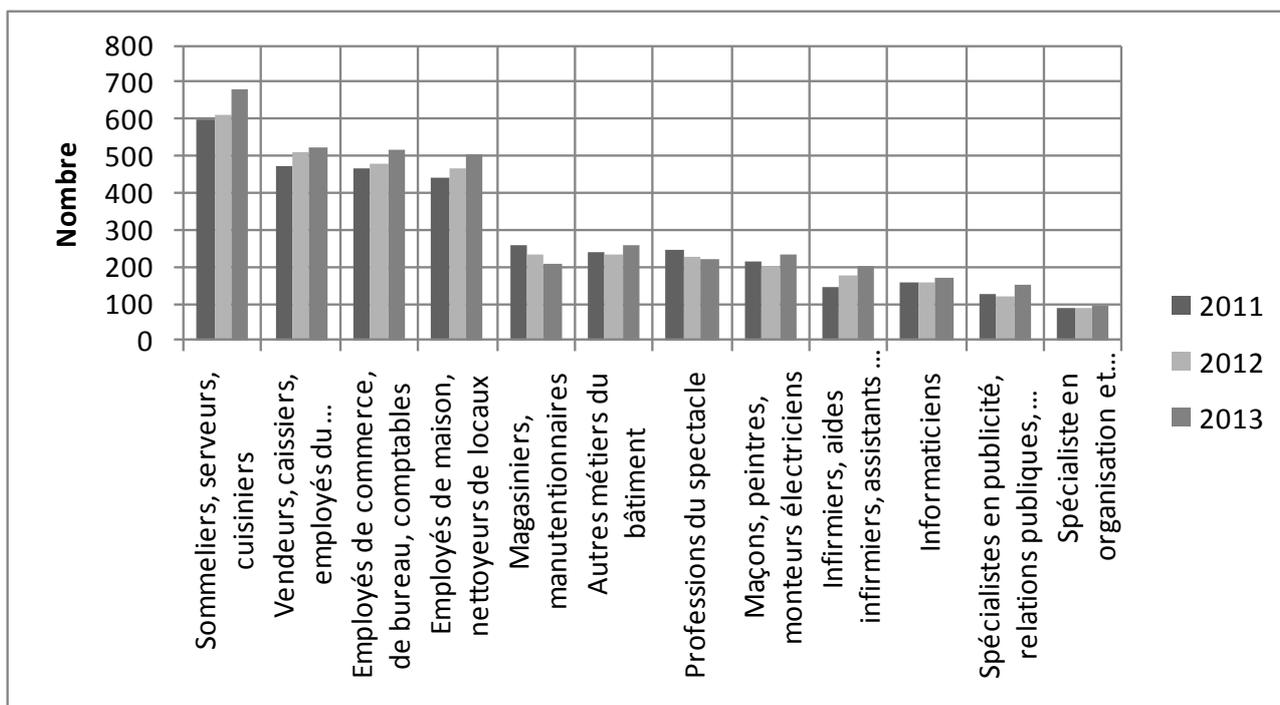
Sur le plan de la provenance nationale des demandeurs d'emploi, les catégories pour lesquelles le chômage a le plus augmenté est celle des ressortissants de l'UE25 / AELE (+17%), suivi de l'Asie (+9%) et l'Europe de l'Est (+5%).

Une consommation domestique robuste et un regain d'optimisme chez les employeurs ont permis une hausse de 7% du nombre d'offres d'emploi publiées au troisième trimestre 2013. Cette tendance ne s'est que très marginalement répercutée sur les chiffres du chômage au mois de septembre et la hausse saisonnière (selon le SECO) a vite repris le dessus en fin d'année.

Selon les secteurs économiques, la plus forte augmentation du chômage a été enregistrée dans le secteur «marketing, publicité et relations publiques» avec +24% de demandeurs d'emploi par rapport à l'année précédente. Les maçons, peintres et monteuses électriques suivent avec +15.8%. Les infirmiers, aides infirmiers et les assistant médicaux avec +12.4%. Les sommeliers, serveurs et cuisiniers avec +11.4%. Comme en 2012, nous avons constaté une légère amélioration dans les professions du spectacle (-3.5%). Elle a été plus marquée pour les magasiniers et les manutentionnaires avec une diminution de 11.4%.

Moyenne mensuelle du nombre de dossiers actifs				Variation 2012-2013 (en %)
Professions recherchée	2011	2012	2013	
Sommeliers, serveurs, cuisiniers	601	609	678	11.4
Vendeurs, caissiers, employés du commerce de détail	475	511	521	2.0
Employés de commerce, de bureau, comptables	466	480	516	7.4
Employés de maison, nettoyeurs de locaux	442	464	504	8.6
Magasiniers, manutentionnaires	256	234	205	-12.4
Autres métiers du bâtiment	241	233	260	11.6
Professions du spectacle	247	227	219	-3.5
Maçons, peintres, monteuses électriques	212	203	235	15.8
Infirmiers, aides infirmiers, assistants médicaux	147	176	199	13.1
Informaticiens	156	158	172	8.9
Spécialistes en publicité, relations publiques, marketing	126	120	149	24.2
Spécialiste en organisation et planification	87	86	91	6.1
Autres	2'399	2'418	2'651	9.6
Total	5'855	5'918	6'400	8.1

A l'automne 2012, certaines professions ont été attribuées sur proposition des CRT (Cantons Romands et Tessin) à d'autres groupes de professions de la nomenclature suisse des professions 2000 (BN2000). Cela a nécessité une conversion des anciennes catégorisations, actuellement en cours. Cette conversion a pour l'instant été effectuée jusqu'en 2010 seulement. Les années antérieures n'ont pas encore été converties, raison pour laquelle elles n'apparaissent pas ici, pour des raisons de cohérence.



Il convient enfin de signaler que l'ORP de Lausanne entretient un réseau de contacts denses avec les employeurs. Ainsi, 817 visites d'entreprises ont été réalisées en 2013 et l'ORPL a acquis 3125 places vacantes, dépassant l'objectif de 3060 qui lui avait été fixé. Dans le domaine des mesures actives du marché du travail, l'ORPL a mis en 2013 un accent particulier dans le développement des allocations d'initiation au travail.

Les demandeurs d'emploi lausannois ont également été plus nombreux à bénéficier d'un programme d'emploi temporaire. Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi en gain intermédiaire, soit des personnes qui travaillent mais dont le salaire est complété par des indemnités chômage, reste plus élevé à Lausanne que dans le reste du canton. Ce fait est considéré positivement par les spécialistes, puisque les demandeurs d'emploi sont ainsi déjà insérés dans un poste de travail et leur sortie définitive du système de l'assurance-chômage s'en trouve facilitée.

FONDATION LAUSANNOISE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (FLAT)

La Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT), créée en 1978, est un fonds de droit privé administré par la Commune de Lausanne. La Fondation édite son propre rapport d'activité.

EMPLOIS TEMPORAIRES SUBVENTIONNÉS LAUSANNE (ETSL)

«Les emplois temporaires lausannois, un outil pour l'insertion professionnelle», ainsi s'est présenté ETSL lors de l'exposition organisée au printemps 2013, au Forum de l'Hôtel de Ville. Cette exposition a donné l'occasion à ETSL de poser un regard distancié sur vingt ans de sa propre existence, mais aussi de montrer aux autorités et à la population lausannoise la singularité de son travail au cœur de l'administration lausannoise. Cette mise en lumière nous a permis de mettre en avant quelques-unes des valeurs qui accompagnent notre mission : le respect de la personne, le travail en réseau, l'importance du travail d'insertion et le développement durable.

Mandats fédéraux et cantonaux

L'année 2013 a vu de nombreux changements dans les relations entre ETSL et ses mandants, avec de nouveaux acteurs et de nouvelles demandes. Le SECO a réorganisé le département en charge des mesures nationales, impliquant pour Syni de tisser des liens avec de nouveaux partenaires, tout en gérant la fin de la mesure Syni 21. Le Service de l'emploi du canton de Vaud a aussi connu de nombreux changements, avec un nouveau responsable à la Logistique de mesures de marché du travail et de nouveaux référents pour ETSL. Le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) a renforcé l'implication des organisateurs de mesure dans des parcours complets vers l'emploi avec un panel de nouveaux dispositifs. L'Office AI du canton de Vaud a sollicité ETSL pour le développement de nouvelles prestations, avec une collaboration renforcée et un projet pilote pour les jeunes.

ETSL a ainsi offert à ses mandants des outils d'insertion performants, qui ont permis de satisfaire les commandes : 196 mesures année pour le Service de l'emploi, avec une commande de 190.57 pour le SECO, pour 45 mesures commandées, 24 pour le SPAS, pour une commande de 27. ETSL n'a pu mettre en place en 2013 des mesures d'insertion sociale en institution d'accueil, d'où la différence de réalisation pour le SPAS. Au total, ce sont plus de 280 mesures année qui ont été réalisées, tous secteurs et types de mesures réunis, contre 260 en 2012, soit près de 9% d'augmentation.

Fréquentation

En termes de mesures individuelles, 1263 participants ont suivi une mesure à ETSL en 2013, pour 1151 en 2012, soit près de 10% d'augmentation. La différence d'augmentation entre le nombre de mesures années et celui des mesures individuelles tient principalement au raccourcissement de la durée de celles-ci. ETSL a organisé plus de mesures qui ont duré moins longtemps, de 3.11 mois en 2011 à 2.53 en 2013 pour les mesures du Service de l'emploi.

Ainsi, 65% de ces mesures se sont déroulées dans les programmes d'ETSL, 35% en Institution d'accueil, dont 20% via Lausanne Job et 15% par le biais de Syni.

Profil des participants

De 2012 à 2013, le profil des participants a légèrement évolué: la proportion d'hommes a augmenté, 57% en 2013 pour 55% en 2012; si la tranche des 18 à 30 ans a diminué de 25 à 23% cette année, a contrario les plus de 50 ans sont passés de 18 à 20% des participants. En ce qui concerne la nationalité, la tendance observée en 2012 s'est accentuée avec 54% des participants en mesure qui sont d'origine étrangère, alors qu'ils représentent environ 30% des travailleurs. Cette sur-représentation des étrangers est en conformité avec les statistiques suisses du chômage.

Participations aux mesures, selon l'origine

Origine	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2007-2013	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Suisse	485	54.4	535	53.1	497	50.5	532	52.3	544	51.2	562	48.8	558	44.2	3713	50.3
UE/AELE	165	18.5	172	17.1	179	18.2	205	20.1	227	21.4	282	24.5	346	27.4	1'576	21.4
Afrique	86	9.6	124	12.3	92	9.3	62	6.1	75	7.1	79	6.9	72	5.7	590	8.0
Balkans	61	6.8	58	5.8	77	7.8	65	6.4	69	6.5	88	7.6	93	7.4	511	6.9
Amérique latine	25	2.8	29	2.9	44	4.5	34	3.3	41	3.9	43	3.7	48	3.8	264	3.6
Moyen-Orient	15	1.7	32	3.2	27	2.7	35	3.4	28	2.6	23	2.0	10	0.8	170	2.3
Afrique du Nord	27	3.0	18	1.8	27	2.7	31	3.0	34	3.2	32	2.8	52	4.1	221	3.0
Asie	12	1.3	35	3.5	40	4.1	23	2.3	12	1.1	12	1.0	31	2.5	165	2.2
Europe de l'Est	10	1.1	3	0.3	1	0.1			2	0.2	3	0.3	5	0.4	24	0.3
Amérique du Nord	1	0.1			1	0.1	1	0.1	4	0.4	2	0.2	3	0.2	12	0.2
Océanie	2	0.2	1	0.1			1	0.1							4	0.1
Indéterminé	3	0.3	1	0.1			29	2.8	26	2.4	25	2.2	45	3.6	129	1.7
Total	892	100.0	1'008	100.0	985	100.0	1'018	100.0	1'062	100.0	1'151	100.0	1'263	100.0	7'379	100.0

Participations aux mesures, selon le type de mesure

Lieu de la mesure	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total	Variation 2007-2013 (2007 = 100)	
Administration communale	34	63	63	88	126	128	145	647	426.5	
Chantiers-Ville	12	5						17		
Formation	7							7		
Institution d'accueil	99	93	103	101	105	110	107	718	108.1	
Programme spécifique	5D Lab				10	18	35	63		
	5D Multimédia et communication web	71	61	67	72	66	61	462	85.9	
	Ateliers 36	89	113	125	116	122	111	833	176.4	
	Au goût du jour	51	57	52	48	42	51	376	117.1	
	CAPTA	25	57	65	63	75	75	443	332.0	
	Château 3	24						24		
	Croix-Rouge	28	23					51		
	Divers Cités						23	35	58	
	Esquisse	42	32	52	47	46	46	320	131.0	
	ETSL Direction							1	1	
	GRAAP	35	33	37	31	33	40	241	91.4	
	Helvétie-Italie				1	20	28		49	
	IT4Net	16	21	16	24	16	14	19	126	118.8
	Papier Froissé	26							26	
	ReStart					22	19	23	64	
SIC	79	125	104	112	102	127	134	783	169.6	
Solidarité Joets	83	138	130	111	98	111	115	786	138.6	
Total programme spécifique	569	660	648	625	652	727	825	4'706	145.0	
Syni 21	46	44	47	50	29	18		234		
Syni Lausanne	125	143	124	154	150	168	186	1'050	148.8	
Total	892	1'008	985	1'018	1'062	1'151	1'263	7'379	141.6	

A ces données statistiques s'ajoutent des données plus subjectives : les équipes de terrain d'ETSL ont le sentiment que pour un nombre grandissant de participants la situation personnelle est plus difficile, le parcours plus complexe, l'éloignement du marché du travail plus grand. Les atteintes à la santé, voire les problèmes de dépendances ne sont plus l'exception. L'obligation de participer à des mesures d'insertion est plus présente. La politique d'activation rapide en mesure, si elle permet de réduire la durée du chômage, a pour effet d'augmenter certaines insatisfactions des participants. Ceux-ci ne comprennent pas toujours le sens de la mesure d'insertion qui leur est imposée.

Politique de la qualité

Pour la première fois depuis quelques années, ETSL a constaté une légère hausse de l'insatisfaction des participants : 15% des personnes sont en moyenne peu satisfaites dans nos programmes. Le programme Syni fait exception avec 97% de personnes très satisfaites. Il faut noter que les participants de Syni ne subissent aucune contrainte directe de vérification de l'employabilité et sont tous hautement qualifiés.

Les prescripteurs, les conseillers ORP particulièrement, plébiscitent quant à eux la qualité du travail d'ETSL, avec 97% de satisfaction globale.

Le souci de la qualité des prestations et de la recherche continue de l'amélioration demeure un fort élément de référence à ETSL, et ce aussi bien dans l'esprit que dans la lettre. Cet effort continu a été reconnu cette année par une recertification complète à la Norme EduQua et un audit de suivi AOMAS 2010, également réussi. La recherche de cette qualité devient plus complexe chaque année, nécessitant plus de ressources avec l'augmentation des demandes et des contraintes tant dans l'environnement interne que dans l'environnement externe. L'insertion professionnelle devient un marché qui s'adapte aux demandes des mandants, soucieux d'efficacité et de résultats en termes de retour à l'emploi. Pour répondre à cette attente, les ateliers de recherche d'emploi ont été réformés.

Evolutions en cours

Pour suivre l'évolution de ce contexte, la direction d'ETSL a mis en place en 2013 des démarches d'analyse et d'amélioration des processus, de rapidité de prise en charge, d'harmonisation des pratiques, ainsi qu'une réflexion sur les prestations et les services que le bureau offre. L'année 2013 aura aussi été celle de l'ouverture multidimensionnelle : création de nouveaux outils avec des sites SharePoint pour le secteur formation, réorientation de la communication d'ETSL, développement proactif des prestations, augmentation des activités de service, présence dans des colloques et des groupes de travail, plein engagement dans des partenariats avec des services de la Ville, participation à des événements comme la Table des lausannois.

ETSL se veut un partenaire actif des entreprises et des collectivités publiques, en organisant des mesures d'insertion pleinement intégrées dans le marché de l'emploi et dans la société.

INSPECTION DU TRAVAIL LAUSANNE (ITL)

L'ITL a engagé depuis janvier une nouvelle inspectrice du travail en tant qu'hygiéniste du travail. Deux collaboratrices ont souhaité travailler à temps partiel (70%), ce qui a amené à engager une nouvelle inspectrice à 50%, qui par sa formation de juriste, reçoit les usagers de la permanence de droit du travail en alternance avec ses collègues.

Statut d'entreprise familiale

Une décision de l'ITL concernant les conditions de travail dans deux magasins situés à Lausanne a abouti à un arrêt du Tribunal fédéral qui confirme la position de l'ITL : il y a entreprise familiale lorsque l'employeur responsable est une personne physique qui assume la gestion de l'entreprise en tant que propriétaire. Depuis, les deux magasins ont modifié leur statut de manière à former une société en nom collectif (dépourvue de la personnalité morale).

Stations-service

Le peuple suisse a approuvé une modification de la loi sur le travail le 22 septembre 2013. Cette modification permet aux stations-service qui sont aujourd'hui déjà ouvertes 24 heures sur 24 d'exploiter leur shop entre une heure et cinq heures du matin. Les seules stations-service qui sont concernées sont celles situées sur les aires des autoroutes ou le long des axes de circulation importants, fortement fréquentés par les voyageurs. Pour bénéficier de cette réglementation, elles doivent proposer un assortiment de marchandises et de prestations répondant principalement aux besoins des voyageurs. Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de cette modification légale au 1^{er} décembre 2013.

Contrôle du temps de travail

Durant ces dernières années, l'enregistrement de la durée du travail a provoqué diverses controverses. Un projet pilote impliquant le secteur bancaire et rendant facultatif l'enregistrement du temps de travail, n'a pas été concluant. Le SECO, en collaboration avec les organes d'exécution et les partenaires sociaux, a cherché des solutions pour répondre au besoin d'aménagement plus flexible du temps de travail rencontré dans la pratique et doit proposer une révision de l'article 73 OLT1. Pour couvrir la période transitoire, le SECO a édicté une directive, qui définit trois catégories d'exécution et précise dans quels cas une documentation simplifiée de la durée du travail est suffisante. Les critères ont été choisis sciemment, de manière à ce que l'obligation d'enregistrer les éléments pertinents permettant une traçabilité du temps de travail perdure pour la grande majorité des travailleurs.

Activités ordinaires

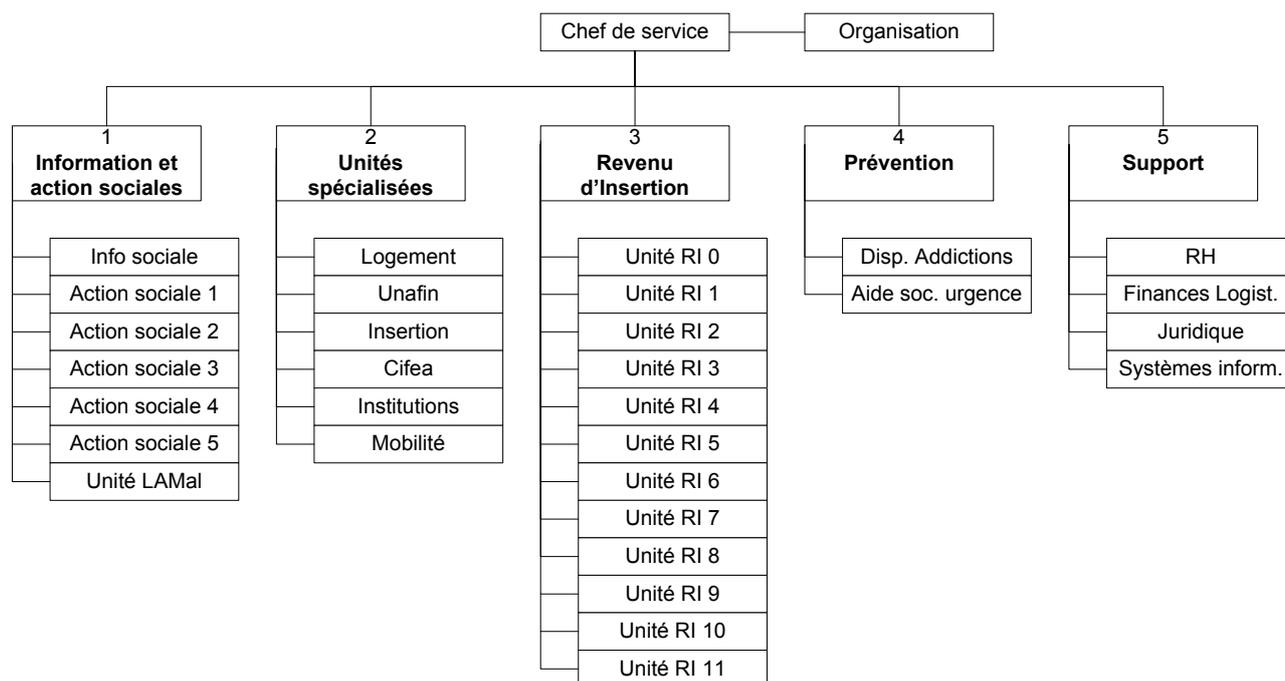
Pendant la durée de l'année, 364 contrôles ont été effectués dans les entreprises dont 45% n'ont pas été annoncés (contrôles inopinés). La permanence du travail a reçu 20 personnes en moyenne pour un entretien hebdomadaire et répondu à 51 sollicitations. L'ITL a délivré 180 permis en dérogation de la durée du travail, a effectué 41 examens de plans de construction ou de modifications des locaux des entreprises. En outre, elle a accordé deux autorisations d'exploiter, dont une autorisation provisoire. L'activité déployée pour la prévention des accidents dans les entreprises correspond à un montant indemnisable de CHF 220'000.—.

SERVICE SOCIAL LAUSANNE (SSL)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- accueillir les Lausannois-es en difficulté sociale et les aider à regagner leur autonomie :
 - *information et action sociale / appui social (généraliste et spécialisé)*;
- garantir le minimum vital :
 - *prestation financière du Revenu d'Insertion (RI)*,
 - *aides individuelles des fonds de la DEJCS*;
- réduire les risques liés à l'abus de stupéfiants :
 - *dispositif addictions (échange de matériel stérile, appui socio-éducatif)*;
- couvrir les besoins vitaux des personnes en situation de grande précarité :
 - *aide sociale d'urgence (accueil de jour, hébergement, nourriture, hygiène et soins de 1^{er} recours)*.

ORGANISATION



EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Action sociale	61.15	56.90	60.95	57.20
Aide sociale d'urgence	6.10	6.10	6.10	6.10
Direction du service	4.00	3.00	4.00	4.00
Dispositif addiction	0.50	0.50	0.50	0.50

Finances et logistiques	3.30	3.30	3.30	1.80
Info sociale - SSL	12.10	11.80	12.10	11.80
Informatique	1.00	0.90	1.00	0.90
Insertion	5.90	5.20	5.90	5.60
Institutions subventionnées	2.40	2.40	2.40	2.40
Organisation & documentation	1.20	1.20	1.20	1.20
Resp. unités spécialisées	3.00	3.00	3.00	3.00
Revenu insertion	120.60	118.00	120.00	114.10
RH	4.60	4.50	4.60	4.55
Stats & mobilité	1.00	1.00	1.00	1.00
Unité assainissement finances	5.60	5.60	5.60	5.60
Unité juridique	1.80	1.80	2.00	2.00
Unité logement	19.60	18.40	19.90	19.30
Total service	253.85	243.60	253.55	241.05

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013
Unité administrative	
Total service	- 0.30

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Action sociale	70	56.90	71	57.20
Aide sociale d'urgence	7	6.10	7	6.10
Direction du service	3	3.00	4	4.00
Dispositif addiction	1	0.50	1	0.50
Finances et logistiques	4	3.30	2	1.80
Info sociale - SSL	15	11.80	15	11.80
Informatique	1	0.90	1	0.90
Insertion	7	5.20	8	5.60
Institutions subventionnées	3	2.40	3	2.40
Organisation & documentation	2	1.20	2	1.20
Resp. unités spécialisées	3	3.00	3	3.00
Revenu insertion	133	118.00	128	114.10
RH	7	4.50	7	4.55
Stats & mobilité	1	1.00	1	1.00
Unité assainissement finances	7	5.60	7	5.60
Unité juridique	3	1.80	3	2.00
Unité logement	22	18.40	24	19.30
Total service	289	243.60	287	241.05

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Revenu insertion	1	1
Total service	1	1

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	31	35

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	26
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	1
Licenciement fin droit traitement	2
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	31

ACCUEILLIR LES LAUSANNOIS-ES EN DIFFICULTÉ SOCIALE ET LES AIDER À REGAGNER LEUR AUTONOMIE

DOMAINE 1 – UNITÉS D'INFORMATION ET ACTION SOCIALES

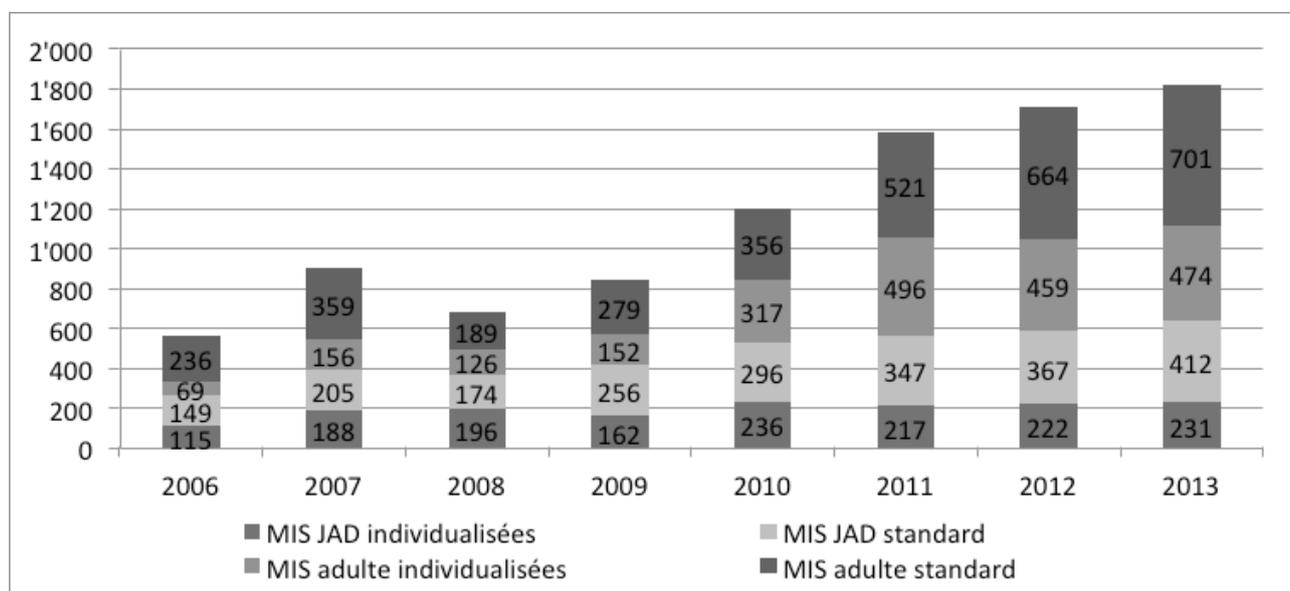
Unité information sociale

	2011	2012	2013
Nombre de consultations (permanences) à l'info sociale	5'292	5'454	5'531
Nombre de dossiers suivis par l'info sociale (année)	982	692	718
Nombre de dossiers d'appui social suivis à l'action sociale	6'870	6'711	6'400

Unités d'action sociale

Dès 2010, suite à la réorganisation du service, les unités d'action sociale se consacrent non plus à la délivrance de la prestation financière du RI, mais à l'autonomisation et à la réinsertion des bénéficiaires. Celles-ci s'opèrent à travers un meilleur exercice des droits auprès des régimes sociaux tiers, la réhabilitation du réseau primaire (famille et autres proches) ou encore l'acquisition de compétences. Ainsi le nombre de mesures d'insertion offertes aux usagers aura-t-il presque triplé entre 2006 et 2013.

Nombre de mesures d'insertion socioprofessionnelle (MIS) offertes aux jeunes adultes en difficulté (JAD) et aux adultes



En 2013, 1'234 personnes auront bénéficié d'une mesure d'insertion socioprofessionnelle (cours, stage en entreprise, autres).

Programme FORJAD

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution en %
Nbre total de participants inscrits au programme FORJAD	163	97	93	99	108	91	-16

Unité assurance maladie

En 2013, le Département de la santé et de l'action sociale a introduit le principe «à revenu égal, subside égal» en matière d'assurance maladie. Le subside intégral prévu par la loi pour les bénéficiaires du RI est donc supprimé. Il s'en suit une augmentation des tâches administratives liées à l'assurance maladie et le service s'est trouvé contraint de créer une unité ad hoc. D'octobre à décembre 2013, cette unité a procédé aux opérations recensées ci-après.

Opérations de l'unité assurance maladie

	2013
Nombre de dossiers suivis	1'018
- Selon type de prestations	
résiliations de contrats	162
affiliations de caisses	157
changement d'assurance maladie	566
visites à titre informatif	326

Ces opérations permettent d'éviter qu'un nombre croissant de personnes ne bénéficiant plus d'un subside complet et ne parvenant plus à payer leurs primes se retrouvent sans couverture d'assurance maladie.

DOMAINE 2 – UNITÉS SPÉCIALISÉES

Unité logement (UL)

Evolution des demandes et prestations à l'unité logement

	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution en %
Nouvelles demandes	618	394	636	683	745	+9
- Selon type de problématique						
accès au logement	424	298	527	577	629	+9
maintien dans le logement	194	96	109	106	116	+9
- Selon type de prestations						
individuelles (appui social)	295	132	273	268	330	+23
collectives (ateliers de recherche de logement)	323	262	363	415	415	0

	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution en %
Ménages au bénéfice d'un appui social lié au logement	468	411	460	518	547	+6

Le total des participants aux ateliers de recherche de logement (séances infolog), cumulé sur l'année est de 639, sachant que certains s'y rendent à plusieurs reprises.

Evolution du parc de logements géré par l'unité logement – état au 31 décembre de chaque année

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution en %
Objets et gérances							
Nombre d'objets	342	355	382	422	455	464	+6
Nombre de gérances	44	43	45	46	45	45	0

En 2013, 103 ménages ont été relogés dans le parc de l'unité logement (contre 91 en 2012) et 92 en sont sortis (contre 64 en 2012). Ces résultats incluent les appartements communautaires qui totalisent, pour l'année 2013, 42 entrées et 38 sorties.

Evolution des expulsions du logement (habitations)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution en %
Expulsions							
Annoncées	229	229	212	63	117	109	-7
Exécutées	107	98	118	nd	87	68	-22

Evolution des lots stockés au garde-meubles - état au 31 décembre de chaque année

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution en %
Lots et entrées							
Lots stockés	127	105	117	54	44	43	-2
Entrées durant l'année	37	40	48	40	54	60	+11

Unité d'assainissement financier (Unafin)

Evolution des dossiers de l'Unafin - état au 31 décembre de chaque année

Dossiers	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution en %
Nouveaux dossiers ouverts durant l'année	255	242	169	146	165	165	0
Procédures de désendettement abouties avec succès	21	31	12	22	17	20	+18
Situations stabilisées et clôturées	45	19	8	64	37	23	-37
Dossiers en cours	167	159	130	139	164	153	-7

Dossiers Unafin fermés en 2013

	2013
Dossiers fermés durant l'année (nombre / %)	147 / 100
Désendettement (total ou partiel)	20 / 14
Stabilisation de l'endettement	23 / 16
Bilan endettement et infos	39 / 26
Réponse à des demandes spécifiques	24 / 16
Autres (interruptions, abandon du projet, etc.)	41 / 28

Actions de prévention

Nbre séances totales / nbre de séances réalisées par l'Unafin / nbre participants	2011	2012	2013
Jeunes adultes au RI (participants à des mesures d'insertion)	4 / 2 / 73	5 / 0 / 174	5 / 1 / 161
Nouvelles familles (Espaces prévention Pro Familia)	33 / 10 / 89	41 / 21 / 207	46 / 21 / 205
Collaborateur-trice-s de la Ville de Lausanne	1 / 1 / 80	2 / 1 / 75	2 / 2 / 110
Apprenti-e-s du canton et ensemble des communes vaudoises	3 / 3 / 79	2 / 2 / 82	2 / 2 / 92
Permanence téléphonique Info Budget (nbre permanences / nbre appels)	nd	66 / 336	65 / 347

Pour la troisième mission de l'Unafin, qui intervient en tant que centre de compétence sur la gestion des dettes, neuf formations ont été dispensées en 2013 auprès de 457 participants (CSR, EESP, CHUV/Unil, Ordre Judiciaire Vaudois).

Unité insertion (UI)

En 2013, l'unité a suivi 425 personnes, dont 259 de 18-25 ans. Ce suivi a pris fin pour 280 d'entre elles, avec les résultats suivants :

Motif de fin de prise en charge (nombre / %)	2010	2011	2012	2013	Evolution en %
Entrée en formation professionnelle	39 / 20	38 / 13.3	28 / 16	52 / 19	+86
Prise d'emploi	12 / 6.2	26 / 9.1	13 / 7	20 / 7	+54
Bilan et projet effectués à la demande de l'AS généraliste	14 / 7.2	82 / 28.7	38 / 21	48 / 17	+24
Mesure d'insertion ou stage en entreprise de longue durée	17 / 8.7	13 / 4.5	8 / 5	18 / 6	+125
Transfert à l'ORP	13 / 6.7	17 / 5.9	15 / 8	13 / 5	-13
Déménagement, service militaire, etc.	11 / 5.6	7 / 2.4	6 / 3	15 / 5	+150
Interruption due à des problèmes de santé, de logement ou garde d'enfant ¹	14 / 7.2	40 / 14	19 / 11	40 / 14	+110
Défaut de collaboration, absences ²	75 / 38.5	63 / 22	52 / 29	74 / 27	+42
Total	195 / 100	286 / 100	179 / 100	280 / 100	+56

¹ Les deux tiers concernent des problèmes de santé, majoritairement d'ordre psychique.

² Sur les 74 arrêts de suivi pour défaut de collaboration ou absences, 20 bénéficiaires (soit 27%) ne se sont jamais présentés.

Unité acquisition compétences de base – CIFEA

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de places conventionnées ¹	2'180	3'887	4'119	4'355	4'083
Nombre d'heures de cours/participant conventionnées ¹	107'384	110'817	121'832	134'167	140'716
Total conventionné ¹ avec institutions CIFEA (en CHF)	nd	nd	3'190'517.90	3'378'973.13	3'456'016.83
part Ville de Lausanne – SSL	3'237'889.00	2'978'572.34	2'956'891.58	3'018'964.83	3'061'903.35
part Etat de Vaud (DSAS ² , DFJC ³ et DECS ⁴)	nd	nd	208'626.40	336'136.90	370'242.08
part BLI	nd	nd	25'000.00	23'871.40	23'871.40
Financement BIP-BIP – accueil enfant pendant la formation des parents – financement SSL (en CHF)	23'300.00	28'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000
Total conventionné hors CIFEA ⁵ (en CHF)	0	0	110'702.00	62'800.00	54'958.68
Total financement SSL (en CHF)	3'261'189.00	3'006'572.34	3'087'593.58	3'101'764.83	3'136'862.03

¹ Les places et les heures conventionnées avec la CIFEA par la Ville de Lausanne via le Service social Lausanne sont cofinancées par d'autres entités publiques (voir lignes suivantes); la Ville de Lausanne reste le principal financeur de la CIFEA (88.6% en 2013).

² Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) finance l'association *Lire et Ecrire* – section Lausanne et région: achat de MIS conventionnées pour des bénéficiaires du RI.

³ Le Département de la formation, de jeunesse et de la culture (DFJC) finance l'association *Lire et Ecrire*: couverture de déficit pour les sections vaudoises.

⁴ Le Département de l'économie et du sport, via le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI), finance des mesures pour les détenteurs de permis F (mesures d'intégration) et des projets pour l'intégration.

⁵ Achat de prestations de type «compétences de base» en dehors des cinq institutions de la CIFEA (utilisation du solde de fin d'année en subsidiarité des autres financements possibles) – concerne notamment des cours de français.

Unité institutions diverses (droit, lien social, famille, 3e âge)

Rapport-préavis N°2013/6 «Politique sociale de la vieillesse»

Au cours de l'année 2013, l'unité institutions a collaboré à la rédaction du rapport-préavis N° 2013/6 «Politique sociale de la vieillesse» en réponse à trois postulats déposés devant le Conseil communal. Ce rapport a été adopté par le conseil communal le 4 décembre 2013.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce rapport, l'unité institutions a préparé l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes amies des aînés et a mis en place au sein de l'Espace Riponne des cours d'informatique gratuits destinés aux seniors. Répartis sur deux niveaux, ces cours ont accueilli 53 bénéficiaires (des femmes en grande majorité) et ont été répartis sur 36 heures de cours (d'octobre à décembre).

Prestations délivrées par l'ASSUAS dans le cadre de la convention conclue avec le SSL

	2012			2013		
	Usagers SSL/ Collaborateurs du SSL/ plages utilisées	Lausannois hors SSL	Nbre total de Lausannois	Usagers SSL/ Collaborateurs du SSL/ plages utilisées	Lausannois hors SSL	Nbre total de Lausannois
Consultations pour les usagers du SSL	4	60	64	8	68	76
Suivis de dossiers d'usagers du SSL	0	4	4	1	4	5
Consultations par messagerie, collaborateurs SSL	24	-	-	20	-	-
Permanences au SSL, plages utilisées	37	-	-	32	-	-
Prise en compte différence tarifaire pour Lausannois	-	-	68	-	-	68

Unité mobilité

Évolution des courses de loisirs subventionnées en faveur de personnes à mobilité réduite

	Taxis			THV			Total		
	Usagers	Courses	Dépense nette (CHF)	Usagers	Courses	Dépense nette (CHF)	Usagers	Courses	Dépense nette (CHF)
2008	718	23'295	402'159.40	512	10'735	353'194.40	1'230	34'030	755'353.80
2009	758	27'204	453'677.60	457	9'789	334'386.30	1'215	36'993	788'063.90
2010	825	29'627	497'569.20	487	10'017	343'963.40	1'312	39'644	841'532.60
2011	830	32'283	547'314.20	524	10'739	381'413.20	1'354	43'022	928'727.40
2012	757	29'561	490'122.90	598	9'720	343'190.40	1'355	39'281	833'313.30
2013	695	27'122	458'186.30	603	9'601	350'030.40	1'298	36'723	808'216.70

GARANTIR LE MINIMUM VITAL
DOMAINE 3 – REVENU D'INSERTION

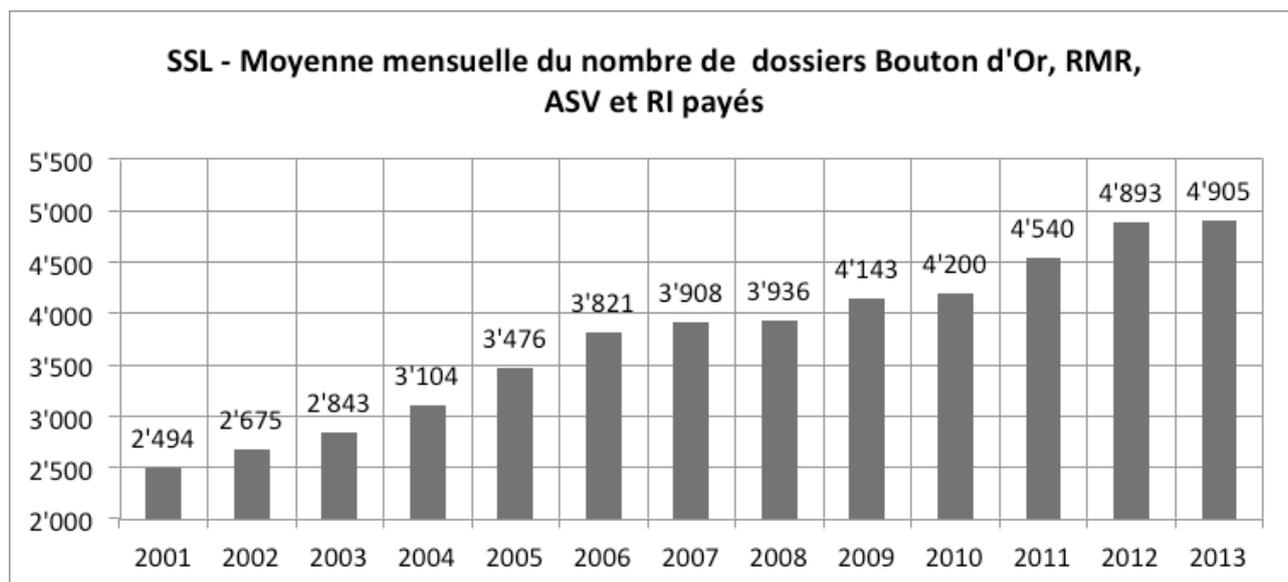
Evolution de la demande du RI - Dépenses et nombre de dossiers

Evolution des dépenses brutes et nettes des régimes cantonaux ASV, RMR, RI

Année	Dépense brute (CHF)	Evolution en %	Rétrocessions de tiers (CHF)	Evolution en %	Dépense nette (CHF)	Evolution en %
2003	72'828'469.05	+ 7.9	24'746'285.85	+ 38.3	48'082'183.20	- 3.1
2004	78'752'894.85	+ 8.1	20'328'540.25	- 17.9	58'424'354.60	+ 21.5
2005	88'062'832.75	+ 11.8	17'479'071.20	- 14.0	70'583'761.55	+ 20.8
2006	96'013'073.90	+ 9	13'880'876.85	- 20.6	82'132'197.05	+ 16.4
2007	101'504'430.07	+ 5.7	15'154'306.26	+ 9.1	86'350'123.81	+ 5.1
2008	103'204'064.76	+ 1.7	16'619'502.75	+ 9.7	86'584'562.01	+ 0.3
2009	107'082'018.54	+ 3.8	17'392'998.12	+ 4.7	89'689'020.42	+ 3.6
2010	106'342'466.08	- 0.7	15'541'684.83	- 10.6	90'800'781.25	+ 1.2
2011	115'278'233.25	+ 8.4	15'137'259.56	- 2.6	100'140'973.69	+ 10.3
2012	125'205'014.68	+ 8.6	16'051'937.40	+ 6.0	109'153'077.28	+ 9.0
2013	127'824'548.18	+ 2.1	18'414'550.17	+ 14.7	109'409'998.01	+ 0.2

Sources : Miroir statistique (données 1990) et GEFI (données 2000-2013)

Evolution des dossiers des régimes cantonaux



La demande d'aide sociale à Lausanne est demeurée stable en 2013, alors qu'elle continue de progresser dans le reste du canton.

Enquêtes et perceptions indues

Enquêtes demandées, menées

Enquêtes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Demandées	327	237	150	132	129	144
Menées	380	303	128	155	153	138

Le nombre d'enquêtes menées en 2013 est inférieur en raison d'une baisse de taux d'activité des enquêteurs de 4 ept à 3.8 ept dès le 01.11.2012, ainsi qu'à l'absence durant deux mois d'un enquêteur à la suite d'un accident.

Perceptions indues et restitutions 1999 à 2012

Année	Décisions d'indus établies (RI+ASV+RMR)	Montants restitués
2006	652'551.05	-650'321.30
2007	2'819'523.60	-320'730.05
2008	3'358'583.90	-389'069.10
2009	3'079'428.36	-604'791.60
2010	2'419'291.00	-637'770.35
2011	3'740'415.20	-669'798.40
2012	3'473'361.00	-906'395.55
2013	3'904'345.87	-1'043'307.54

Le montant total des décisions de restitution rendues en 2013 est supérieur de 12% à celui de 2012. Cette augmentation est due principalement aux suites administratives données à un audit sur le travail au gris effectué par l'unité de conseil et de contrôle du Service de prévoyance et d'aide sociales. Ce dernier a procédé à des recoupements informatiques dont le SSL n'a pas les moyens tant sur le plan juridique que technique.

En 2013, 1'500 dossiers ont fait l'objet de remboursement de prestations indûment perçues contre 1'360 en 2012, que cela soit par le biais de retenues opérées sur les prestations courantes ou par des versements effectués par d'ex-bénéficiaires, induisant ainsi une augmentation des montants restitués.

Plaintes et dénonciations pénales pour fraude

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Plaintes pénales : fraudes avec astuce (escroquerie, faux dans les titres)	13	13	28	7	18	53
Dénonciations pénales préfectorales : fraudes sans astuce (contraventions à la LASV)	153	176	145	149	216	144

EVOLUTION DES FONDS DE LA DEJCS

Evolution des demandes au Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération

Demandes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Reçues	318	297	290	294	298	244
Acceptées	301	281	273	283	276	228
Refusées	17	16	17	11	22	16

Evolution des recettes et dépenses du Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération

Année	Recettes (CHF)	Dépenses (CHF)	Solde (CHF)
2008	945'903.76 ¹	270'733.15	913'780.27
2009	63'114.25	241'340.72	735'653.80
2010	150'543.74	206'784.50	679'413.04
2011	38'517.55	221'147.65	496'782.94
2012	191'230.86 ²	221'664.70	476'349.10
2013	138'861.45	231'634.95	383'575.60

¹ dont CHF 350'000.– recapitalisation (cf. préavis N° 2007/63 – SSE «Recapitalisation Fonds lausannois du 700^e anniversaire de la Confédération») et CHF 553'032.56.– de successions en déshérence

² dont CHF 149'000.– de succession en déshérence

Au 31 décembre, les moyens publics, de successions et de dons s'élevaient au total à CHF 5'882'800.92.–. A la même échéance, le Fonds avait accordé des dons pour un total de CHF 5'348'904.60.– et des prêts pour un montant de CHF 1'071'903.85.–, dont CHF 957'905.05.– avaient déjà été remboursés. En tenant compte des pertes sur débiteurs pour CHF 91'545.97.– (assimilables à des dons), le disponible en fin d'année se montait à CHF 383'575.60.–.

Evolution des demandes au Fonds d'action sociale

Demandes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Reçues	34	45	38	58	48	42
Acceptées	30	40	38	52	41	37
Partiellement acceptées	2	3	-	2	3	3
Refusées	2	2	-	4	4	2

Évolution des dépenses du Fonds d'action sociale (y compris le Fonds Grumbach et les Fonds pour projets spéciaux)

Année	Recettes	Dépenses	Solde
2008	84'002.50	111'294.50	1'900'865.60
2009	80'556.48	86'997.85	1'894'424.23
2010	139'731.29	218'970.77	1'815'184.75
2011	228'989.96	172'834.50	1'871'340.21
2012 ¹	72'814.76	53'031.25	1'891'123.72
2013	126'316.36	211'375.15	1'806'064.93

¹ Mise à jour des chiffres 2012 suite au bouclage des comptes

Au 31 décembre, le Service social Lausanne et l'assistante sociale d'entreprise de la Ville ont accordé un montant total de CHF 86'925.20.–, dont CHF 50'949.30.– sous forme de dons et CHF 35'975.90.– sous forme de prêts.

RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS

DOMAINE 4 – PRÉVENTION – DISPOSITIF ADDICTIONS

Échange de matériel stérile

Nombre de seringues distribuées (par Fondation ABS)

Modalités	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Distribus	75'630	77'933	68'368	90'487	96'214	64'885
Passage	20'812	24'128	21'289	23'016	28'442	23'806
Automates	4'944	3'285	1'062	0	0	0
Total	101'386	105'346	90'719	113'503	124'657	88'691

La forte diminution du nombre de seringues stériles distribuées peut être expliquée, au moins en grande partie, par la fermeture du Distribus durant huit semaines, à la suite de problèmes de sécurité, ainsi que par une présence accrue de la police de proximité durant la plus grande partie de l'année.

Appui socio-éducatif

Contacts au Passage (Fondation ABS)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contacts	24'060	25'949	21'106	21'164	20'866	21'496
Contacts hommes	20'843	21'826	18'095	18'077	18'181	18'502
Contacts femmes	3'217	4'123	3'011	3'087	2'685	2'994
Entretiens	6'827	5'186	8'615	9'496	13'803	7'281
Nouvelles personnes accueillies / acceptées	674 / 310	340 / 150	304 / 127	236 / 110	306 / 130	314 / 183
Soins médicaux	nd	1'812	2'095	2'942	3'087	4'141

Activités créatives, sportives, culturelles

Programmes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Éveil - personnes par jour d'ouverture (moyen)	12	12	14	14	16	16
Sport'Ouverte - personnes accueillies	167	104	217	320	348	450
Sport'Ouverte - camps	4	5	1	3	4	5

COUVRIR LES BESOINS VITAUX DES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ

DOMAINE 4 – PRÉVENTION – AIDE SOCIALE D'URGENCE

Hébergement

Nuitées

Hébergement	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Abri PC	3'026	3'047	3'720	6'446	7'169	11'568
Marmotte	10'715	10'751	10'949	11'269	11'738	11'681
Sleep In	8'123	8'140	8'245	8'572	9'380	9'499
Total	21'864	21'938	22'914	26'287	28'314	32'748

Le nombre total de nuitées en hébergements d'urgence est en constante augmentation depuis 2008.

L'augmentation de plus de 60% des nuitées à l'abri PC entre 2012 et 2013 est due à l'augmentation de la capacité de l'abri de 45 à 65 personnes et au passage de la durée d'ouverture de cinq à six mois.

Exemple d'un mois d'hébergement en hiver - décembre 2013 :

- 581 usagers, dont 39 résidents de la région lausannoise. Les quatre nationalités les plus représentées sont la Roumanie (15%), la Tunisie (8%), le Nigeria, (8%), la Suisse (5%).
- 3'619 nuitées, dont 2'408 sur réservation (583 réservations). Moyenne de durée d'une réservation : cinq nuits.

Nous relèverons que la possibilité de réserver un lit dans un hébergement d'urgence a été étendue à toutes les structures et que le dispositif aura permis d'améliorer la prestation aux usagers, tout en réduisant les tensions devant les hébergements.

Distribution de nourriture

Distribution de nourriture par la Centrale Alimentaire de la Région Lausannoise (CARL)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Kilos	520'000	601'936	534'879	572'000	600'000	520'000

La diminution du volume distribué en 2013 est notamment liée à trois facteurs : l'accès aux produits CARL a été limité pour les associations non membres (- 20 tonnes) ; le volume de boissons distribué a diminué de quarante tonnes ; les associations membres ont été sensibilisées à ne pas prendre plus de marchandises que nécessaires.

Nombre de repas servis à la Soupe Populaire (Fondation Mère Sofia)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Repas	47'149	48'861	45'685	52'501	63'389	60'966

En moyenne et par soir, près de 170 personnes ont bénéficié d'un repas chaud à la Soupe populaire en 2013, avec des pics de fréquentation de près de 200 personnes par soir, en avril et en mai.

Nombre de colis alimentaires distribués lors des permanences de l'Echelle (Fondation Mère Sofia)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Colis ¹	nd	1'531	1'378	nd	1'425	1'586

¹ représente une semaine de nourriture pour une famille.

Hygiène et soins de premier recours

Prestations du Point d'Eau

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Lessives	4'975	5'699	5'759	7'937	10'943	11'175
Douches	2'766	2'751	4'286	6'243	10'582	9'012
Consultations infirmières ¹	2'326	2'041	2'250	2'269	2'097	2'195
Consultations médicales	516	541	433	395	379	403
Consultations dentaires et hygiéniste	1'920	2'046	1'636	1'645	1'545	1'497

Les chiffres des consultations infirmières ont été corrigés dès 2008. Les consultations médicales étaient par erreur également comptabilisées dans les consultations infirmières.